

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE
DE L'ÉTUDE DE DANGERS

1- IDENTIFICATION DES DANGERS

Les différents dangers potentiels et significatifs identifiés sont les suivants :

- dangers liés au déversement de produits : hydrocarbures principalement,
- risques d'incendie,
- risques liés tirs de mine,
- dangers liés à l'instabilité de fronts et des talus de remblais,
- dangers liés au franchissement de la RD n°32.

2- PROBABILITÉ, CINÉTIQUE ET ZONES D'EFFETS DES ACCIDENTS POTENTIELS

La « probabilité » des événements fait référence à l'échelle de l'annexe 1 de l'arrêté ministériel du 29/09/2005.

DEVERSEMENTS DE PRODUITS

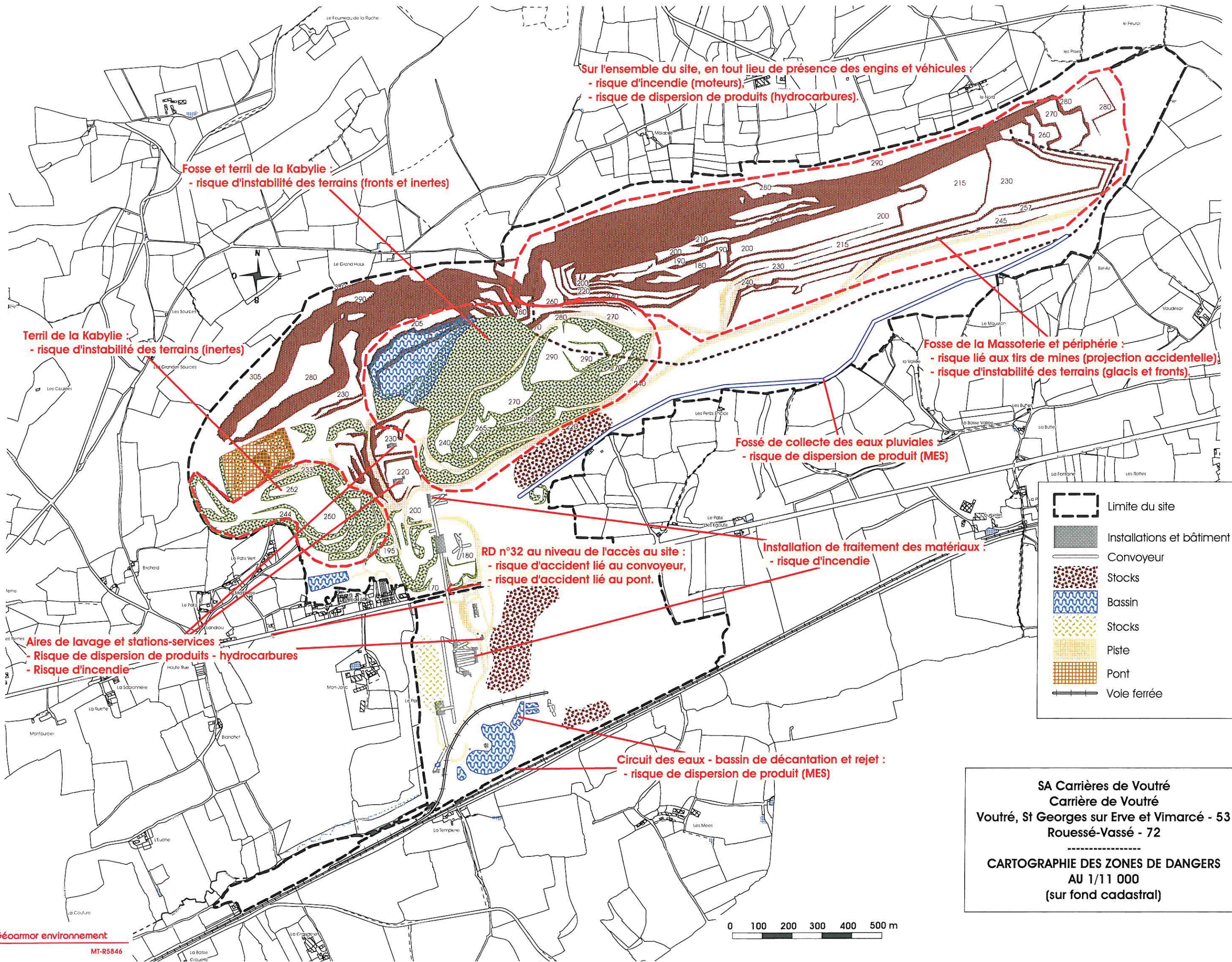
- un déversement accidentel est un événement probable : la propagation des produits se fait d'une manière lente (hors cours d'eau) permettant des interventions,
- la zone d'effet est a priori très limitée (environs des engins et bassins en eaux) mais peut s'étendre hors site via les eaux superficielles et souterraines.

TIRS DE MINES

- il s'agit d'événements improbables sur la durée de l'exploitation, qui peuvent être soudains (rapides) et associés à un raté de minage.

INSTABILITE DES FRONTS DE TAILLE ET STOCKAGES DE STERILES

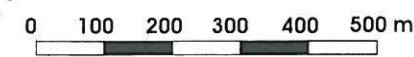
- une instabilité au niveau des fronts ou d'un stockage de stérile est un événement improbable sur une carrière,
- une étude concernant la stabilité du glaciais a été réalisée par l'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) et un ensemble de prescriptions proposées sera mise en œuvre par la Société des Carrières de Voutré,
- du fait de la hauteur limitée des fronts (15 m) et de la conservation du glaciais de pierre violette qui joue le rôle de « peau », un glissement ne pourrait être que limité,
- les glissements sont, la plupart du temps, progressifs. Ils peuvent être soudains sur des fronts raides et restent circonscrits à l'intérieur du périmètre de la carrière.



	Limite du site
	Installations et bâtiment
	Convoyeur
	Stocks
	Bassin
	Stocks
	Piste
	Pont
	Voie ferrée

SA Carrières de Voutré
 Carrière de Voutré
 Voutré, St Georges sur Erve et Vimarcé - 53
 Rouessé-Vassé - 72

CARTOGRAPHIE DES ZONES DE DANGERS
 AU 1/11 000
 (sur fond cadastral)



☐ **RISQUE D'INCENDIE**

- il s'agit d'événements probables qui peuvent être soudains (hydrocarbures) ou lents sur d'autres secteurs (matériaux minéraux),
- la zone d'effet peut atteindre d'éventuels boisements périphériques.

☐ **ACCIDENT DE LA ROUTE (RD N° 32)**

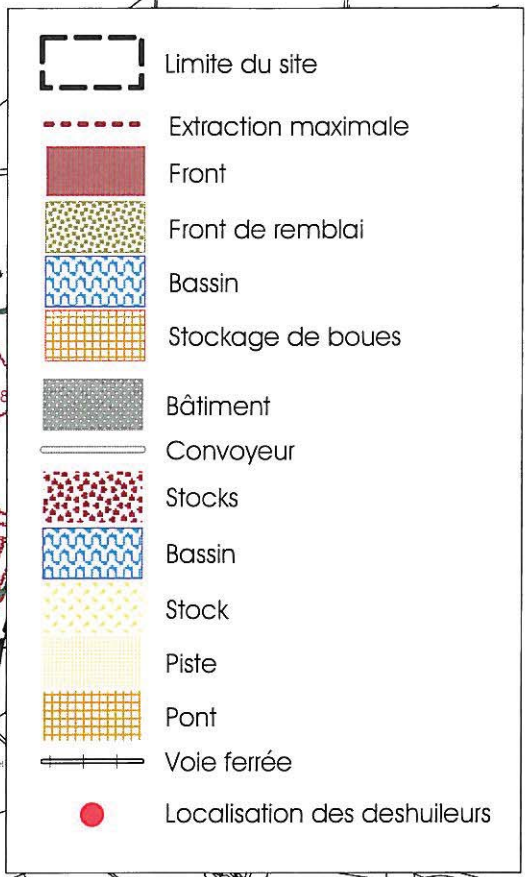
- un accident lié à l'effondrement du convoyeur, du pont ou la chute de matériaux depuis l'un de ces éléments sur la RD n° 32 est un événement très improbable. Il s'agit d'événements soudains.

3- LOCALISATION DES ZONES DE DANGERS

Concernant ces risques sur l'environnement, les principales zones de dangers identifiées sur le site sont les suivantes :

- risque « dispersion de produit » :
 - . stockages de carburant/huiles et station-service (hydrocarbures),
 - . tout lieu de présence des engins et véhicules (hydrocarbures),
 - . fossé de collecte des eaux en cas de débordement (MES),
 - . bassin de décantation en cas de débordement (MES),
 - . point de rejet au Merdereau (MES).
- risque « instabilité de terrain » :
 - . périphérie des fosses de la Kabylie et de la Massoterie, notamment la partie Nord (présence du glaciaire),
 - . périphérie des terrils de la Kabylie et de la Massoterie.
- risque « incendie » :
 - . stockages de carburant/huiles et stations-services,
 - . installations de traitement des matériaux (primaire et secondaire au Nord de la RD n°32, tertiaire et quaternaire au Sud),
 - . tout lieu de présence des engins et véhicules (parkings, pistes).
- risque « tir de mines » :
 - . périphérie de la fosse de la Massoterie en cas de projection accidentelle (une seule habitation dans le rayon de 300 m, au lieu-dit « Le Nord »),
- risque associé au franchissement de la RD n°32 :
 - . convoyeur aérien entre le secondaire et le tertiaire,
 - . pont mobile.

Elles sont localisées sur le plan ci-contre.



Sur l'ensemble du site, en tout lieu de présence des engins et véhicules :

- contrôle et entretien régulier des engins et véhicules
- présence de kits anti-pollution dans les engins

Fosse et terril de la Kabylie :

- pente et hauteur des fronts et des remblais en accord avec leur stabilité
- absence d'extraction dans la fosse de la Kabylie

Terril de la Kabylie

- pente et hauteur des inerts en accord avec leur stabilité

Fosse de la Massoterie et périphérie :

- tirs de mines réalisés dans les règles de l'art, en respectant le plan de tir type
- respect de l'ensemble des préconisations de l'INERIS concernant la stabilité du glacis
- pente et hauteur des fronts en accord avec leur stabilité

Fossé de collecte des eaux pluviales :

- contrôle visuel hebdomadaire du fossé
- curage du fossé autant que nécessaire

RD n°32 au niveau de l'accès au site :

- contrôle des structures du pont et du convoyeur,
- capotage intégral du convoyeur,
- respect de la signalisation et du plan de circulation.

Installations de traitement des matériaux :

- présence d'extincteurs et de dispositifs d'arrêt d'urgence sur l'installation,
- entretien et contrôle régulier de l'installation,

Aires de lavage et stations-services :

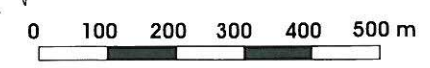
- stockage des carburants en cuves enterrées double peau
- stockage des huiles en fûts et cuve sur rétention adaptée dans l'atelier
- emploi de cinq deshuileurs répartis sur l'ensemble du site

Circuit des eaux :

- curage et entretien régulier des bassins et dispositifs de pompage
- suivi des paramètres MES et débit au point de rejet

SA Carrières de Voutré
Carrière de Voutré
Voutré, St Georges sur Erve et Vimarcé - 53
Rouessé-Vassé - 72

MESURES DE LIMITATION DES RISQUES
AU 1/11 000
(sur fond cadastral)



Source: Direction générale des Finances Publiques - Cadastre

4- MESURES PRÉVUES

Les principales mesures prévues pour limiter les risques sont présentées ci-dessous et positionnées sur la carte de synthèse ci-contre.

DISPERSION DE PRODUITS

- entretien régulier des engins (dont ceux du sous-traitant), conformité aux normes,
- stockage des hydrocarbures en cuves enterrées et/ou sur retentions adaptées,
- remplissage des engins réalisé sur aire étanche munie d'un séparateur à hydrocarbures,
- surveillance et curage réguliers des bassins de décantation,
- collecte puis traitement de l'intégralité des eaux reçues sur le site (aménagements du circuit des eaux futurs),
- présence de kits anti-pollution d'urgence dans les engins et les locaux.

TIRS DE MINES

- utilisation des explosifs : adaptation de la nature des explosifs aux conditions réelles rencontrées (fissuration du massif, failles, présence de matériaux différents...),
- maintien d'une distance de 200 m entre les zones de tirs et les habitations périphériques,
- la mise en œuvre des explosifs : subdivision de la charge, contrôle du bourrage, utilisation de détonateurs fond de trou, utilisation de microretards, amorçage électrique ou non électrique, couverture des cordons par des matériaux fins...,
- le contrôle du site et de sa périphérie : affectation du personnel aux postes de contrôle, liaison radio entre les divers points de contrôle et le chef-mineur, départ des matériels et du personnel de la carrière...
- mesures générales de prévention : orientation des fronts de taille (directions d'abattage déterminées afin de réduire la probabilité de projections en direction des espaces habités et des voies de circulation), contrôle de l'inclinaison des trous de mines, utilisation d'un matériel de foration adapté.

INSTABILITE DES FRONTS DE TAILLE ET DES STOCKAGES DE STERILES

- suivi des préconisations de l'étude réalisée par l'INERIS concernant la stabilité du front Nord de la fosse de la Massoterie et notamment du glacis de pierre violette,
- respect des pentes des remblais assurant leur stabilité,
- hauteur limitée des fronts (15 m), hors glacis Nord Massoterie,
- maintien de la bande réglementaire de 10 m autour des fosses d'extraction.

☐ RISQUE INCENDIE

- exploitation de matériaux minéraux peu propices à propager un éventuel début d'incendie,
- entretien et contrôle réguliers des matériels et installations électriques,
- présence d'extincteurs sur le site, de matériaux fins et de bassins en eau pour palier à un éventuel début d'incendie.

☐ ACCIDENT DE LA ROUTE (RD N°32)

- surveillance des structures du convoyeur et du pont amovible,
- respect des règles et du plan de circulation,
- capotage du convoyeur pour prévenir toute chute de matériaux,
- signalisation routière sur la carrière et sur la RD n°32.

NOTICE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ
- R512-6-6

***Notice relative à la conformité de l'installation
avec les prescriptions législatives et réglementaires
concernant l'hygiène et la sécurité du personnel***

SOMMAIRE

I-	RAPPEL DES TÂCHES EFFECTUÉES SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'ÉTABLISSEMENT	3
II-	RAPPEL DES TEXTES RELATIFS À LA SÉCURITÉ ET L'HYGIÈNE DU PERSONNEL	7
III-	FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT.....	9
III.1-	Les intervenants.....	9
III.2-	Périodes d'intervention	9
III.3-	Avis du CHSCT.....	9
IV-	TYPES DE RISQUES ET NUISANCES SUR L'ÉTABLISSEMENT	10
V-	MESURES DE SÉCURITÉ MISES EN ŒUVRE	11
V.1-	Mesures appliquées au personnel de l'entreprise.....	11
V.1.1-	Mesures de protection contre les dangers présentés par l'existence des fronts de taille	11
V.1.2-	Mesures de protection contre les risques liés aux installations de traitement des matériaux.....	13
V.1.3-	Mesures de protection contre les dangers présentés par la circulation des engins de carrière et autres véhicules.....	15
V.1.4-	Mesures prises contre les risques de noyade ou d'enlèvement	16
V.1.5-	Mesures de protection lors de l'utilisation des explosifs.....	16
V.1.6-	Mesures de protection contre l'incendie et les explosions.....	17
V.1.7-	Mesures de protection contre les risques électriques.....	17
V.2-	Intervention d'entreprises extérieures	18
V.3-	Dispositifs de secours.....	19
VI-	MESURES D'HYGIÈNE ET DE PROTECTION CONTRE LES NUISANCES	21
VI.1-	Mesures d'hygiène	21
VI.2-	Mesures de lutte contre les nuisances	22
VI.2.1-	Les poussières.....	22
VI.2.2-	Le bruit	22
VI.2.3-	Les vibrations	23
VI.3-	Suivis au poste de travail :	24
VI.4-	Suivi médical	24
VII-	ACTIONS POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES	25
VII.1-	La formation, la sensibilisation et l'information du personnel	25
VII.2-	Moyens techniques de la sécurité	26
VII.3-	Secours et moyens d'intervention	26
VII.3.1-	Moyens internes.....	26
VII.3.2-	Moyens externes	26
VII.3.3-	Information en cas d'accident	26
ANNEXE		
	Avis du CHSC	28

I- RAPPEL DES TÂCHES EFFECTUÉES SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'ÉTABLISSEMENT

IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE

- ▶ **Entreprise** : SA CARRIÈRES DE VOUTRÉ
au Capital de 263 340 €

- ▶ **Siège social** : Route de Sillé
53600 VOUTRÉ
Tél. : 02 43 01 53 00
Fax : 02 43 01 53 10

- ▶ **Bureaux de la carrière** : Carrière de Voutré
Route de Sillé
53600 VOUTRÉ
Tél. : 02 43 01 53 00
Fax : 02 43 01 53 10

- ▶ **Responsable de la sécurité** : Monsieur Othmane BOUJEMAOUI
Directeur Technique

OBJET DES ACTIVITÉS

Exploitation à sec et à ciel ouvert de carrière avec :

- préparation du site,
- extraction et transfert des matériaux,
- élaboration des matériaux (installations de concassage-criblage, GRH, ...),
- stockage et enlèvement routier et ferroviaire sous trémie de chargement.

Parallèlement à ces activités, les Carrières de Voutré accueillent des déchets inertes extérieurs pour le modelage du terril de la Kabylie et ensuite pour le remblaiement de la fosse de la Kabylie. (*cf. phasage d'exploitation au chapitre III.2.4 de la demande administrative*). Cette activité s'effectue les jours ouvrés de 5 h à 19h30.

PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT

Une soixantaine de personnes sont employées en permanence sur la Carrière de Voutré, auxquels s'ajoutent les sous-traitants chargés de la découverte et de la mise en stock.

IDENTIFICATION DES TÂCHES EFFECTUÉES SUR LE PÉRIMÈTRE ET LIEUX

TÂCHES EXÉCUTÉES

LIEUX

Tâches d'abattage au front :

- foration de trous de mines (*atelier de foration mobile*)
- utilisation d'explosifs (*chargement des trous de mines*)

fosse de la Massoterie, sommets de front de taille
fosse de la Massoterie, sommets de front de taille

Tâches de conduite et transports :

- chargement des matériaux (*pelle, chargeurs*)
- transport des matériaux par dumpers vers les installations de traitement primaires (*circulation sur carreau et pistes*)
- chargement sous trémie ou depuis les stocks et évacuation vers les chantiers (*circulation sur pistes*)

fosse de la Massoterie
fosse de la Massoterie, plate-forme au Sud de la fosse de la Kabylie
plate-forme des installations et des stocks au Sud de la RD n°32, embranchement ferroviaire

Tâches de conduite des installations de traitement :

- préparation à la production souhaitée (*intervention sur matériel*)
- suivi de fonctionnement
- suivi des dispositifs d'alerte

installations primaires à quaternaires
installations fixes
poste de contrôle / conduite des installations

Tâches d'accueil de déchets inertes et de remblaiement

- vérification de la nature des déchets inertes
- pesée
- mise en remblaiement

plate-forme de dépotage
pont-bascule
terrils et fosse de la Kabylie

Tâches d'entretien

- entretien des véhicules roulants
- entretien des installations

atelier
installations de traitement des matériaux

Tâches de contrôle :

- contrôle des fronts de taille et du glacis
- contrôle des fronts des remblais
- contrôle des dispositifs de sécurité
- contrôle des rejets d'eaux
- contrôle de la qualité des remblais
- contrôle de la fabrication

fronts d'extraction anciens et actifs des deux fosses
terrils et fosse de la Kabylie
matériels mobiles, installations
bassins de décantation, point de rejet, laboratoire
zone de déchargement
échantillonnage sur installations/stocks, laboratoire

Tâches administratives :

- enregistrement et enlèvement des matériaux
- suivi des commandes et des productions

pont-bascule
bureau

Ces tâches sont exécutées en application des textes réglementaires rappelés au chapitre suivant et font l'objet autant que nécessaire, de consignes et de prescriptions conformément au R.G.I.E :

- Les dossiers de prescriptions:
 - Explosifs – Minage (S.INS.004)
 - Equipements de protection individuelle EPI (S.INS.005)
 - Electricité (S.INS.006)
 - Circulation (S.INS.007)
 - Empoussiérage (S.INS.010)
 - Travail et circulation en hauteur (S.INS.011)
 - Bruit (S.INS.017)
 - Locotracteur (S.INS.018)
 - Chargeuse (S.INS.019)
 - Chariot de manutention automoteur (S.INS.020)
 - Dumper (S.INS.021)
 - Foreuse (S.INS.022)
 - Pelle hydraulique (S.INS.023)
 - Niveleuse (S.INS.024)
 - Purge (S.INS.025)
 - Concasseur à mâchoires (S.INS.027)
 - Concasseur et broyeur (S.INS.028)
 - Circulation en carrière par temps de brouillard (S.INS.030)
 - Mini-chargeuse Bobcat (S.INS.031)
 - Vibrations

- Les consignes :
 - Installation et utilisation des convoyeurs (S.INS.001)
 - Consignes relatives aux appareils de levage et de manutention (S.INS.002)
 - Silos et trémies (S.INS.003)
 - Consignes relatives aux machines (S.INS.008)
 - Soudage et oxydécoupage (S.INS.012)
 - Noyade (S.INS.013)
 - Stockage des matériaux repris par le bas (S.INS.015)
 - Chargement / déchargement (S.INS.016)
 - Bennage des camions et des dumpers (S.INS.018)

Ces dossiers de prescriptions et ces consignes sont communiqués et commentés au personnel en fonction de leur poste de travail dans la cadre de la formation. Ils restent consultables en permanence à la supervision et au magasin.

Ils sont portés à connaissance à la fois du personnel des Carrières de Voutré et des sous-traitants.

Un Document de Santé et Sécurité (DSS) propre au site est établi et régulièrement mis à jour.

Ce document se présente sous forme d'un document unique et contient notamment une évaluation des risques exhaustive de toutes les activités entreprises sur la carrière ainsi que les moyens de prévention en place.

Ce document est toujours présent à la carrière.

L'ensemble de ces dispositions est régulièrement commenté et rappelé au personnel par la direction, le responsable de la sécurité de l'entreprise ainsi que par les organismes extérieurs en charge de la prévention.

II- RAPPEL DES TEXTES RELATIFS À LA SÉCURITÉ ET L'HYGIÈNE DU PERSONNEL

Les mesures à prendre dans l'intérêt de l'hygiène, de la santé et de la sécurité du personnel travaillant dans les mines et les carrières, sont établies en vertu :

- du Code du Travail, partie 4 « Santé et sécurité au Travail », dans la limite définie à l'article L 4111-4 dudit code (« Les dispositions de la présente partie peuvent être complétées ou adaptées par décret pour tenir compte des spécificités des entreprises et établissements relevant des mines, des carrières et de leurs dépendances »),
- du Règlement Général des Industries Extractives (RGIE), institué par le décret n° 80-331 du 7 mai 1980.

Dans le cas des carrières à ciel ouvert, les principaux titres du RGIE à considérer sont les suivants:

- Règles Générales (décret du 3 mai 1995 modifié),
- Entreprises extérieures (décret du 24 janvier 1996 modifié),
- Equipements de travail (décret du 3 mai 1995 modifié),
- Equipements de protection individuelle (décret du 3 mai 1995 modifié),
- Bruit (décret 28 août 2008),
- Vibrations (décret du 23 juin 2009),
- Explosifs (décret du 22 octobre 1992 modifié),
- Véhicules sur pistes (décret du 13 février 1984 modifié),
- Travail et circulation en hauteur (décret du 23 juillet 1992 modifié),
- Electricité (décret du 23 septembre 1991 modifié),
- Empoussiérage (décret du 1 janvier 2014),
- Rayonnements ionisants (décret du 13 juillet 1989 modifié) - (sans objet ici).

III- FONCTIONNEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

III.1- LES INTERVENANTS

- personnel permanent de l'entreprise,
- personnel temporaire,
- personnel d'entreprises extérieures.

L'ensemble des interventions des personnels sur l'établissement se fait dans le cadre du Code du Travail et du RGIE (Règlement Général des Industries Extractives), chaque activité ayant fait l'objet :

- d'une information préalable à l'intervention,
- d'une identification et analyse des risques,
- d'une présentation des moyens mis à la disposition des personnels (moyens de l'établissement pour le personnel permanent ou temporaire de la Société des Carrières de Voutré, moyens propres aux interventions des entreprises extérieures).

Les conditions d'interventions d'entreprises extérieures sont précisées par contrat qui prévoit :

- une information préalable : le personnel des entreprises extérieures intervenant sur le site doit réaliser une sensibilisation avec un test « Accueil Sécurité » obligatoire, outil développé par l'UNICEM.
- la définition des mesures de prévention,
- la définition du rôle et de la responsabilité de l'exploitant,
- les obligations respectives de l'entreprise extérieure et de l'exploitant.

III.2- PÉRIODES D'INTERVENTION

Horaires de travail :

L'exploitation de la carrière s'effectue du lundi matin 4h30 au samedi matin 4h30 (voire 12h exceptionnellement) :

- concasseur primaire / secondaire : 4h30-13h et 16h - 2h00,
- fonctionnement tertiaire / quaternaire : 20h30 – 16h30,
- fonctionnement des engins :
 - carrière : 5h – 24h,
 - déstockage, préparation mélange : 24h/24h,
- ouverture à la clientèle : 5h-19h30.

L'accueil des déchets inertes extérieurs s'effectue les jours ouvrés de 5h à 19h30.

III.3- AVIS DU CHSCT

La Société des Carrières de Voutré employant plus de 50 salariés, l'entreprise dispose d'un CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail). Il a été consulté sur le projet le 12/10/2015. Celui –ci est joint en annexe.

IV- TYPES DE RISQUES ET NUISANCES SUR L'ÉTABLISSEMENT

Les risques sont associés aux caractères suivants :

❑ LES CHUTES

Le risque de chutes est accentué par la nature de l'installation :

- présence de fronts de taille et de zones de remblaiement,
- présence d'installations de traitement des matériaux,
- présence de plans d'eau (bassins de décantation, fosses en eau),
- présence d'engins et camions sur rampes et pistes.

❑ LES DYSFONCTIONNEMENTS DE L'INSTALLATION

- déclaration d'un incendie,
- projections,
- chocs électriques,
- écroulement,
- écrasement, entrainement,
- risque lié aux activités de maintenance.

❑ L'EXPOSITION PROLONGÉE ET DANGEREUSE DU PERSONNEL

- exposition à des niveaux sonores supérieurs à 80 dB(A),
- exposition à des émissions de poussières,
- exposition aux vibrations.

V- MESURES DE SÉCURITÉ MISES EN ŒUVRE

V.1- MESURES APPLIQUÉES AU PERSONNEL DE L'ENTREPRISE

En fonction des tâches accomplies sur le site et des activités qui y sont effectuées, des mesures de sécurité et de protection sont mises en œuvre afin de limiter l'atteinte du personnel. Ces mesures sont répertoriées au sein du Document de Sécurité et de Santé, joint en annexe.

Les mesures de protection mises en œuvre sont présentées ci-dessous.

V.1.1- MESURES DE PROTECTION CONTRE LES DANGERS PRÉSENTÉS PAR L'EXISTENCE DES FRONTS DE TAILLE

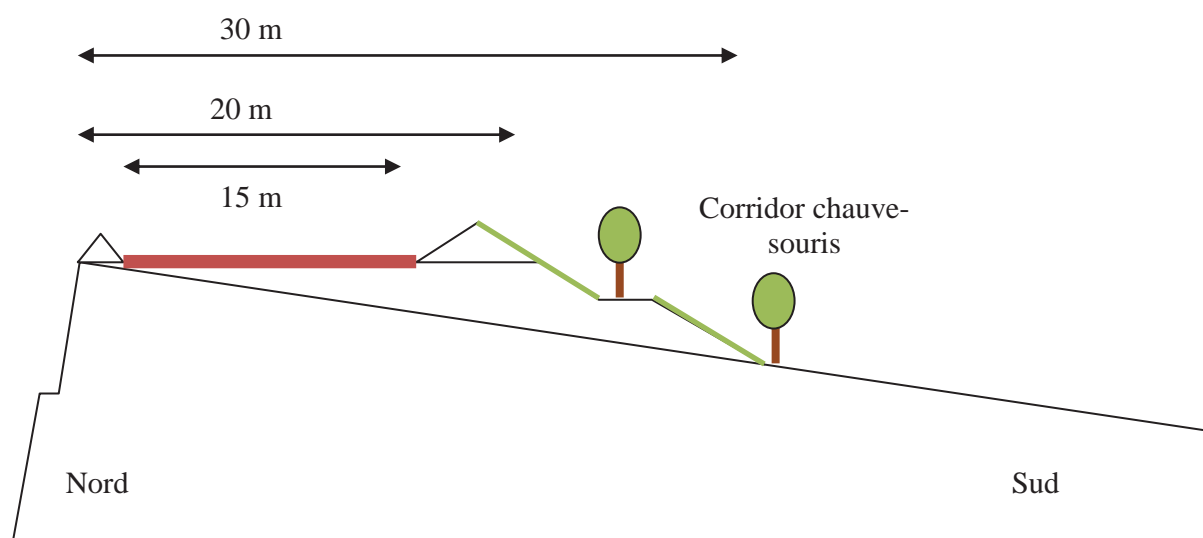
➤ Mesures contre la chute du sommet des fronts :

La protection est assurée par des mesures interdisant ou empêchant l'accès au haut du front en dehors des stricts besoins de l'activité.

Toute circulation est et sera interdite au sommet des fronts à moins de 2 m du bord. La Société des Carrières de Voutré prévoit l'abandon de la piste de circulation sur le front Nord. A noter que cette piste est vouée uniquement à la circulation des véhicules légers. D'ores et déjà, ce n'est plus une piste de circulation pour les engins de la carrière.

Les banquettes sont et seront suffisamment larges pour permettre aux engins d'évoluer loin des rebords. Des talus (ou blocs) en rapport avec la taille des engins sont disposés en bordure des fronts et des pistes. Il en sera de même pour les nouveaux fronts et les nouvelles pistes.

La piste principale longeant l'excavation de Massoterie au Sud aura le profil suivant :



Le merlon Nord aura une hauteur de 1,5 m
Le merlon sud aura une hauteur de 2 m
La piste a une largeur de 15m et une pente orientée vers l'excavation

Profil de la piste Sud-Massoterie

La prévention des chutes du personnel est assurée par :

- une information régulièrement renouvelée concernant tant l'usage et les conditions d'utilisation des matériels roulants, que les règles de circulation et les systèmes de sécurité mis en place sur les engins et les installations,
- l'élimination de tout obstacle (branches, blocs, ...) proche des zones d'évolution des engins et des personnels,
- le port de protection individuelle est obligatoire sur l'ensemble du site.

➤ **Mesures de protection contre les chutes de pierres aux abords des fronts de taille et les risques d'éboulement et d'affaissement :**

- la hauteur des fronts est limitée au maximum à 15 mètres (à l'exception du glacis),
- le suivi de la stabilité du glacis est réalisé selon les recommandations de l'INERIS,
- un merlon de protection des travailleurs sera mis en place en pied de glacis,
- le stationnement interdit au pied du front sur une bande la plus large possible. La circulation y est limitée, autant que faire se peut. Tout travail à moins de 10 mètres des fronts de taille pour un piéton est soumis à un permis de travail.
- les fronts sont régulièrement contrôlés et purgés, de façon à éviter tout sous-cavage, surplomb ou bloc instable,
- un suivi de la stabilité des fronts est régulièrement effectué et consigné dans un registre,
- le port du casque est obligatoire sur l'ensemble du site.
- les blocs de pierre, matériel, matériaux et objets de toute nature se trouvant à proximité de la zone d'extraction sont éliminés si leur équilibre risque d'être compromis lors de l'exécution des travaux.

V.1.2- MESURES DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES LIÉS AUX INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES MATÉRIAUX

Les principales dispositions prises sur les installations de traitement des matériaux concernent :

- l'aménagement et l'entretien d'accès convenables (mains courante et garde-corps le long des escaliers et passerelles),
- le capotage des courroies, des poulies et axes rotatifs,
- la présence de dispositifs d'arrêt d'urgence,
- la protection des angles rentrants,
- la protection de toute pièce en mouvement,
- au niveau de la reprise sous tunnel, une issue de secours.

PLAN DE CIRCULATION



V.1.3- MESURES DE PROTECTION CONTRE LES DANGERS PRÉSENTÉS PAR LA CIRCULATION DES ENGIN DE CARRIÈRE ET AUTRES VÉHICULES

Les principales mesures sont les suivantes :

- les engins sont munis de systèmes sonores de recul, afin de prévenir de leur manœuvre.
- les pistes n'ont pas une pente supérieure à 20% et sont suffisamment larges pour recevoir un cordon de sécurité.
- l'itinéraire des véhicules à vide et en charge est précisé dans le dossier des prescriptions et signalé (plan de circulation) avec information à l'entrée du site, et balisage pour les camions.
- les chauffeurs sont titulaires d'un CACES et d'une autorisation de conduite validée chaque année après vérification d'aptitude par le médecin du travail.
- la priorité absolue est donnée aux engins à l'intérieur de la carrière.
- la vitesse est limitée à 30 km/h pour les pistes d'accès aux stocks, lieux de chargements, aux ateliers et au CET,
- la vitesse est limitée à 60 km/h entre la fosse et l'installation primaire (piste en ligne droite de 2 km de long - non figurée sur le plan de circulation car celui-ci ne prend pas en compte les zones d'extraction). La vitesse limite est plus élevée sur cette zone pour des besoins de productivité. Pour assurer la sécurité des conducteurs sur cette zone, les mesures suivantes ont été prises :
 - La distance minimale entre deux camions est de 80 m pour une distance de freinage en charge nominale + 20 % à 60 km/h de 50 m,
 - Des balises ont été positionnées tous les 80 m le long de la piste de roulage. Elles permettent aux chauffeurs de se positionner par rapport au précédent. De plus elles permettent d'évaluer la visibilité en présence de brouillard. En cas de visibilité insuffisante la production en carrière est arrêtée.
 - Des gyrophares sont positionnés au besoin de chaque côté de la piste pour assister le chauffeur de dumper à la conduite.
- les pistes sont entretenues tous les jours,
- présence d'un dispositif pour garder les distances de sécurité entre les camions,
- présence de dispositifs pour garantir le freinage des engins,
- utilisation du cri du lynx,
- les conducteurs d'engins prennent soin de leur véhicule. Ils doivent entre autres :
 - faire le tour de l'engin pour vérifier qu'il n'existe pas d'écoulements avant le démarrage (vérification des niveaux),
 - veiller à la propreté et à l'ordre dans l'engin,
 - respecter les règles de surveillance et d'entretien,
 - nettoyer vitres et rétroviseurs régulièrement,
 - ne jamais ouvrir à chaud un radiateur,
 - vérifier le freinage et la direction de secours.
- lors du chargement d'un camion ou d'un tombereau, le conducteur reste dans sa cabine pour ne pas risquer de recevoir les blocs tombés du godet du chargeur ou de la pelle.
- des prescriptions spécifiques ont été définies sur le site en cas de brouillard.

Ces dispositions s'inscrivent dans le cadre de la définition du plan de circulation régulièrement mis à jour. Le plan de circulation est affiché à l'entrée du site (*cf. ci-contre*).

V.1.4- MESURES PRISES CONTRE LES RISQUES DE NOYADE OU D'ENLISEMENT

Les risques de noyade sont limités du fait d'un accès restreint aux bassins en eau (présence de merlons/clôtures et panneaux).

Ainsi, il convient de s'assurer pour toute activité présentant un risque de chute dans l'eau :

- que le personnel concerné sait nager,
- qu'il respecte l'interdiction, à cet endroit, de porter des cuissardes et, s'il a des bottes normales, qu'elles sont suffisamment larges pour être facilement enlevées dans l'eau,
- qu'il reste constamment visible d'une autre personne,
- qu'il porte son plastron ou gilet de sauvetage,
- que des bouées munies de toulines sont présentes et aisément accessibles.

V.1.5- MESURES DE PROTECTION LORS DE L'UTILISATION DES EXPLOSIFS

Ces mesures sont rappelées dans le dossier de prescriptions pour l'exécution des tirs de mines profondes en application de l'article 5 du décret n° 92.1164 du 22 octobre 1992.

Sont plus particulièrement à noter :

- qu'au moment du tir, tout travail et toute circulation sont suspendus, l'ensemble du personnel ayant rejoint une zone d'abri ou étant affecté à une tâche de surveillance éloignée de tout risque. Les accès au site sont fermés,
- que chaque tir est annoncé par une alarme sonore (sirène),
- que la garde du périmètre est assurée avant le tir et pendant un délai de 3 minutes au moins après chaque tir.

Le dossier de prescription indique également :

- les règles de conservation, de transport et de mise en œuvre des produits explosifs,
- les dispositions à prendre vis-à-vis des produits explosifs détériorés, suspects ou périmés,
- les règles d'utilisation et d'entretien des matériels associés à la mise en œuvre des produits explosifs,
- la conduite à tenir en cas d'incendie et les règles de traitement des ratés.

L'ensemble des consignes est et sera respecté, les mêmes prescriptions étant appliquées aux entreprises sous-traitantes (à noter qu'en période de fonctionnement normal, la Société des Carrières de Voutré réalise les tirs de mines en interne, bien que l'opération puisse être ponctuellement sous-traitée).

Enfin, le personnel employé pour l'abattage dans la carrière est titulaire du Certificat d'Aptitude de Préposé aux Tirs, d'une habilitation préfectorale et d'un permis de tir.

V.1.6- MESURES DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET LES EXPLOSIONS

Les premiers secours sont assurés au moyen d'extincteurs portatifs, facilement accessibles, dans les locaux et sur les engins.

De plus, l'emplacement du matériel de lutte contre l'incendie et de sauvetage est indiqué, de même que les manœuvres à exécuter et les numéros de téléphone des services de secours (pompiers, services médicaux, ...).

Le personnel a suivi des formations pour la prévention des risques d'incendie.

V.1.7- MESURES DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES ÉLECTRIQUES

Le dossier de prescriptions lié aux risques électriques établi porte notamment sur :

- les caractéristiques des installations électriques,
- leur utilisation,
- leur surveillance,
- leur vérification par un organisme agréé (contrôle annuel + suivis réguliers des interventions).
- les règles relatives aux travaux effectués sur des installations électriques (habilitation des personnels intervenants),
- les mesures à prendre en cas d'incident ou d'accident.

Le personnel travaillant sur les installations électriques est titulaire de l'habilitation électrique.

Les espaces à risque sont signalés à l'extérieur des locaux et les personnels intervenant disposent de matériels d'isolement et de prévention.

L'emplacement des câbles électriques souterrains en limite de site est également matérialisé.

Les postes de livraison et de transformation électriques – clairement identifiés - sont en permanence fermés à clés. L'ouverture de ces locaux ne peut se faire que par le service électrique de la société des Carrières de Voutré qui est le seul à détenir les clés et à détenir l'habilitation électrique « HT ».

V.2- INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTÉRIEURES

Il est tenu compte des dispositions indiquées dans l'article 7 du décret n° 95.694 du 3 mai 1995, en particulier en ce qui concerne la communication à toute personne des dossiers de prescriptions et des consignes de sécurité.

Par ailleurs, dans le cadre de l'application du titre « Entreprises Extérieures » EE.2.R du décret du 24/01/96, les dispositions suivantes sont prises :

- communication des règlements de sécurité et de santé en vigueur et instructions et documents qui s'y rattachent,
- déclaration à l'Inspecteur des Installations Classées de toutes les entreprises extérieures amenées à intervenir sur le site (déclaration annuelle pour les entreprises intervenant pour des travaux répétitifs),
- inspection préalable des lieux, installations et matériels avec analyse des risques (délimitation du secteur géographique d'intervention),
- établissement d'un plan de prévention écrit (suivant certaines conditions d'horaires, exécution de travaux dangereux, interférences avec d'autres activités, ...) et de permis de travail.

Sur la Carrière de Voutré, le permis de travail est systématiquement délivré aux entreprises intervenantes non couvertes par un plan de prévention. Quelle que soit la dangerosité de l'activité, une présentation des risques est effectuée avec un rappel des EPI à porter et des conditions d'accès au site. Le personnel des entreprises extérieures intervenant sur le site doit réaliser une sensibilisation avec un test « Accueil Sécurité » obligatoire.

Lorsqu'il s'agit d'une entreprise pour laquelle un plan de prévention a été établi, un permis de travail complémentaire est rédigé lorsqu'il s'agit d'une opération avec travaux dangereux ou qu'il y peut y avoir concomitance avec d'autres travaux à proximité.

Conformément à la réglementation en vigueur, les plans de prévention sont édités pour les entreprises extérieures qui interviennent dans les cas suivants :

- l'opération nécessite l'exécution de travaux dangereux dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé des mines ;
- des risques peuvent résulter de l'interférence entre les activités, les installations et les matériels ;
- l'opération représente au moins un total d'heures de 400 h sur une période d'au plus 12 mois consécutifs (que les travaux soit continus ou discontinus) ;
- l'opération est susceptible de mettre en cause la sécurité générale des personnes dans les travaux et installations.

Le plan de prévention est valable tant qu'aucune modification majeure ne nécessite que le document ne soit modifié. Toutefois, un courrier de renouvellement est annuellement adressé afin de confirmer aux différents prestataires la validité du dit document.

V.3- DISPOSITIFS DE SECOURS

Les dispositifs de secours sont mis en place en accord avec le chapitre VIII du titre « Règles générales » du décret n°95.694, qui fixe les règles :

- de mise en place des moyens d'alarme et de communication,
- d'organisation des secours et du sauvetage,

et les caractéristiques des équipements et matériels de premiers secours.

Des trousse de premiers secours, des couvertures et des extincteurs sont en place sur le site.

Sur la Carrière de Voutré, outre la « Liste des Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) » S.SDN.006 affichée aux points sécurité, des fiches d'urgences sont également présentées avec un processus d'appel téléphonique pour les urgences et les différentes coordonnées des secours privés ou publics auxquels il peut être fait appel en cas de nécessité.

Un plan d'intervention (PI) a été établi et recense toutes les infrastructures sensibles (canalisations, câbles HT, écoulement des eaux...). Ce document décrit également de manière précise l'organisation mise en place au sein des carrières de Voutré en cas d'incidents et/ou accidents graves.

Les travailleurs isolés sont, obligatoirement, équipés d'une radio avec PTI (un dispositif d'alerte pour travailleur isolé) et sont, en permanence, en rapport avec la supervision (conformément à l'art. 22 du décret du 3 mai 1995).

En cas d'incident grave en carrière, tel que glissement de terrain, amorce d'éboulement, véhicule ou engin en position dangereuse, etc... tout travail sera suspendu et les accès au chantier interdits.

VI- MESURES D'HYGIÈNE ET DE PROTECTION CONTRE LES NUISANCES

VI.1- MESURES D'HYGIÈNE

Conformément aux dispositions des articles 47 à 58 (chapitre III) du décret n° 95.694 du 3 mai 1995, le personnel dispose d'un local avec sanitaires, vestiaires et douches en nombre suffisant et installés conformément à la réglementation.

L'aération, le chauffage, l'éclairage, ..., de ces locaux sont conçus conformément à la réglementation. L'alimentation en eau potable y sera assurée. Les Vestiaires et toilettes sont à la disposition du personnel qui se doit de les garder propre et de les entretenir. Un nettoyage quotidien est tout de même assuré par l'entreprise en charge du ménage au sein de la société.

La consommation d'alcool sur le site des carrières de Voutré est interdite par le règlement intérieur.

VI.2- MESURES DE LUTTE CONTRE LES NUISANCES

VI.2.1- LES POUSSIÈRES

Depuis le 1^{er} janvier 2014 certains articles du Code du Travail (Partie Réglementaire - Partie IV : Santé et Sécurité au Travail) ont été complétés par le décret n° 2013-797 du 30 août 2013 fixant certains compléments et adaptations spécifiques au Code du Travail pour les mines et carrières en matière de poussières alvéolaires.

Les mesures concernant notamment l'exposition aux poussières alvéolaires siliceuses sont les suivantes :

- **l'empoussiérag**e : définition de groupes d'exposition homogène, détermination de l'exposition par prélèvement et analyse des poussières, classement des zones géographiques, réduction de l'empoussiérage,
- le **personnel** : compatibilité entre empoussiérage et aptitude médicale d'affectation, fiche individuelle, antécédents d'exposition, mise en place de dossiers de prescriptions,
- les **contrôles et vérifications** : estivaux et hivernaux.

➤ **Protections autour des sources de poussières :**

Tous les appareils générateurs de poussières sont conformes aux normes éventuelles en vigueur.

Les protections mises en place consistent essentiellement en un capotage autour des sources ou autres dispositifs d'abattage des poussières.

Un système d'aspersion (air/eau) est mis en place dans l'installation fixe.

Sur les aires de chargement et stockage, les mesures de limitation des poussières consistent :

- en la limitation de la hauteur des stocks,
- en l'arrosage des pistes en période sèche,
- au nettoyage régulier des pistes.

➤ **Protection du personnel contre les poussières**

Les travailleurs disposent d'une protection personnelle (masque anti-poussière) pour les interventions en zone empoussiérée.

La réduction des émissions de poussières est un objectif fondamental.

VI.2.2- LE BRUIT

Les éléments suivants mis en place pour un niveau d'exposition sonore quotidienne de 80 dB(A) et 135 dB(A) pour le niveau de pression acoustique de crête :

- établissement de dossiers de prescriptions,
- aptitude d'affectation,
- dossier médical,
- surveillance médicale,
- information du personnel,
- contrôles périodiques des niveaux sonores sur postes de travail.

Pour un niveau d'exposition sonore quotidienne supérieur à 80 dB(A) ou lorsque la pression acoustique de crête dépasse le niveau de 135 dB(A), un programme de réduction des bruits doit

être mis en place (protection individuelle, signalisation, isolement phonique aux postes de travail, ...).

VI.2.3- LES VIBRATIONS

Le décret n°2009-781 du 23 juin 2009 définit les valeurs limite d'exposition aux vibrations.

Pour les vibrations transmises à l'ensemble du corps, le décret fixe deux valeurs limites rapportées à 8 h de travail.

Valeurs limites d'exposition aux vibrations		
Valeur d'exposition journalière déclenchant l'action (dite "valeur d'action")	0,5 m/s ²	si elle est dépassée, des mesures techniques et organisationnelles doivent être prises afin de réduire au minimum l'exposition
Valeur limite d'exposition journalière	1,15 m/s ²	ne doit jamais être dépassée

L'évaluation des niveaux vibratoires et, si nécessaire, le mesurage, sont planifiés et effectués par des personnes compétentes à des intervalles appropriés.

Le décret fixe l'obligation :

- d'évaluer, et si nécessaire, de mesurer les niveaux de vibrations mécaniques auxquels les salariés sont exposés,
- de prendre des mesures de prévention visant à supprimer ou à réduire les risques résultant de l'exposition aux vibrations mécaniques.

En cas d'exposition dépassant la valeur d'action, l'employeur a des obligations réglementaires :

- information et formation des conducteurs exposés à l'utilisation correcte des équipements,
- autres méthodes de travail entraînant une exposition moindre aux vibrations,
- choix d'équipements de travail bien conçus sur le plan ergonomique,
- fourniture d'équipements réduisant les risques (sièges efficaces...),
- programme approprié de maintenance des équipements de travail,
- conception et agencement des lieux et des postes de travail,
- limitation de la durée et de l'intensité de l'exposition,
- organisation convenable des horaires de travail.

VI.3- SUIVIS AU POSTE DE TRAVAIL :

La Société des Carrières de Voutré fait réaliser régulièrement des contrôles au poste de travail. Ces suivis présentés dans le tableau suivant seront conservés dans le cadre de ce projet.

Nature du contrôle	Périodicité
Bruit sur poste de travail	Tous les 5 ans
Empoussiérage sur poste de travail	Suivant réglementation
Vibration au poste de travail	Suivant les modifications des conditions de travail

Un diagnostic amiante a également été effectué en 2005 pour s'assurer de la non exposition du personnel intervenant sur la carrière. Un panneautage adapté a été mis en place dans quelques locaux où la présence d'amiante est suspectée en faible quantité.

VI.4- SUIVI MÉDICAL

Tout le personnel est soumis tous les 2 ans à une visite médicale par la médecine du Travail.

Le personnel sous le régime du suivi médical renforcé est soumis à cette visite annuellement.

Les examens suivants seront pratiqués autant que nécessaire par la médecine du travail :

- test psychotechnique,
- radiographie pulmonaire (surveillance du risque de silicose),
- test auditif,
- test d'aptitude pour travaux particuliers (travail en hauteur),
- contrôle quinquennal spécifique aux bouteaux.

Le médecin du travail doit notamment fixer l'aptitude des salariés aux fonctions de travail les exposants à l'inhalation de poussières (rôle sur l'affectation du personnel).

VII- ACTIONS POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES

Des actions pour la prévention des risques sont menées auprès du personnel, en accord avec les articles 11 à 17 du décret n° 95.694 du 3 mai 1995, en matière de formation, information et organisation.

VII.1- LA FORMATION, LA SENSIBILISATION ET L'INFORMATION DU PERSONNEL

Les différents textes en vigueur font des membres de l'encadrement les premiers formateurs de l'entreprise. Ils ont en charge la formation et la sensibilisation du personnel aux problèmes d'hygiène et de sécurité. La formation à la sécurité s'applique à tous les personnels.

Elle intervient dans les circonstances suivantes :

- au moment de l'embauche et de la mise au travail effective,
- dans le mois suivant l'affectation pour certaines formations,
- à la demande du médecin après un arrêt de plus de 30 jours,
- dans le cas de modification de postes, de techniques ou de création de poste,
- en cas d'accident grave ou à caractère répétitif.

Sur la Carrière de Voutré, en plus de la formation générale à la sécurité, d'autres formations sont dispensées sous la surveillance du directeur technique qui détermine la nature des tâches à confier au personnel en fonction de leur qualification :

- C.A.C.E.S. pour les conducteurs d'engins,
- habilitation électrique pour le personnel des installations susceptible d'intervenir au niveau des installations électriques,
- sensibilisation à la manipulation des extincteurs pour l'ensemble du personnel,
- le Certificat de Préposé au Tir (CPT), les options nécessaires et le recyclage annuel pour le boute-feu et aide mineur,
- formation et recyclage des SST afin d'assurer un sauveteur par poste et/ou équipe,
- sensibilisation périodique au port du harnais par notre fournisseur d'équipements,
- sensibilisation périodique par PREVENCEM de sujet choisi en fonction des équipes et de leur activité,
- sensibilisation aux dispositifs de consignation des équipements,
- formation interne aux dossiers de prescriptions.

VII.2- MOYENS TECHNIQUES DE LA SÉCURITÉ

L'amélioration des moyens techniques destinés à la sécurité du personnel s'appuie en partie sur les visites régulières d'un organisme agréé et leurs comptes rendus. Ces derniers constituent un outil de travail pour les responsables de l'entreprise, afin d'assurer la mise en conformité des installations par rapport à la réglementation en vigueur.

La société distribue régulièrement, aux membres du personnel intervenant sur la carrière, les équipements nécessaires, conformément au titre EPI.1.R du décret sus-nommé :

- un casque,
- des gants,
- des lunettes de protection,
- des chaussures renforcées,
- un harnais,
- des protections sonores (coquilles, bouchons d'oreilles) lorsque le niveau d'exposition est supérieur à 80 dB(A).

Les ports des EPI (casque, lunettes, chaussures montantes et gilet de sécurité) sont obligatoires pour toutes les personnes présentes sur la carrière.

Par ailleurs, l'aménagement du site répond aux prescriptions générales relatives :

- à la conception, l'aménagement et l'équipement des lieux de travail,
- à l'éclairage,
- à la protection des zones de danger spécifique,
- à la signalisation de sécurité et de santé.

VII.3- SECOURS ET MOYENS D'INTERVENTION

VII.3.1- MOYENS INTERNES

La mise en œuvre des premiers soins aux victimes d'accidents est assurée par du personnel formé (diplôme S.S.T.) et/ou par des pompiers volontaires employés sur le site.

VII.3.2- MOYENS EXTERNES

En cas de besoin, il sera fait appel au Centre Départemental de Secours et d'Incendie (CDSI) de Mayenne (en composant le 18) qui déploiera les moyens d'intervention adaptés.

VII.3.3- INFORMATION EN CAS D'ACCIDENT

Les accidents graves sont portés à la connaissance de la DREAL immédiatement.

En cas d'accident grave seront également prévenus Messieurs le Maire de la commune de Voutré et Rouessé-Vassé sur laquelle se tient l'exploitation et la brigade de gendarmerie d'Evron.

Annexe

Avis du CHSCT

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

COMPTE-RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU 12 OCTOBRE 2015

Sont présents à cette réunion :

- **M. ROBERTS T** Président CHSCT
- **Melle. RIVIERE P** Secrétaire du CHSCT
- **M. GEORGET R** Membre du CHSCT
- **M. MAUGET S** Opérateur de maintenance
- **M. BOUJEMAQUI O** Directeur Technique
- **M. PULUHEN R** Responsable Sécurité SCO/CVN

Absents excusés

- **M.LE FUR J** Membre du CHSCT
- **M. LEFAUX J** Membre du CHSCT
- **M. BOUDY** Contrôleur de sécurité CARSAT
- **M. DELACROIX F** Inspecteur des Installations Mines et Carrières
- **M. BOVO M** Contrôleur PREVENCEM
- **Docteur MARQUISET** Médecine du travail

ORDRE DU JOUR :

- Avis du CHSCT sur le projet d'extension de la Carrière de Voutré

I –AVIS DU CHSCT SUR LE PROJET D’EXTENSION DE LA CARRIERE DE VOUTRE :

- En annexe : plan 1 – Localisation du projet d’extension de la fosse d’extraction
plan 2 – Plan de réaménagement de la carrière légendé
plan 3 – Principes de remise en état
document – profil glacis – front nord***

T.Roberts rappelle que notre arrêté d’exploitation a été accordé en 2001 pour une durée de 30 ans. Nos prédécesseurs avaient à l’époque tablé sur une extension de la carrière vers l’Est. L’exploitation du gisement dans cette zone se trouve moins prometteuse qu’escomptée et compromet la durée initiale de l’arrêté.

Un nouveau projet d’arrêté va donc être soumis pour autorisation à l’administration. Dans les grandes lignes, voici ce qu’il faut retenir :

- L’extension de la carrière est prévue au Sud de la Massoterie. Aucune extension n’est possible vers le Nord compte tenu des prescriptions de l’arrêté actuel de maintenir la ligne de crête à 295 NGF. Il en va de même à l’Est compte-tenu de la qualité insuffisante du gisement.
- L’ouverture au Sud permettra d’exploiter le gisement jusqu’à la côte NGF125 contre NGF185 dans l’arrêté actuel.
- Il est renoncé à exploiter la fosse de la Kabylie car elle présente un intérêt biologique important (présence d’espèces protégées). Le paysage de cette zone sera remodelé en utilisant les stériles et les terres de découverte. Les terrains seront restitués pour un usage agricole.

T.Roberts commente 2 plans présentant le réaménagement final de la carrière.

S’agissant de la partie Santé Sécurité, 2 sujets ont retenu notre attention pour le projet :

1. Non présence d’amiante dans le gisement :

Le BRGM¹ a établi il y a quelques mois une liste des carrières dont les gisements étaient suspectés de contenir une forme d’amiante, l’actinolite. La carrière de Voutré ne figure pas dans cette liste.

Ce fait est tout à fait rassurant souligne T.Roberts. Nous avons malgré tout dans le cadre du dossier fait appel à un géologue spécialiste. Ce dernier au vu de l’étude réalisée et des prélèvements réalisés a attesté l’absence d’amiante dans le gisement.

2. Stabilité du glacis :

Pour valider l’approfondissement de la fosse, une étude a été confiée à l’INERIS² pour modéliser la stabilité du glacis et proposer des solutions techniques. A l’ouest de cette zone, les experts préconisent la purge des fronts instables, la création de piège à blocs et la mise en place de merlons. T.Roberts confirme que l’on va suivre exactement leurs recommandations.

Afin de suivre et limiter la fracturation du glacis, 3 voies ont été proposées par l’INERIS :

- a. Clouer la dalle
- b. Prédécouper le glacis
- c. Surveiller l’évolution de la surface du glacis

L’INERIS a écarté la première solution qui n’est pas économiquement viable.

Un maillage de drains est créé pour réduire le phénomène de poussée hydraulique. Lors de sa visite en octobre 2013 l’INERIS a observé cette disposition et a également préconisé une gestion rigoureuse du ruissellement de l’eau en crête d’exploitation, ce qui sera mis en place.

Depuis 2013, 2 relevés géométriques (scan 3D) ont été réalisés pour mesurer l’évolution du front. Un troisième a d’ores et déjà été planifié. Les relevés dont nous disposons sont

¹ Le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) est l’établissement public de référence dans les applications des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol.

² L’Institut National de l’Environnement Industriel et des risques pour mission de contribuer à la prévention des risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, et sur l’environnement.

précis au mm. En cas de mouvement important, les zones impactées apparaîtraient en rouge sur le relevé.

Au pied du glacis il est prévu de maintenir un piège à blocs délimité par un merlon de 3m de hauteur.

T.Roberts souhaite que le dossier soit déposé auprès de l'administration d'ici la fin de l'année. A cette fin, il sollicite l'avis des membres du CHSCT.





La secrétaire CHSCT
Mlle RIVIERE Pauline

A handwritten signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Président du CHSCT
M. ROBERTS Tomos

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Tomos Roberts'.

AVIS DES MEMBRES DU CHSCT SUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA CARRIERE DE VOUTRE

NOM Prénom	AVIS FAVORABLE (rayer la mention inutile)		SIGNATURE
GEORGET Rémi	OUI	NON	
LEFAUX Julien	OUI	NON	
LE FUR Julien	OUI	NON	
RIVIERE Pauline	OUI	NON	

AVIS DES PROPRIÉTAIRES
ET DES AUTORITÉS PUBLIQUES COMPÉTENTES
SUR LA REMISE EN ÉTAT
- R512-6-7

Pierre Charron

Je soussigné, Fernand DUBOIS, agissant en tant que Président du Directoire de la société PIERRE CHARRON SA, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 2.807.760 €, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 304 187 677 dont le siège social est à PARIS (75008) 57, rue Pierre Charron,

Autorise la SA Carrières de Voutré, Société Anonyme au capital de 263 340 €, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Laval sous le numéro 331 192 252 dont le siège social est à VOUTRE (53600), Le Beausoleil,

A occuper et exploiter les parcelles dont la société PIERRE CHARRON SA est propriétaire, telles que ces parcelles sont définies dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposé par la SA Carrières de Voutré,

Donne mon accord pour la remise en état de ces parcelles suivant les conditions présentées dans le dossier de demande d'autorisation précité.

Fait à Paris

Le 08/07/2014



Je soussigné, Anne TOURRE, agissant en tant que Président Directeur Général de la société BASALTES, au capital de 6 832 654 €, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 433 997 533 dont le siège social est à PARIS (75008) 57, rue Pierre Charron,

Autorise la SA Carrières de Voutré, au capital de 263 340 €, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Laval sous le numéro 331 192 252 dont le siège social est à VOUTRE (53600), Le Beausoleil,

A occuper et exploiter les parcelles dont la société BASALTES est propriétaire, telles que ces parcelles sont définies dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposé par la SA Carrières de Voutré,

Donne mon accord pour la remise en état de ces parcelles suivant les conditions présentées dans le dossier de demande d'autorisation précité.

Fait à Paris

Le 8.17.2016

Anne Tourre

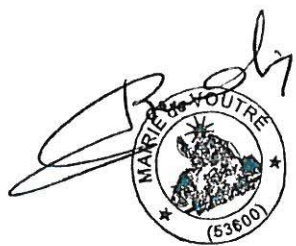
Je soussigné, **BOURDIN Jean-Pierre**
agissant en tant que maire de la commune de ...**VOUTRÉ**

donne un avis favorable pour la remise en état de la carrière de Voutré, suivant les conditions présentées dans le dossier de demande d'autorisation déposé par la SA Carrières de Voutré.

Cet avis ne préjuge en rien de l'avis de la commune qui sera sollicité au cours de l'instruction de ce dossier.

Fait à ...**VOUTRÉ**...

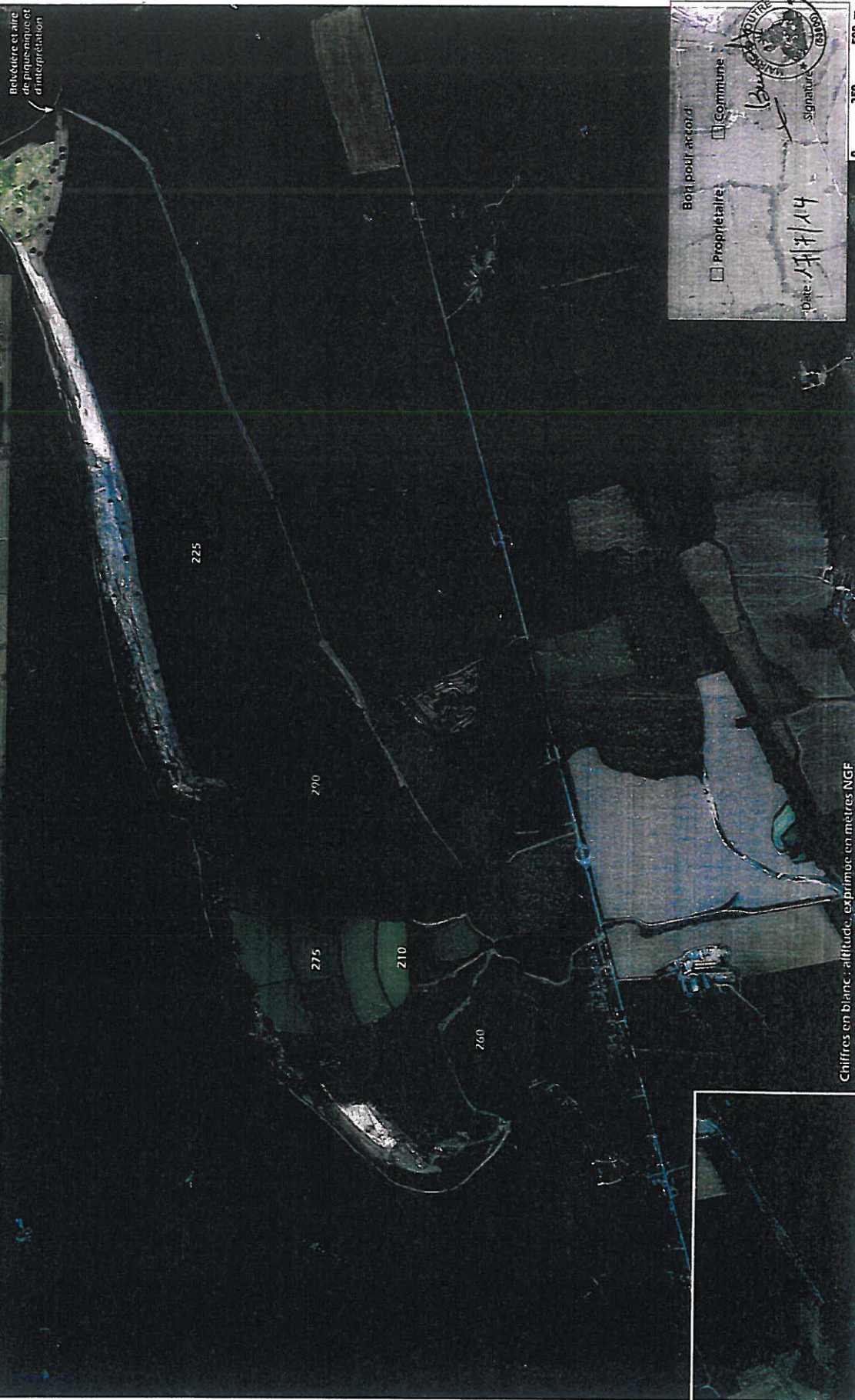
Le ...**17/07/14**...



SA Carrières de Voutré
CARRIÈRE DE VOUTRÉ
 Voutré, Saint-Georges-sur-Ève et Vimarcé (53)
 Rouessé-Vassé (72)

PRINCIPES DE REMISE EN ÉTAT

-  Remise en état en prairie et plantation de haies bocagères.
-  Plan d'eau
-  Reconstitution d'une zone humide
-  Zone d'activités omnisportives
-  Benêts boisés (07/15/2010) et (07/15/2011)
-  Espaces minéraux (occupation écologique)
-  Nouveau tracé du sentier de randonnée
-  Belvédère et aire de pique-nique et d'interprétation



Propriétaire
 Commune
 Bon pour accord

Date: 17/7/14
 Signature: *[Signature]*
 Mairie de VOUTRÉ (53100)

Mairie de SAINT-GEORGES-SUR-ERVE
1 Place St-Georges
53600 SAINT-GEORGES-SUR-ERVE
Tél. 02 43 01 64 32 Fax 02 43 37 29 82
Mail: mairie.stgeorgessurerve@wanadoo.fr

Je soussigné,

agissant en tant que maire de la commune de SAINT-GEORGES-SUR-ERVE

donne un avis favorable pour la remise en état de la carrière de Voutré, suivant les conditions présentées dans le dossier de demande d'autorisation déposé par la SA Carrières de Voutré.

Cet avis ne préjuge en rien de l'avis de la commune qui sera sollicité au cours de l'instruction de ce dossier.

Fait à St-Georges-sur-Erve

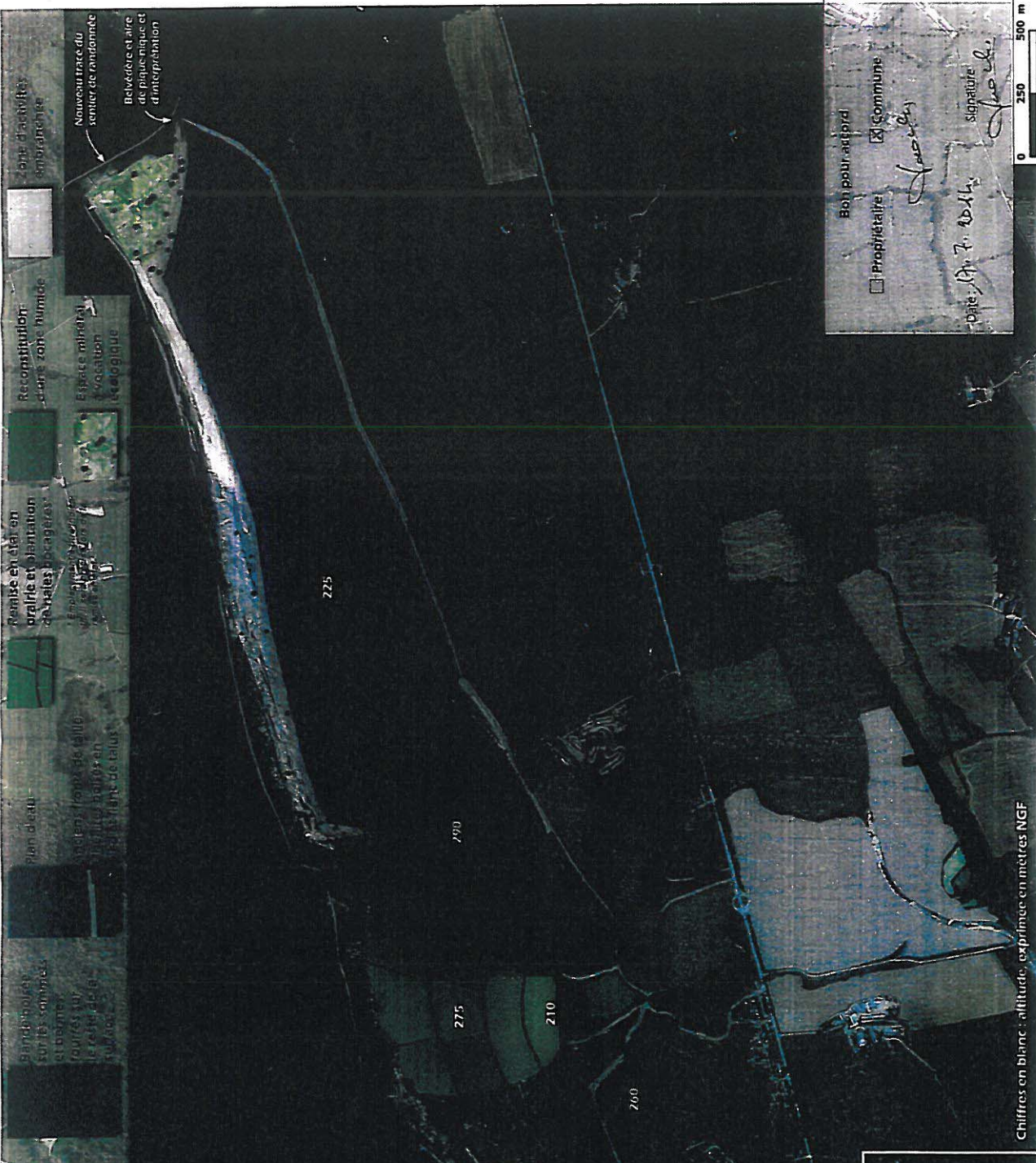
Le 17 juillet 2014

Le Maire
ROCHE Henri
Roche



SA Carrières de Voutré
CARRIÈRE DE VOUTRÉ
 Voutré, Saint-Georges-sur-Ervé et Vimarcé (63)
 Rouessé-Vassé (72)

PRINCIPES DE REMISE EN ÉTAT



Chiffres en blanc : altitude, exprimée en mètres NGF

01 AOUT 2014

Je soussigné, *Joël Bannier*,
agissant en tant que maire de la commune de *Rovesse-Vasse*,

donne un avis favorable pour la remise en état de la carrière de Voutré, suivant les conditions présentées dans le dossier de demande d'autorisation déposé par la SA Carrières de Voutré.

Cet avis ne préjuge en rien de l'avis de la commune qui sera sollicité au cours de l'instruction de ce dossier.

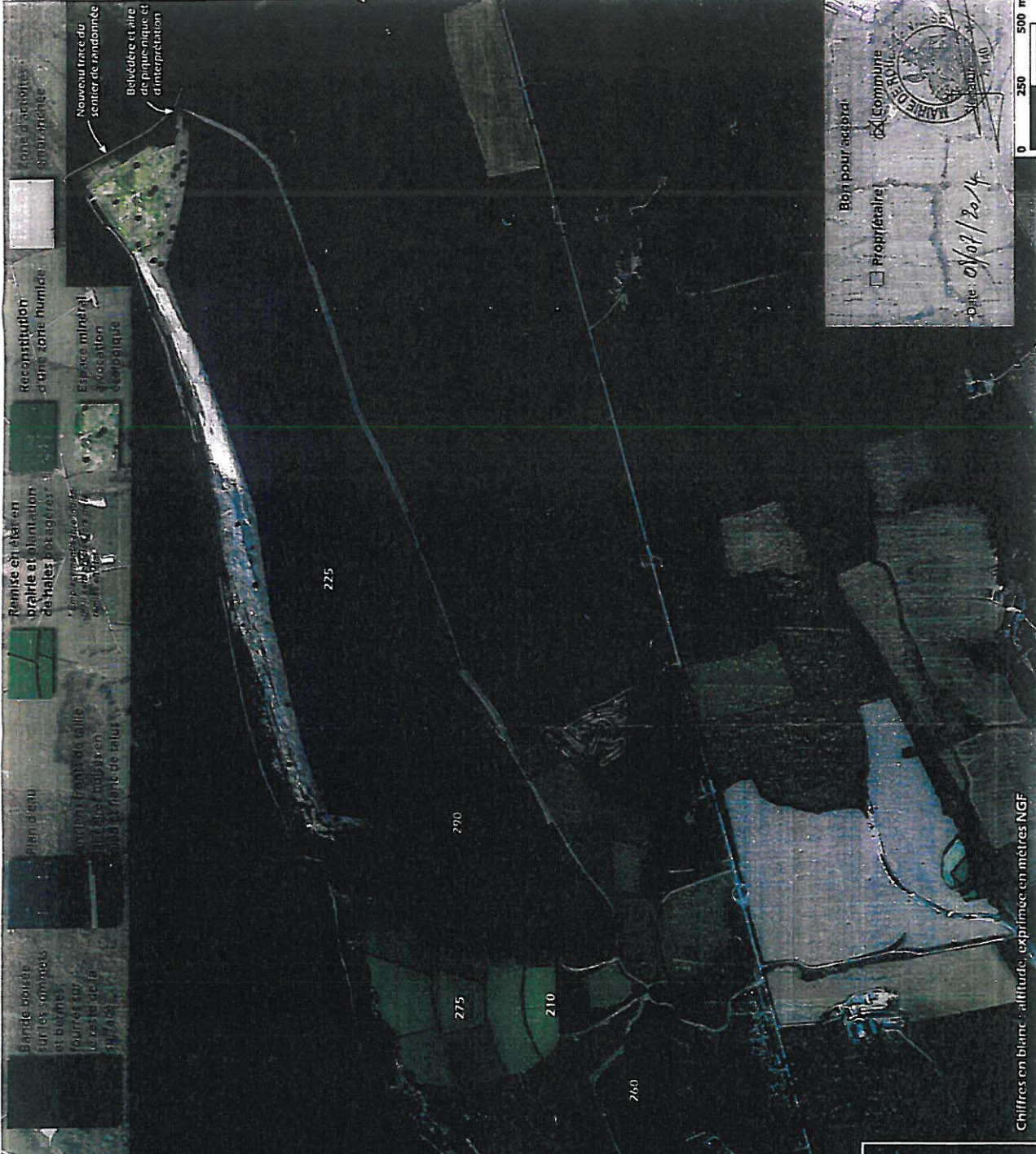
Fait à ... *Rovesse-Vasse*

Le *25/07/2014*



le Maire,

SA Carrières de Voutré
CARRIÈRE DE VOUTRÉ
 Voutré, Saint-Georges-sur-Erve et Vimarcé (63)
 Rouessé-Vassé (72)
PRINCIPES DE REMISE EN ÉTAT



Chiffres en blanc : altitude, exprimée en mètres NGF

Je soussigné, *M. TARDIN, Eric*
agissant en tant que maire de la commune de *V. FRANCE*

donne un avis favorable pour la remise en état de la carrière de Voutré, suivant les conditions présentées dans le dossier de demande d'autorisation déposé par la SA Carrières de Voutré.

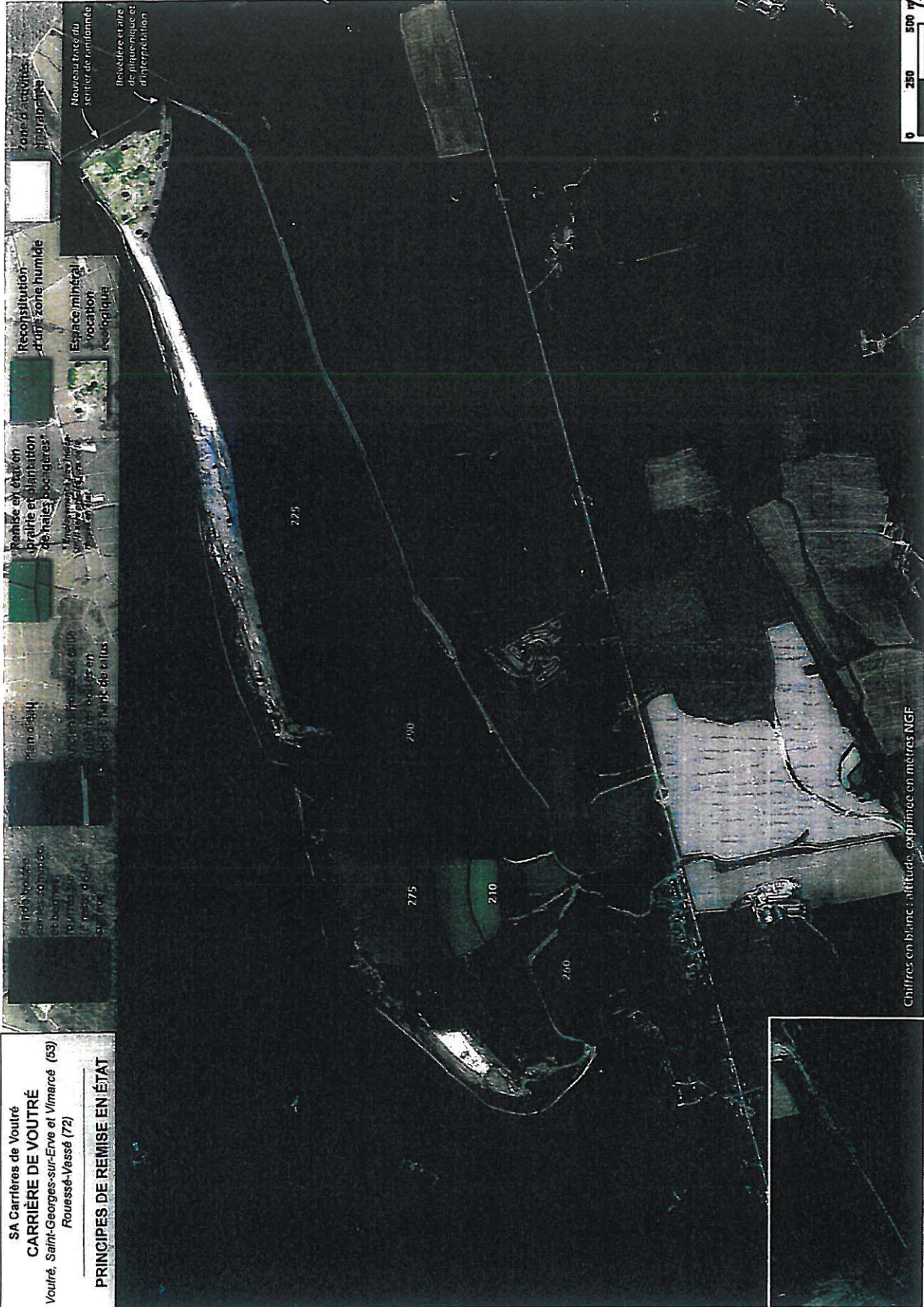
Cet avis ne préjuge en rien de l'avis de la commune qui sera sollicité au cours de l'instruction de ce dossier.

Fait à *V. FRANCE*
Le *21.07.2014*



SA Carrières de Voutré
CARRIÈRE DE VOUTRÉ
 Voutré, Saint-Georges-sur-Erve et Vimercé (53)
 Rouessé-Vassé (72)

PRINCIPES DE REMISE EN ÉTAT



Chiffres en blanc : altitude exprimée en mètres NGF

MAIRIE DE VIMERCÉ
 de 21.07.2011
 de l'air

ATTESTATIONS FONCIÈRES
- R512-6-8

- Tableaux récapitulatifs des parcelles concernées par le projet,
- Accords fonciers avec les mairies,
- Matrices cadastrales et autres attestations de maîtrise foncière.

INTRODUCTION

La quasi-intégralité des parcelles du projet sollicitées au renouvellement et à l'extension du droit d'exploiter sont propriétés :

- de l'exploitant, la Société des Carrières de Voutré,
- du Groupe Basaltes, dont la Société des Carrières de Voutré est une filiale,
- de la société Pierre Charon SA, autre filiale du Groupe Basaltes.
-
- Les parcelles restantes sont propriétés :
- de la SNCF (secteur à proximité de la ligne ferroviaire Le Mans – Rennes),
- des différentes communes du projet (principalement les chemins communaux).

Les quatre tableaux présentés ci-après listent les parcelles sollicitées :

- au renouvellement (tableau 1),
- à l'extension (tableau 2),
- à la renonciation (tableau 3),
- les parcelles du projet après renouvellement, extension et renonciation (tableau 4).

Dans les tableaux, le **code couleur** suivant permet d'identifier le propriétaire de chaque parcelle :

Propriétaire	Couleur associée
Société des Carrières de Voutré	Vert
Groupe Basaltes	Orange
Pierre Charon SA	Jaune
SNCF	Violet
Communes du projet	Bleu

En outre, afin de faciliter l'identification des parcelles sur le plan parcellaire, celui-ci a été décomposé en 3 zones :

- zone « Ouest », correspondant globalement à la fosse de la Kabylie,
- zone « Est », correspondant globalement à celle de la Massoterie,
- zone « Sud », correspondant globalement à la plate-forme des installations.

Sur les plans de ces trois zones, le code couleur a également été repris par soucis de clarté.

L'attestation justifiant de la maîtrise foncière de chacune des parcelles du projet est précisée (numéro et type) dans le tableau de synthèse (tableau n°4).

Ces attestations sont les suivantes :

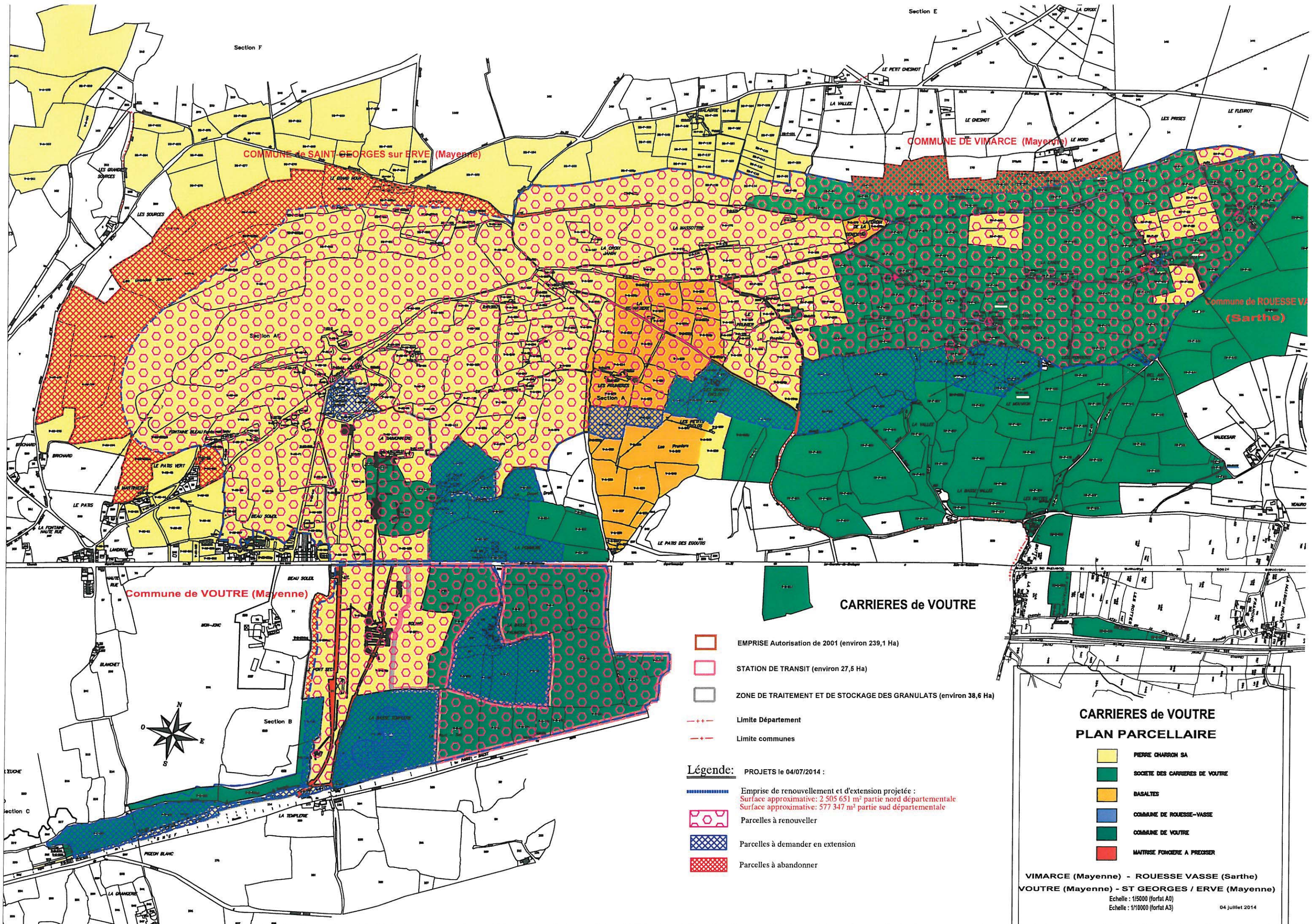
- attestation n°1 – matrices cadastrales de la Société des Carrières de Voutré,
 - . sur Voutré (1-1), Vimarcé (1-2), Rouessé-Vassé (1-3) et St-Georges (1-4).
- attestation n°2 – matrices cadastrales du Groupe Basaltes,
 - . sur Voutré (2-1).
- attestation n°3 – matrices cadastrales de la société Pierre Charon SA,
 - . sur Voutré (3-1), Rouessé-Vassé (3-2) et St-Georges (3-3).
- attestation n°4 – délibération du conseil municipal de Voutré (n°1),
- attestation n°5 – délibération du conseil municipal de Rouessé-Vassé (n°2),
- attestation n°6 – acte notarial de vente Jousse / Carrières de Voutré,
- attestation n°7 – acte notarial de vente Sauvage / Carrières de Voutré,
- attestation n°8 – acte notarial de vente Come / Carrières de Voutré,
- attestation n°9 – acte notarial de vente Tombini-Barbier / Carrières de Voutré,
- attestation n°10 – délibération du conseil municipal de Rouessé-Vassé (n°1),
- attestation n°11 – délibération du conseil municipal de Saint-Georges-sur-Erve,
- attestation n°12 – délibération du conseil municipal de Voutré (n°2)
- attestation n°13 – accord avec la commune de Rouessé-Vassé,
- attestation n°14 – échanges de parcelles – commune de Voutré / acquisition en cours,
- attestation n°15 – accord SNCF.

Ces attestations sont jointes dans l'ordre (numérotées 1 à 15) après les tableaux.

Pour faciliter la justification de la maîtrise foncière, et outre l'emploi du code couleur, le tableau n°4 définit également pour chaque parcelle du projet :

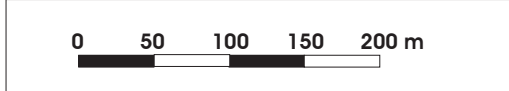
- un numéro spécifique (de 1 à 459) repris dans les 14 attestations,
- la localisation de la parcelle, à savoir zone Ouest (O), Sud (S) ou Est (E).

L'ensemble des attestations de maîtrise foncières présentées montre que l'exploitant bénéficie du droit d'exploiter sur l'ensemble des parcelles concernées par le projet.



SA Carrières de Voutré
 Carrière de Voutré
 Voutré, St Georges sur Erve et Vimarcé - 53
 Rouessé-Vassé - 72

MAITRISE FONCIERE
 AU 1/5000



ZONE EST

VIMARCE

**ST GEORGES
 SUR ERVE**

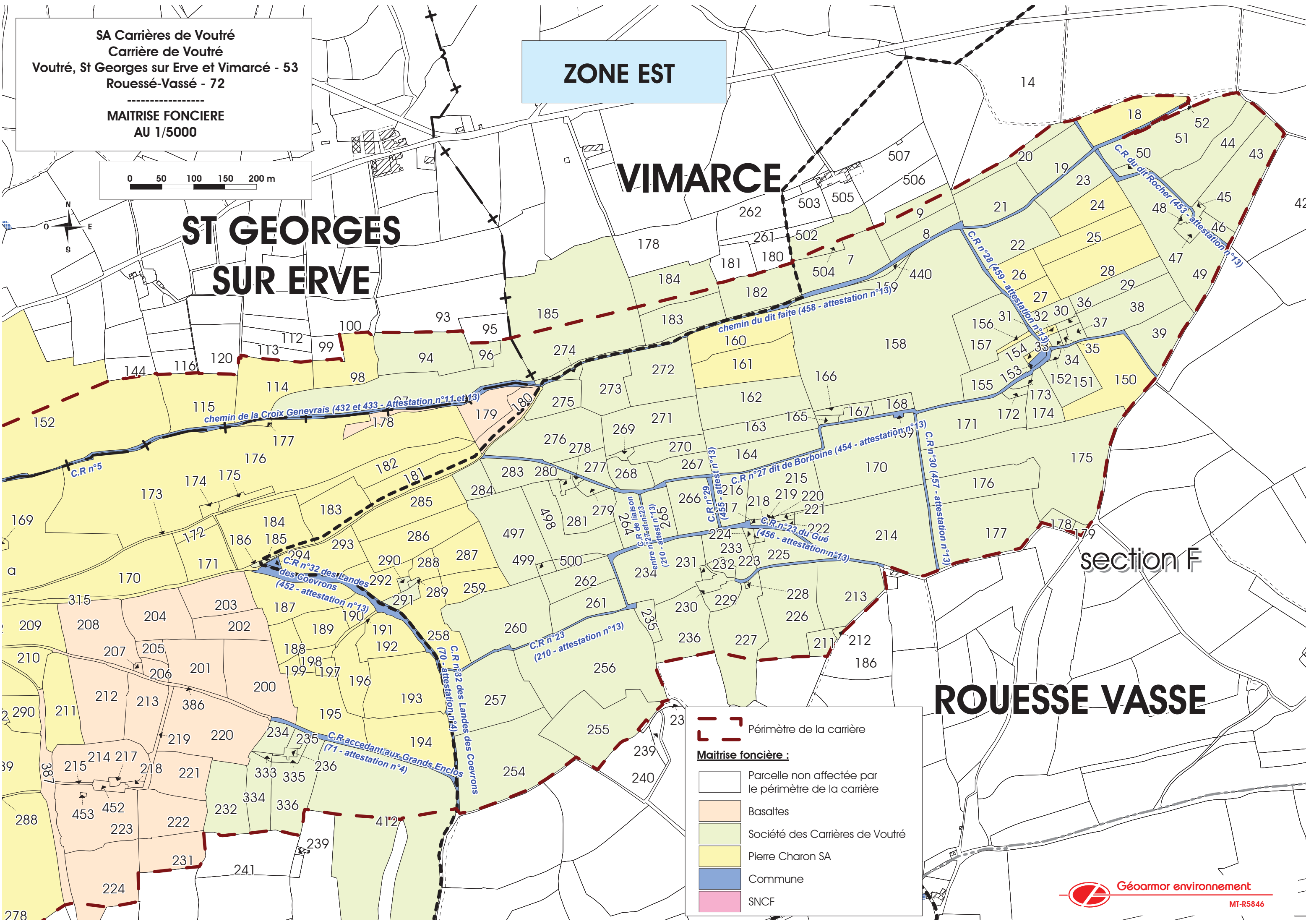
section F

ROUESSE VASSE

— — — — — Périmètre de la carrière

Maitrise foncière :

- Parcelle non affectée par le périmètre de la carrière
- Basaltes
- Société des Carrières de Voutré
- Pierre Charon SA
- Commune
- SNCF



SA Carrières de Voutré
 Carrière de Voutré
 Voutré, St Georges sur Erve et Vimarcé - 53
 Rouessé-Vassé - 72

 MAITRISE FONCIERE
 AU 1/5000

ZONE OUEST

section F

0 50 100 150 200 m



ction A

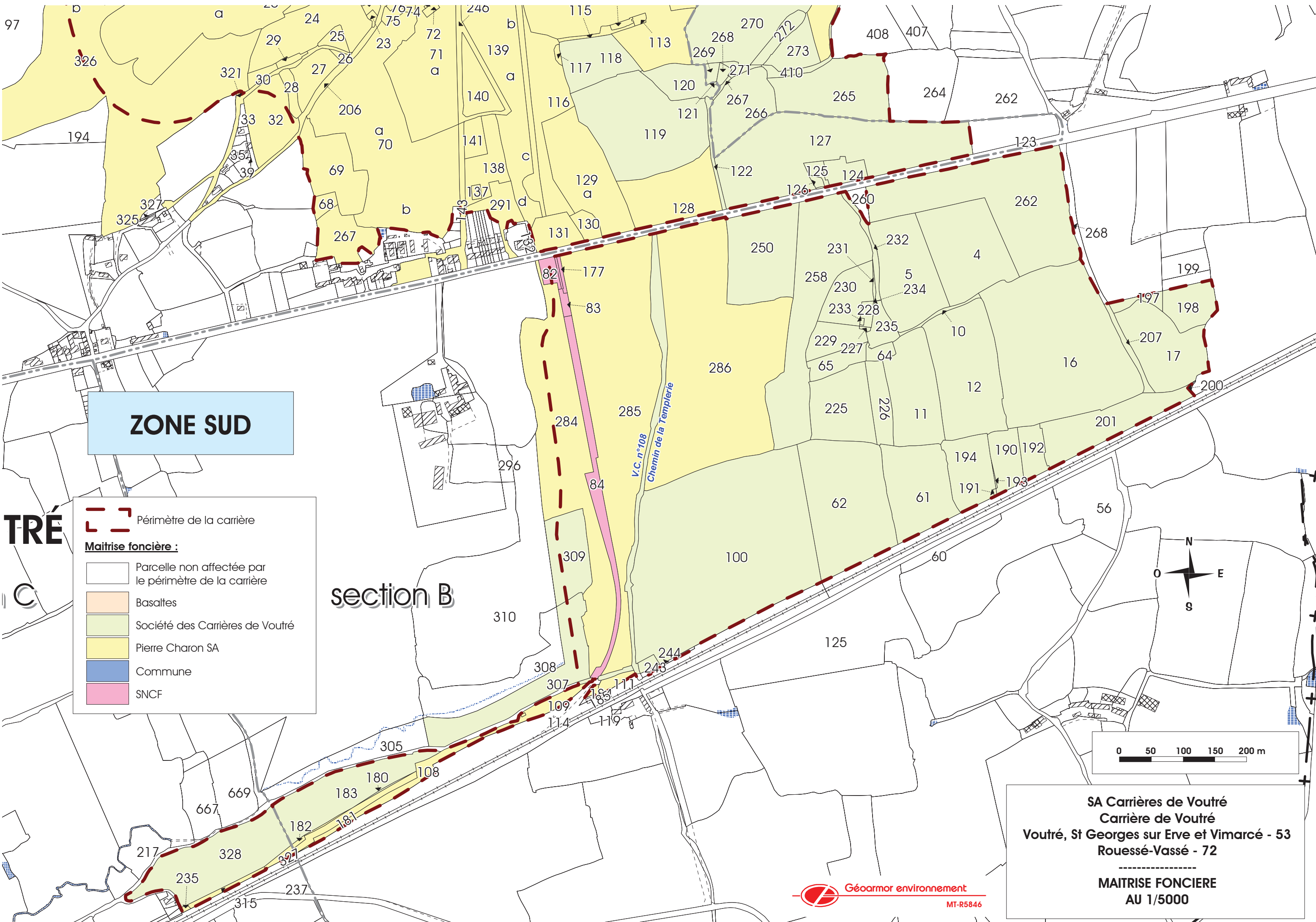
section AC

section A

--- Périmètre de la carrière

Maitrise foncière :

- Parcelle non affectée par le périmètre de la carrière
- Basaltes
- Société des Carrières de Voutré
- Pierre Charon SA
- Commune
- SNCF



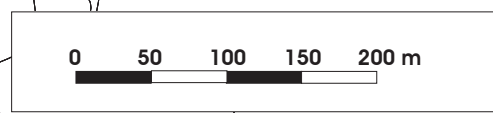
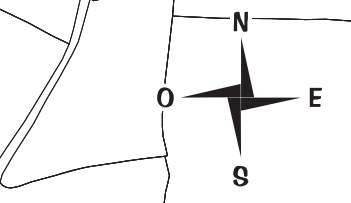
ZONE SUD

section B

Périmètre de la carrière

Maitrise foncière :

- Parcelle non affectée par le périmètre de la carrière
- Basaltes
- Société des Carrières de Voutré
- Pierre Charon SA
- Commune
- SNCF



SA Carrières de Voutré
Carrière de Voutré
Voutré, St Georges sur Erve et Vimarcé - 53
Rouessé-Vassé - 72

MAITRISE FONCIERE
AU 1/5000

Tableau n°1
Carrière de Voutré - Liste des parcelles sollicitées au renouvellement du droit d'exploiter

Commune	Section	Numéro	Surf. totale si différente (ha a ca)	Surf. concernée (ha a ca)	Propriétaire	Attestation de maitrise foncière
Rouesse-Vasse	F	7		83 85	Société des Carrières de Voutré	
		8		41 32	Société des Carrières de Voutré	
		18		68 50	Pierre Charon SA	
		19		62 10	Société des Carrières de Voutré	
		20		26 05	Société des Carrières de Voutré	
		21		80 15	Société des Carrières de Voutré	
		22		80 63	Société des Carrières de Voutré	
		23		51 24	Société des Carrières de Voutré	
		24		53 23	Pierre Charon SA	
		25		55 20	Pierre Charon SA	
		26		36 50	Pierre Charon SA	
		27		28 40	Pierre Charon SA	
		28		1 02 00	Pierre Charon SA	
		29		46 40	Société des Carrières de Voutré	
		30		24 39	Société des Carrières de Voutré	
		31		78	Pierre Charon SA	
		32		4 00	Pierre Charon SA	
		33		1 20	Pierre Charon SA	
		37		7 20	Société des Carrières de Voutré	
		38		85 00	Société des Carrières de Voutré	
		39		59 30	Société des Carrières de Voutré	
		43		1 03 55	Société des Carrières de Voutré	
		44		80 00	Société des Carrières de Voutré	
		45		4 00	Société des Carrières de Voutré	
		46		12 05	Société des Carrières de Voutré	
		47		7 99	Société des Carrières de Voutré	
		48		3 20	Société des Carrières de Voutré	
		49		1 47 01	Société des Carrières de Voutré	
		50		6 43	Société des Carrières de Voutré	
		51		1 42 57	Société des Carrières de Voutré	
		150		1 06 90	Pierre Charon SA	
		151		53 50	Société des Carrières de Voutré	
		152		2 36	Société des Carrières de Voutré	
		153		3 90	Commune	
		154		3 20	Pierre Charon SA	
		155		57 00	Société des Carrières de Voutré	
		156		3 90	Pierre Charon SA	
		157		84 40	Société des Carrières de Voutré	
		158		5 63 68	Société des Carrières de Voutré	
		159		23 00	Société des Carrières de Voutré	
		160		74 80	Pierre Charon SA	
		161		88 50	Pierre Charon SA	
		162		1 03 50	Société des Carrières de Voutré	
		163		58 97	Société des Carrières de Voutré	
		164		68 53	Société des Carrières de Voutré	
		165		3 98	Société des Carrières de Voutré	
		166		5 97	Société des Carrières de Voutré	
		167		10 75	Société des Carrières de Voutré	
		168		15 92	Société des Carrières de Voutré	
		169		82	Société des Carrières de Voutré	
		170		1 90 58	Société des Carrières de Voutré	
		171		98 70	Société des Carrières de Voutré	
		172		4 76	Société des Carrières de Voutré	
		173		3 96	Société des Carrières de Voutré	
		174		39 23	Société des Carrières de Voutré	
		175		2 64 70	Société des Carrières de Voutré	
		176		77 07	Société des Carrières de Voutré	
		177		1 49 73	Société des Carrières de Voutré	
		214		2 06 47	Société des Carrières de Voutré	
215		91 72	Société des Carrières de Voutré			
216		39 20	Société des Carrières de Voutré			
217		1 34	Société des Carrières de Voutré			
218		1 18	Société des Carrières de Voutré			
219		63	Société des Carrières de Voutré			
220		65	Société des Carrières de Voutré			
221		3 21	Société des Carrières de Voutré			
222		4 50	Société des Carrières de Voutré			
223		4 10	Société des Carrières de Voutré			
224		3 35	Société des Carrières de Voutré			
225		44 68	Société des Carrières de Voutré			
229		18 92	Société des Carrières de Voutré			
230		10 06	Société des Carrières de Voutré			
231		3 22	Société des Carrières de Voutré			
232		8 45	Société des Carrières de Voutré			
233		43 47	Société des Carrières de Voutré			
234		1 16 34	Société des Carrières de Voutré			
258		72 60	Pierre Charon SA			
259		39 40	Pierre Charon SA			

260		1 42 90	Société des Carrières de Voutré		
261		53 40	Société des Carrières de Voutré		
262		46 95	Société des Carrières de Voutré		
264		35 15	Société des Carrières de Voutré		
265		34 60	Société des Carrières de Voutré		
266		56 40	Société des Carrières de Voutré		
267		33 20	Société des Carrières de Voutré		
268		29 13	Société des Carrières de Voutré		
269		4 35	Société des Carrières de Voutré		
270		34 40	Société des Carrières de Voutré		
271		95 31	Société des Carrières de Voutré		
272		89 80	Société des Carrières de Voutré		
273		62 90	Société des Carrières de Voutré		
274		4 70	Société des Carrières de Voutré		
275		38 50	Société des Carrières de Voutré		
276		1 21 20	Société des Carrières de Voutré		
277		28 60	Société des Carrières de Voutré		
278		1 64	Société des Carrières de Voutré		
279		7 15	Société des Carrières de Voutré		
280		4 78	Société des Carrières de Voutré		
281		54 90	Société des Carrières de Voutré		
283		46 55	Société des Carrières de Voutré		
284		29 40	Société des Carrières de Voutré		
285		92 87	Pierre Charon SA		
286		85 33	Pierre Charon SA		
287		54 30	Pierre Charon SA		
288		16 70	Pierre Charon SA		
289		1 58	Société des Carrières de Voutré		
290		3 57	Société des Carrières de Voutré		
291		11 15	Société des Carrières de Voutré		
292		35 80	Pierre Charon SA		
293		68 80	Pierre Charon SA		
294		4 18	Commune		
440		5 16	Société des Carrières de Voutré		
497		1 17 32	Société des Carrières de Voutré		
498		81 53	Société des Carrières de Voutré		
499		5 67	Société des Carrières de Voutré		
500		9 98	Société des Carrières de Voutré		
504p	5560	9 88	Société des Carrières de Voutré		
9p	4 413	31 13	Société des Carrières de Voutré		
Chemin rural du Rocher (ancien F 1059)	n'est plus cadastré en 2013	13 50	Commune		
Chemin rural n°27	n'est plus cadastré en 2013	46 00	Commune		
Chemin rural n°29 (ancien F 1061)	n'est plus cadastré en 2013	3 50	Commune		
Chemin rural n° 23 (ancien F 1062)	n'est plus cadastré en 2013	16 00	Commune		
Chemin rural n°30	n'est plus cadastré en 2013	10 30	Commune		
Chemin rural du fait (ancien F 1070 et F1071)	n'est plus cadastré en 2013	36 00	Commune		
Chemin rural n° 28 (ancien F 1073)	n'est plus cadastré en 2013	9 50	Commune		
Vimarce	E	182	7020	Société des Carrières de Voutré	
		183	6260	Société des Carrières de Voutré	
		184p	7640	20 00	Société des Carrières de Voutré
		185p	33130	1 31 50	Société des Carrières de Voutré
		168	38 48	Pierre Charon SA	
		169	3 52	Pierre Charon SA	
		170	1 34 55	Pierre Charon SA	
		171	52 75	Pierre Charon SA	
		172	10 61	Pierre Charon SA	
		173	17 18	Pierre Charon SA	
		174	5 14	Pierre Charon SA	
		175	11 31	Pierre Charon SA	
		176	6 65 72	Pierre Charon SA	
		177	3 85	Pierre Charon SA	
		178	14 74	Basaltes	
		179	43 09	Basaltes	
		180	31 20	Basaltes	
		181	59 00	Pierre Charon SA	
		182	76 05	Pierre Charon SA	
		183	67 20	Pierre Charon SA	
		184	1 12 15	Pierre Charon SA	
		185	1 71	Société des Carrières de Voutré	
		186	89	Société des Carrières de Voutré	
		187	84 80	Pierre Charon SA	
		188	26 15	Pierre Charon SA	
		189	43 40	Pierre Charon SA	
		190	18 55	Pierre Charon SA	
		191	3 46	Pierre Charon SA	
		192	55 64	Pierre Charon SA	
		193	1 11 78	Pierre Charon SA	
194	97 15	Pierre Charon SA			

SA Carrières de Voutré

Tableau n°1 : Parcelles demandées en renouvellement

195		90 30	Pierre Charon SA
196		54 00	Pierre Charon SA
197		8 75	Pierre Charon SA
198		14 63	Pierre Charon SA
199		7 34	Pierre Charon SA
200		1 08 84	Basaltes
201		72 35	Basaltes
202		48 28	Basaltes
203		61 92	Basaltes
204		75 53	Basaltes
205		13 56	Basaltes
206		12 67	Basaltes
207		1 98	Basaltes
208		1 00 02	Basaltes
209		1 12 31	Pierre Charon SA
210		32 73	Pierre Charon SA
211		71 34	Pierre Charon SA
212		99 00	Basaltes
213		62 03	Basaltes
214		89 42	Basaltes
215		1 77	Basaltes
217		2 23	Basaltes
218		2 12	Basaltes
219		10 71	Basaltes
220		1 43 70	Basaltes
221		60 42	Basaltes
222		68 87	Basaltes
223		1 17 75	Basaltes
278		3 94 46	Pierre Charon SA
279		56 05	Pierre Charon SA
280		89 07	Pierre Charon SA
281		95 38	Pierre Charon SA
282		1 09 14	Pierre Charon SA
283		25 12	Pierre Charon SA
284		24 82	Pierre Charon SA
285		2 38	Pierre Charon SA
286		9 94	Pierre Charon SA
287		75 60	Pierre Charon SA
288		6 14	Pierre Charon SA
289		1 41 25	Pierre Charon SA
290		34 00	Pierre Charon SA
291		90 05	Pierre Charon SA
292		14 28	Pierre Charon SA
293		57 98	Pierre Charon SA
294		11 65	Pierre Charon SA
295		2 62	Pierre Charon SA
296		14 57	Pierre Charon SA
297		3 14	Pierre Charon SA
298		6 83	Pierre Charon SA
299		64 94	Pierre Charon SA
300		53 89	Pierre Charon SA
301		25 23	Pierre Charon SA
302		19 37	Pierre Charon SA
303		18 72	Pierre Charon SA
304		34 40	Pierre Charon SA
305		2 98	Pierre Charon SA
306		9 37	Pierre Charon SA
307		82 00	Pierre Charon SA
308		15 80	Pierre Charon SA
309		10 30	Pierre Charon SA
310		4 02	Pierre Charon SA
315		43 66	Pierre Charon SA
321		6 68	Pierre Charon SA
322		13 08	Pierre Charon SA
386		17 00	Basaltes
387		46 30	Basaltes
452		7 02	Basaltes
453		60	Basaltes
167p2	5 45 71	5 41 21	Pierre Charon SA
3p2	4 92 50	82 14	Pierre Charon SA
4		3 03 15	Pierre Charon SA
5		16 53 65	Pierre Charon SA
6		9 28	Pierre Charon SA
7		17 25	Pierre Charon SA
8		33 30	Pierre Charon SA
9		16	Pierre Charon SA
10		38	Pierre Charon SA
11		2 33	Pierre Charon SA
12		64 80	Pierre Charon SA
13		1 50	Pierre Charon SA
14		82	Pierre Charon SA
15		29 35	Pierre Charon SA
16		54	Pierre Charon SA
17		12	Pierre Charon SA
18		23 65	Pierre Charon SA

A

Cf. tableau 4

Voutré

SA Carrières de Voutré

Tableau n°1 : Parcelles demandées en renouvellement

Avril 2015

AC

19		1 82 15	Pierre Charon SA
20		4 19 10	Pierre Charon SA
21		1 21 90	Pierre Charon SA
22		3 90	Pierre Charon SA
23		2 26	Pierre Charon SA
24		1 19 00	Pierre Charon SA
25		10 55	Pierre Charon SA
26		2 45	Pierre Charon SA
27		36 65	Pierre Charon SA
28		12 70	Pierre Charon SA
29		4 89	Pierre Charon SA
30		7 93	Pierre Charon SA
68		10 22	Pierre Charon SA
69		89 40	Pierre Charon SA
70		4 03 30	Pierre Charon SA
71		2 21 45	Pierre Charon SA
72		3 12	Pierre Charon SA
73		22	Pierre Charon SA
74		3 05	Pierre Charon SA
75		6 47	Pierre Charon SA
76		2 58	Pierre Charon SA
77		2 46	Pierre Charon SA
78		3 20	Pierre Charon SA
79		3 56	Pierre Charon SA
80		42 85	Pierre Charon SA
81		3 70	Pierre Charon SA
90		26 10	Pierre Charon SA
91		3 68	Pierre Charon SA
92		1 63	Pierre Charon SA
94		13 95	Pierre Charon SA
95		59 30	Pierre Charon SA
96		1 92 25	Pierre Charon SA
97		5 48	Pierre Charon SA
98		5 42	Pierre Charon SA
99		17 20	Pierre Charon SA
101		4 17	Pierre Charon SA
102		2 74 55	Pierre Charon SA
103		1 01 80	Pierre Charon SA
104		24 40	Pierre Charon SA
105		30 60	Pierre Charon SA
106		10 14	Pierre Charon SA
107		1 87 85	Pierre Charon SA
108		17 32	Pierre Charon SA
109		1 97 25	Pierre Charon SA
110		35 65	Pierre Charon SA
111		1 32 95	Pierre Charon SA
112		3 61 75	Pierre Charon SA
113		2 93	Pierre Charon SA
114		3 26	Pierre Charon SA
115		6 92	Pierre Charon SA
116		1 05 10	Pierre Charon SA
117		2 43	Pierre Charon SA
118		74 00	Société des Carrières de Voutré
119		2 47 25	Société des Carrières de Voutré
120		46 90	Société des Carrières de Voutré
128		1 17 55	Pierre Charon SA
129		1 46 65	Pierre Charon SA
130		14 85	Pierre Charon SA
131		35 20	Pierre Charon SA
137		3 27	Pierre Charon SA
138		52 97	Pierre Charon SA
139		1 85 10	Pierre Charon SA
140		43 65	Pierre Charon SA
141		18 52	Pierre Charon SA
201		23	Pierre Charon SA
246		1 12 42	Pierre Charon SA
267		59 09	Pierre Charon SA
339		7 44	Pierre Charon SA
340		54	Pierre Charon SA
202p2	8355	41 01	Pierre Charon SA
206p	10255	94 62	Pierre Charon SA
291p	7942	45 44	Pierre Charon SA
321p	2808	10 25	Pierre Charon SA
326p3	154055	6 08 99	Pierre Charon SA
32p	7730	13 25	Pierre Charon SA
85p	8680	39 22	Pierre Charon SA
93p	10505	89 63	Pierre Charon SA
4		1 64 56	Société des Carrières de Voutré
5		1 47 17	Société des Carrières de Voutré
16		4 35 10	Société des Carrières de Voutré
17		1 30 25	Société des Carrières de Voutré
61		1 32 40	Société des Carrières de Voutré
62		2 46 21	Société des Carrières de Voutré
190		44 00	Société des Carrières de Voutré
191		50	Société des Carrières de Voutré

SA Carrières de Voutré

Tableau n°1 : Parcelles demandées en renouvellement

		192		25 68	Société des Carrières de Voutré
		193		50	Société des Carrières de Voutré
		194		74 90	Société des Carrières de Voutré
		197		12 40	Société des Carrières de Voutré
	B	198		49 63	Société des Carrières de Voutré
		201		1 11 93	Société des Carrières de Voutré
		207		12 84	Société des Carrières de Voutré
		250		1 55 31	Société des Carrières de Voutré
		258		2 55 23	Société des Carrières de Voutré
		262		3 15 37	Société des Carrières de Voutré
		284p2	3 39 53	26010	Pierre Charon SA
		285		5 11 82	Pierre Charon SA
		286		6 28 15	Pierre Charon SA
		82p2	11 16	565	SNCF
		83		7 79	SNCF
		84		64 46	SNCF
		177		2 54	SNCF
		Voie communale n°108 de la Templerie	n'est plus cadastré en 2013	53 39	Société des Carrières de Voutré
		Chemin rural des landes des Coëvrons (ex A 1069)	n'est plus cadastré en 2013	6 00	Commune
Voutré et Saint Georges sur Erve		Chemin rural intercommunal de la croix genevrais	n'est plus cadastré en 2013	32 07	Commune
Voutré et Saint Georges sur Erve		Chemin rural intercommunal de la croix genevrais	n'est plus cadastré en 2013	6 54	Commune
St Georges /s Erve	F	157p2	1 55 90	80 92	Pierre Charon SA
		359		35 80	Pierre Charon SA
		360		41 20	Pierre Charon SA
		363		64 05	Pierre Charon SA
		365		1 32 38	Pierre Charon SA
		368		1 39 75	Pierre Charon SA
		152p	7 09 58	4 61 01	Pierre Charon SA
		156		6 10	Pierre Charon SA
		272p2	1 59 30	16 59	Pierre Charon SA
		159p2	79 70	22 89	Pierre Charon SA
		369p2	3 01 72	2 39 84	Pierre Charon SA
		274p2	5 41 75	33 54	Pierre Charon SA
		114		87 35	Pierre Charon SA
		115		99 10	Pierre Charon SA
		96		16 00	Société des Carrières de Voutré
		97		1 92 60	Société des Carrières de Voutré
		98		62 30	Pierre Charon SA
		94		96 40	Société des Carrières de Voutré
		TOTAL		256 99 59	

Tableau n°2
Carrière de Voutré - Liste des parcelles sollicitées à l'extension du droit d'exploiter

Commune	Section	Numéro	Surf. totale si différente (ha a ca)	Surf. Concernée (ha a ca)	Propriétaire	Attestation de maîtrise foncière		
Rouesse-Vasse	F	34		4 00	Société des Carrières de Voutré			
		35		2 25	Société des Carrières de Voutré			
		36		4 40	Société des Carrières de Voutré			
		178		11 32	Société des Carrières de Voutré			
		179		3 51	Société des Carrières de Voutré			
		211		16 10	Société des Carrières de Voutré			
		212		2 64	Société des Carrières de Voutré			
		213		88 15	Société des Carrières de Voutré			
		226		1 25 20	Société des Carrières de Voutré			
		228		65	Société des Carrières de Voutré			
		235		15 97	Société des Carrières de Voutré			
		236		82 64	Société des Carrières de Voutré			
		257		1 32 77	Société des Carrières de Voutré			
		227p	1 19 15	76 60	Société des Carrières de Voutré			
		256		2 54 80	Société des Carrières de Voutré			
255		1 25 75	Société des Carrières de Voutré					
254		1 85 63	Société des Carrières de Voutré					
Vimarcé	E	267		12 50	Société des Carrières de Voutré	Cf. tableau 4		
Voutré	A	231		56 06	Basaltes			
		232		72 50	Société des Carrières de Voutré			
		234		21 90	Société des Carrières de Voutré			
		235		6 29	Société des Carrières de Voutré			
		236		3 41	Société des Carrières de Voutré			
		265		1 42 37	Société des Carrières de Voutré			
		266		87 97	Société des Carrières de Voutré			
		267		1 95	Société des Carrières de Voutré			
		268		4 58	Société des Carrières de Voutré			
		269		5 86	Société des Carrières de Voutré			
		270		1 90 49	Société des Carrières de Voutré			
		271		6 45	Société des Carrières de Voutré			
		272		19 44	Société des Carrières de Voutré			
		273		40 25	Société des Carrières de Voutré			
		333		2 00	Société des Carrières de Voutré			
		334		45 50	Société des Carrières de Voutré			
		335		7 50	Société des Carrières de Voutré			
		336		78 20	Société des Carrières de Voutré			
		410		15 52	Société des Carrières de Voutré			
		224p	1 21 06	1 02 50	Basaltes			
		412p2	4 65 01	2 04 23	Société des Carrières de Voutré			
		Voutré	AC	82			2 08	Pierre Charon SA
				83			6 56	Pierre Charon SA
				84			8 98	Pierre Charon SA
				86			3 82	Pierre Charon SA
87				11 17	Pierre Charon SA			
88				1 74	Pierre Charon SA			
89				27 65	Pierre Charon SA			
121				32	Société des Carrières de Voutré			
122				9 62	Société des Carrières de Voutré			
124				22 30	Société des Carrières de Voutré			
125				7 60	Société des Carrières de Voutré			
126				2 80	Société des Carrières de Voutré			
127				3 43 55	Société des Carrières de Voutré			
200				8 58	Pierre Charon SA			
85p	86 80			47 58	Pierre Charon SA			
93p	1 05 05	15 42	Pierre Charon SA					
Voutré	B	10		7 10	Société des Carrières de Voutré			
		11		1 27 10	Société des Carrières de Voutré			
		12		2 01 46	Société des Carrières de Voutré			
		64		10 28	Société des Carrières de Voutré			
		65		29 00	Société des Carrières de Voutré			
		100		6 99 43	Société des Carrières de Voutré			
		108		56 10	Pierre Charon SA			
		109		22	Pierre Charon SA			
		111		8 79	Pierre Charon SA			
		180		2 06	Société des Carrières de Voutré			
		181		20 91	Pierre Charon SA			
		182		2 06	Pierre Charon SA			
		183		1 32 29	Société des Carrières de Voutré			
		184		2 25	Pierre Charon SA			
		225		1 03 46	Société des Carrières de Voutré			
226		38 11	Société des Carrières de Voutré					
227		1 03	Société des Carrières de Voutré					
228		7 32	Société des Carrières de Voutré					
229		38 99	Société des Carrières de Voutré					
230		57 67	Société des Carrières de Voutré					
231		1 34	Société des Carrières de Voutré					
232		13 85	Société des Carrières de Voutré					

SA Carrières de Voutré

Tableau n°2 : Parcelles demandées en extension

		233		69	Société des Carrières de Voutré
		234		12	Société des Carrières de Voutré
		235		21 89	Société des Carrières de Voutré
		243		5 08	Société des Carrières de Voutré
		307p2	1 31 83	2925	Société des Carrières de Voutré
		309p2	81 01	6113	Société des Carrières de Voutré
	C	235		1 00	Pierre Charon SA
	C	315		9 31	Pierre Charon SA
	C	327		5 27	Pierre Charon SA
	C	328		1 70 13	Société des Carrières de Voutré
		<i>partie du chemin rural n°32</i>	n'est plus cadastré en 2013	188,5	Commune
		<i>Chemin rural accédant aux Grands Enclos</i>	n'est plus cadastré en 2013	18 48	Commune
		<i>Chemin rural n° 23</i>		10 23	Commune
		<i>Chemin rural n° 32</i>		188,5	Commune
Rouesse-Vasse		<i>Chemin rural de liaison entre n°27 et 23</i>	n'est plus cadastré en 2013	3 50	Commune
TOTAL				46 80 29	

Tableau n°3
Carrière de Voutré - Liste des parcelles sollicitées à la renonciation du droit d'exploiter

Commune	Section	Numéro	Surf. concernée (ha a ca)	Surf. totale si différente (ha a ca)	Propriétaire	Attestation de maîtrise foncière
Rouesse-Vasse	F	502	8 62		Société des Carrières de Voutré	Sans objet - parcelles exclues du périmètre de la carrière
		506	54 16		Société des Carrières de Voutré	
		504p	45 72	55 60	Société des Carrières de Voutré	
		9p	13 00	44 13	Société des Carrières de Voutré	
St Georges /s Erve	F	95	29 88		Société des Carrières de Voutré	
		157p1	74 98	1 55 90	Pierre Charon SA	
		159p1	56 81	79 70	Pierre Charon SA	
		268	10 75		Pierre Charon SA	
		270	8 90		Pierre Charon SA	
		271	7 00		Pierre Charon SA	
		272p1	1 42 71	1 59 30	Pierre Charon SA	
		274p1	5 08 21	5 41 75	Pierre Charon SA	
		276	17 40		Pierre Charon SA	
		279	1 88 22		Pierre Charon SA	
		369p1	61 88	3 01 72	Pierre Charon SA	
		460	1 28		Pierre Charon SA	
		461	57		Pierre Charon SA	
Vimarce	E	261	13 65		Société des Carrières de Voutré	
		180	2640		Société des Carrières de Voutré	
		181	3400		Société des Carrières de Voutré	
		184p	56 40	76 40	Société des Carrières de Voutré	
		185p	1 69 80	3 31 30	Société des Carrières de Voutré	
Voutré	A	167p1	4 50	5 45 71	Pierre Charon SA	
	B	284p1	79 43	3 39 53	Pierre Charon SA	
	AC	3p1	4 10 36	4 92 50	Pierre Charon SA	
		33	3 78		Pierre Charon SA	
		196	1 85 55		Pierre Charon SA	
		197	2 17 55		Pierre Charon SA	
		202p1	42 54	83 55	Pierre Charon SA	
		326p1	7 75 91	15 40 55	Pierre Charon SA	
		326p2	1 55 65	15 40 55	Pierre Charon SA	
		32p	64 05	77 30	Pierre Charon SA	
	B	82p1	5 51	11 16	SNCF	
TOTAL			34 75 17			

Carrière de Voutré - Périmètre futur après renouvellement, extension et renonciation

Commune	Section	Numéro	Surf. totale si différente (ha a ca)	Surf. concernée (ha a ca)	Propriétaire	Attestation de maîtrise foncière	N° dans attestation	PLAN (Est, Ouest ou Sud)				
Voutré	A	224p	1 21 06	1 02 50	Basaltes	Attestation n°2-1 - Matrices	1	O				
		231		56 06	Basaltes		2	E				
		232		72 50	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°1-1 - Matrices	3	E				
		234		21 90	Société des Carrières de Voutré		4	E				
		235		6 29	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°9 - acte notarial	5	E				
		236		3 41	Société des Carrières de Voutré		6	E				
		265		1 42 37	Société des Carrières de Voutré		7	O				
		266		87 97	Société des Carrières de Voutré		8	O				
		267		1 95	Société des Carrières de Voutré		9	O				
		268		4 58	Société des Carrières de Voutré		10	O				
		269		5 86	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°1-1 - Matrices	11	O				
		270		1 90 49	Société des Carrières de Voutré		12	O				
		271		6 45	Société des Carrières de Voutré		13	O				
		272		19 44	Société des Carrières de Voutré		14	O				
		273		40 25	Société des Carrières de Voutré		15	O				
		333		2 00	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°9 - acte notarial	16	E				
		334		45 50	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°1-1 - Matrices	17	E				
		335		7 50	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°9 - acte notarial	18	E				
		336		78 20	Société des Carrières de Voutré		19	E				
		410		15 52	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°1-1 - Matrices	20	O				
		412p2		4 65 01	2 04 23	Société des Carrières de Voutré		21	E			
		82	AC			2 08	Pierre Charon SA	Attestation n°3-1 - Matrices	22	O		
		83				6 56	Pierre Charon SA		23	O		
		84				8 98	Pierre Charon SA		24	O		
		85p			86 80	47 58	Pierre Charon SA		25	O		
		86				3 82	Pierre Charon SA		26	O		
		87				11 17	Pierre Charon SA		27	O		
		88				1 74	Pierre Charon SA		28	O		
		89				27 65	Pierre Charon SA		29	O		
		93p			1 05 05	15 42	Pierre Charon SA		30	O		
		121				32	Société des Carrières de Voutré		31	O		
		122				9 62	Société des Carrières de Voutré		32	O		
		124				22 30	Société des Carrières de Voutré		33	O		
		125				7 60	Société des Carrières de Voutré		34	O		
		126				2 80	Société des Carrières de Voutré		35	O		
		127				3 43 55	Société des Carrières de Voutré		36	O		
		200				8 58	Pierre Charon SA		Attestation n°3-1 - Matrices	37	O	
		10		B			7 10		Société des Carrières de Voutré	Attestation n°1-1 - Matrices	38	S
		11					1 27 10		Société des Carrières de Voutré		39	S
		12					2 01 46		Société des Carrières de Voutré		40	S
		64				10 28	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°8 - acte notarial	41		S	
	65				29 00	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°7 - acte notarial	42	S			
	100				6 99 43	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°1-1- Matrices	43	S			
	108				56 10	Pierre Charon SA		44	S			
	109				22	Pierre Charon SA	Attestation n°3-1 - Matrices	45	S			
	111				8 79	Pierre Charon SA		46	S			
	180				2 06	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°1-1 - Matrices	47	S			
	181				20 91	Pierre Charon SA		48	S			
	182				2 06	Pierre Charon SA	Attestation n°3-1 - Matrices	49	S			
	183				1 32 29	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°1-1 - Matrices	50	S			
	184				2 25	Pierre Charon SA	Attestation n°3-1 - Matrices	51	S			
	225				1 03 46	Société des Carrières de Voutré		52	S			
	226				38 11	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°1-1 - Matrices	53	S			
	227				1 03	Société des Carrières de Voutré		54	S			
	228				7 32	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°7 - acte notarial	55	S			
	229				38 99	Société des Carrières de Voutré		56	S			
	230				57 67	Société des Carrières de Voutré		57	S			
	231				1 34	Société des Carrières de Voutré		58	S			
	232				13 85	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°8 - acte notarial	59	S			
	233				69	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°7 - acte notarial	60	S			
	234				12	Société des Carrières de Voutré		61	S			
	235				21 89	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°8 - acte notarial	62	S			
	243				5 08	Société des Carrières de Voutré		63	S			
	307p2		1 31 83		2925	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°1-1 - Matrices	64	S			
	309p2		81 01		6113	Société des Carrières de Voutré		65	S			
	235	C				1 00	Pierre Charon SA	Attestation n°3-1 - Matrices	66		S	
	315					9 31	Pierre Charon SA		67		S	
	327					5 27	Pierre Charon SA		68		S	
	328					1 70 13	Société des Carrières de Voutré		Attestation n°1-1 - Matrices		69	S
	partie du chemin rural n°32				n'est plus cadastré en 2013	188,5	Commune		Attestation n°4 - délibération du conseil municipal		70	E
	Chemin rural accédant aux Grands Enclos				n'est plus cadastré	18 48	Commune		71		E	
			7			83 85	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°1-3- Matrices	72		E	
			8			41 32	Société des Carrières de Voutré		73		E	
			9p		4 413	31 13	Société des Carrières de Voutré		74		E	
			18			68 50	Pierre Charon SA		Attestation n°3-2- Matrices		75	E
			19			62 10	Société des Carrières de Voutré		Attestation n°1-3- Matrices		76	E
			20			26 05	Société des Carrières de Voutré				77	E
			21		80 15	Société des Carrières de Voutré	78			E		
			22		80 63	Société des Carrières de Voutré	79			E		
			23		51 24	Société des Carrières de Voutré	80			E		
			24		53 23	Pierre Charon SA	Attestation n°3-2- Matrices			81	E	
			25		55 20	Pierre Charon SA				82	E	
			26		36 50	Pierre Charon SA			83	E		
			27		28 40	Pierre Charon SA			84	E		
			28		1 02 00	Pierre Charon SA			85	E		
			29		46 40	Société des Carrières de Voutré			Attestation n°1-3- Matrices	86	E	
			30		24 39	Société des Carrières de Voutré			87	E		
			31		78	Pierre Charon SA	Attestation n°3-2- Matrices		88	E		
			32		4 00	Pierre Charon SA			89	E		
			33		1 20	Pierre Charon SA			90	E		
			34		4 00	Société des Carrières de Voutré			Attestation n°1-3- Matrices	91	E	
			35		2 25	Société des Carrières de Voutré				92	E	
			36		4 40	Société des Carrières de Voutré				93	E	
			37		7 20	Société des Carrières de Voutré	94			E		
			38		85 00	Société des Carrières de Voutré	95			E		
			39		59 30	Société des Carrières de Voutré	96			E		
			43		1 03 55	Société des Carrières de Voutré	97			E		
			44		80 00	Société des Carrières de Voutré	98			E		
			45		4 00	Société des Carrières de Voutré	99			E		
			46		12 05	Société des Carrières de Voutré	100			E		
47				7 99	Société des Carrières de Voutré	101	E					
48				3 20	Société des Carrières de Voutré	102	E					
49				1 47 01	Société des Carrières de Voutré	103	E					
50					6 43	Société des Carrières de Voutré	104			E		

		51		1 42 57	Société des Carrières de Voutré		105	E
		150		1 06 90	Pierre Charon SA	Attestation n°3-2- Matrices	106	E
		151		53 50	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°1-3- Matrices	107	E
		152		2 36	Société des Carrières de Voutré		108	E
		153		3 90	Commune	Attestation n°10 - délibération	109	E
		154		3 20	Pierre Charon SA	Attestation n°3-2- Matrices	110	E
		155		57 00	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°1-3- Matrices	111	E
		156		3 90	Pierre Charon SA	Attestation n°3-2- Matrices	112	E
		157		84 40	Société des Carrières de Voutré		113	E
		158		5 63 68	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°1-3- Matrices	114	E
		159		23 00	Société des Carrières de Voutré		115	E
		160		74 80	Pierre Charon SA	Attestation n°3-2- Matrices	116	E
		161		88 50	Pierre Charon SA		117	E
		162		1 03 50	Société des Carrières de Voutré		118	E
		163		58 97	Société des Carrières de Voutré		119	E
		164		68 53	Société des Carrières de Voutré		120	E
		165		3 98	Société des Carrières de Voutré		121	E
		166		5 97	Société des Carrières de Voutré		122	E
		167		10 75	Société des Carrières de Voutré		123	E
		168		15 92	Société des Carrières de Voutré		124	E
		169		82	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°1-3- Matrices	125	E
		170		1 90 58	Société des Carrières de Voutré		126	E
		171		98 70	Société des Carrières de Voutré		127	E
		172		4 76	Société des Carrières de Voutré		128	E
		173		3 96	Société des Carrières de Voutré		129	E
		174		39 23	Société des Carrières de Voutré		130	E
		175		2 64 70	Société des Carrières de Voutré		131	E
		176		77 07	Société des Carrières de Voutré		132	E
		177		1 49 73	Société des Carrières de Voutré		133	E
		178		11 32	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°6 - acte notarial	134	E
		179		3 51	Société des Carrières de Voutré		135	E
		211		16 10	Société des Carrières de Voutré		136	E
		212		2 64	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°1-3- Matrices	137	E
		213		88 15	Société des Carrières de Voutré		138	E
		214		2 06 47	Société des Carrières de Voutré		139	E
		215		91 72	Société des Carrières de Voutré		140	E
		216		39 20	Société des Carrières de Voutré		141	E
		217		1 34	Société des Carrières de Voutré		142	E
		218		1 18	Société des Carrières de Voutré		143	E
		219		63	Société des Carrières de Voutré		144	E
		220		65	Société des Carrières de Voutré		145	E
		221		3 21	Société des Carrières de Voutré		146	E
		222		4 50	Société des Carrières de Voutré		147	E
		223		4 10	Société des Carrières de Voutré		148	E
		224		3 35	Société des Carrières de Voutré		149	E
		225		44 68	Société des Carrières de Voutré		150	E
		226		1 25 20	Société des Carrières de Voutré		151	E
		227p		76 60	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°1-3- Matrices	152	E
		228	1 19 15	65	Société des Carrières de Voutré		153	E
		229		18 92	Société des Carrières de Voutré		154	E
		230		10 06	Société des Carrières de Voutré		155	E
		231		3 22	Société des Carrières de Voutré		156	E
		232		8 45	Société des Carrières de Voutré		157	E
		233		43 47	Société des Carrières de Voutré		158	E
		234		1 16 34	Société des Carrières de Voutré		159	E
		235		15 97	Société des Carrières de Voutré		160	E
		236		82 64	Société des Carrières de Voutré		161	E
		254		1 85 63	Société des Carrières de Voutré		162	E
		255		1 25 75	Société des Carrières de Voutré		163	E
		256		2 54 80	Société des Carrières de Voutré		164	E
		257		1 32 77	Société des Carrières de Voutré		165	E
		258		72 60	Pierre Charon SA	Attestation n°3-2- Matrices	166	E
		259		39 40	Pierre Charon SA		167	E
		260		1 42 90	Société des Carrières de Voutré		168	E
		261		53 40	Société des Carrières de Voutré		169	E
		262		46 95	Société des Carrières de Voutré		170	E
		264		35 15	Société des Carrières de Voutré		171	E
		265		34 60	Société des Carrières de Voutré		172	E
		266		56 40	Société des Carrières de Voutré		173	E
		267		33 20	Société des Carrières de Voutré		174	E
		268		29 13	Société des Carrières de Voutré		175	E
		269		4 35	Société des Carrières de Voutré		176	E
		270		34 40	Société des Carrières de Voutré		177	E
		271		95 31	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°1-3- Matrices	178	E
		272		89 80	Société des Carrières de Voutré		179	E
		273		62 90	Société des Carrières de Voutré		180	E
		274		4 70	Société des Carrières de Voutré		181	E
		275		38 50	Société des Carrières de Voutré		182	E
		276		1 21 20	Société des Carrières de Voutré		183	E
		277		28 60	Société des Carrières de Voutré		184	E
		278		1 64	Société des Carrières de Voutré		185	E
		279		7 15	Société des Carrières de Voutré		186	E
		280		4 78	Société des Carrières de Voutré		187	E
		281		54 90	Société des Carrières de Voutré		188	E
		283		46 55	Société des Carrières de Voutré		189	E
		284		29 40	Société des Carrières de Voutré		190	E
		285		92 87	Pierre Charon SA	Attestation n°3-2- Matrices	191	E
		286		85 33	Pierre Charon SA		192	E
		287		54 30	Pierre Charon SA		193	E
		288		16 70	Pierre Charon SA		194	E
		289		1 58	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°1-3- Matrices	195	E
		290		3 57	Société des Carrières de Voutré		196	E
		291		11 15	Société des Carrières de Voutré		197	E
		292		35 80	Pierre Charon SA	Attestation n°3-2- Matrices	198	E
		293		68 80	Pierre Charon SA		199	E
		294		4 18	Commune	Attestation n°10 - délibération	200	E
		440		5 16	Société des Carrières de Voutré		201	E
		497		1 17 32	Société des Carrières de Voutré		202	E
		498		81 53	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°1-3- Matrices	203	E
		499		5 67	Société des Carrières de Voutré		204	E
		500		9 98	Société des Carrières de Voutré		205	E
		504p		9 88	Société des Carrières de Voutré		206	E
		Chemin rural n° 23		10 23	Commune	Attestation n°5 -	207	E
		Chemin rural n° 32		188,5	Commune	délibération du conseil municipal	208	E
		Chemin rural de liaison entre n°27 et 23	n'est plus cadastré	3 50	Commune	Attestation n°13 - contrat avec la commune	210	E
		182		70 20	Société des Carrières de Voutré		211	E
		183		62 60	Société des Carrières de Voutré		212	E
		184p	7640	20 00	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°1-2 - Matrices	213	E

		185p	33130	1 31 50	Société des Carrières de Voutré		214	E
		267		12 50	Société des Carrières de Voutré		215	E
		167p2	5 45 71	5 41 21	Pierre Charon SA		216	O
		168		38 48	Pierre Charon SA		217	O
		169		3 52	Pierre Charon SA		218	O
		170		1 34 55	Pierre Charon SA		219	O
		171		52 75	Pierre Charon SA		220	E
		172		10 61	Pierre Charon SA	Attestation n°3-1 - Matrices	221	E
		173		17 18	Pierre Charon SA		222	E
		174		5 14	Pierre Charon SA		223	E
		175		11 31	Pierre Charon SA		224	E
		176		6 65 72	Pierre Charon SA		225	E
		177		3 85	Pierre Charon SA		226	E
		178		14 74	Basaltes		227	E
		179		43 09	Basaltes	Attestation n°2-1 - Matrices	228	E
		180		31 20	Basaltes		229	E
		181		59 00	Pierre Charon SA		230	E
		182		76 05	Pierre Charon SA	Attestation n°3-1 - Matrices	231	E
		183		67 20	Pierre Charon SA		232	E
		184		1 12 15	Pierre Charon SA		233	E
		185		1 71	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°1-1 - Matrices	234	E
		186		89	Société des Carrières de Voutré		235	E
		187		84 80	Pierre Charon SA		236	E
		188		26 15	Pierre Charon SA		237	E
		189		43 40	Pierre Charon SA		238	E
		190		18 55	Pierre Charon SA		239	E
		191		3 46	Pierre Charon SA		240	E
		192		55 64	Pierre Charon SA		241	E
		193		1 11 78	Pierre Charon SA	Attestation n°3-1 - Matrices	242	E
		194		97 15	Pierre Charon SA		243	E
		195		90 30	Pierre Charon SA		244	E
		196		54 00	Pierre Charon SA		245	E
		197		8 75	Pierre Charon SA		246	E
		198		14 63	Pierre Charon SA		247	E
		199		7 34	Pierre Charon SA		248	E
		200		1 08 84	Basaltes		249	E
		201		72 35	Basaltes		250	E
		202		48 28	Basaltes		251	E
		203		61 92	Basaltes	Attestation n°2-1 - Matrices	252	E
		204		75 53	Basaltes		253	O
		205		13 56	Basaltes		254	O
		206		12 67	Basaltes		255	O
		207		1 98	Basaltes		256	O
		208		1 00 02	Basaltes		257	O
		209		1 12 31	Pierre Charon SA		258	O
		210		32 73	Pierre Charon SA	Attestation n°3-1 - Matrices	259	O
		211		71 34	Pierre Charon SA		260	O
		212		99 00	Basaltes		261	O
		213		62 03	Basaltes		262	O
		214		89 42	Basaltes		263	O
		215		1 77	Basaltes		264	O
		217		2 23	Basaltes		265	O
		218		2 12	Basaltes	Attestation n°2-1 - Matrices	266	O
		219		10 71	Basaltes		267	O
		220		1 43 70	Basaltes		268	E
		221		60 42	Basaltes		269	E
		222		68 87	Basaltes		270	E
		223		1 17 75	Basaltes		271	O
		278		3 94 46	Pierre Charon SA		272	O
		279		56 05	Pierre Charon SA		273	O
		280		89 07	Pierre Charon SA		274	O
		281		95 38	Pierre Charon SA		275	O
		282		1 09 14	Pierre Charon SA		276	O
		283		25 12	Pierre Charon SA		277	O
		284		24 82	Pierre Charon SA		278	O
		285		2 38	Pierre Charon SA		279	O
		286		9 94	Pierre Charon SA		280	O
		287		75 60	Pierre Charon SA		281	O
		288		6 14	Pierre Charon SA		282	O
		289		1 41 25	Pierre Charon SA		283	O
		290		34 00	Pierre Charon SA		284	O
		291		90 05	Pierre Charon SA		285	O
		292		14 28	Pierre Charon SA		286	O
		293		57 98	Pierre Charon SA		287	O
		294		11 65	Pierre Charon SA		288	O
		295		2 62	Pierre Charon SA	Attestation n°3-1 - Matrices	289	O
		296		14 57	Pierre Charon SA		290	O
		297		3 14	Pierre Charon SA		291	O
		298		6 83	Pierre Charon SA		292	O
		299		64 94	Pierre Charon SA		293	O
		300		53 89	Pierre Charon SA		294	O
		301		25 23	Pierre Charon SA		295	O
		302		19 37	Pierre Charon SA		296	O
		303		18 72	Pierre Charon SA		297	O
		304		34 40	Pierre Charon SA		298	O
		305		2 98	Pierre Charon SA		299	O
		306		9 37	Pierre Charon SA		300	O
		307		82 00	Pierre Charon SA		301	O
		308		15 80	Pierre Charon SA		302	O
		309		10 30	Pierre Charon SA		303	O
		310		4 02	Pierre Charon SA		304	O
		315		43 66	Pierre Charon SA		305	O
		321		6 68	Pierre Charon SA		306	O
		322		13 08	Pierre Charon SA		307	O
		386		17 00	Basaltes		308	E
		387		46 30	Basaltes	Attestation n°2-1 - Matrices	309	O
		452		7 02	Basaltes		310	O
		453		60	Basaltes		311	O
		3p2	4 92 50	82 14	Pierre Charon SA		312	O
		4		3 03 15	Pierre Charon SA		313	O
		5		16 53 65	Pierre Charon SA		314	O
		6		9 28	Pierre Charon SA		315	O
		7		17 25	Pierre Charon SA		316	O
		8		33 30	Pierre Charon SA		317	O
		9		16	Pierre Charon SA		318	O
		10		38	Pierre Charon SA		319	O
		11		2 33	Pierre Charon SA		320	O
		12		64 80	Pierre Charon SA		321	O
		13		1 50	Pierre Charon SA		322	O
		14		82	Pierre Charon SA		323	O
		15		29 35	Pierre Charon SA		324	O
		16		54	Pierre Charon SA		325	O
		17		12	Pierre Charon SA		326	O

Voutré

		18	23 65	Pierre Charon SA		327	O	
		19	1 82 15	Pierre Charon SA		328	O	
		20	4 19 10	Pierre Charon SA		329	O	
		21	1 21 90	Pierre Charon SA		330	O	
		22	3 90	Pierre Charon SA		331	O	
		23	2 26	Pierre Charon SA		332	O	
		24	1 19 00	Pierre Charon SA		333	O	
		25	10 55	Pierre Charon SA		334	O	
		26	2 45	Pierre Charon SA		335	O	
		27	36 65	Pierre Charon SA		336	O	
		28	12 70	Pierre Charon SA		337	O	
		29	4 89	Pierre Charon SA		338	O	
		30	7 93	Pierre Charon SA		339	O	
		32p	7730	13 25	Pierre Charon SA	340	O	
		68	10 22	Pierre Charon SA		341	O	
		69	89 40	Pierre Charon SA		342	O	
		70	4 03 30	Pierre Charon SA		343	O	
		71	2 21 45	Pierre Charon SA		344	O	
		72	3 12	Pierre Charon SA		345	O	
		73	22	Pierre Charon SA		346	O	
		74	3 05	Pierre Charon SA	Attestation n°3-1 - Matrices	347	O	
		75	6 47	Pierre Charon SA		348	O	
		76	2 58	Pierre Charon SA		349	O	
		77	2 46	Pierre Charon SA		350	O	
		78	3 20	Pierre Charon SA		351	O	
		79	3 56	Pierre Charon SA		352	O	
		80	42 85	Pierre Charon SA		353	O	
		81	3 70	Pierre Charon SA		354	O	
		85p	8680	39 22	Pierre Charon SA	355	O	
		90	26 10	Pierre Charon SA		356	O	
		91	3 68	Pierre Charon SA		357	O	
		92	1 63	Pierre Charon SA		358	O	
		93p	10505	89 63	Pierre Charon SA	359	O	
		94	13 95	Pierre Charon SA		360	O	
		95	59 30	Pierre Charon SA		361	O	
		96	1 92 25	Pierre Charon SA		362	O	
		97	5 48	Pierre Charon SA		363	O	
		98	5 42	Pierre Charon SA		364	O	
		99	17 20	Pierre Charon SA		365	O	
		101	4 17	Pierre Charon SA		366	O	
		102	2 74 55	Pierre Charon SA		367	O	
		103	1 01 80	Pierre Charon SA		368	O	
		104	24 40	Pierre Charon SA		369	O	
		105	30 60	Pierre Charon SA		370	O	
		106	10 14	Pierre Charon SA		371	O	
		107	1 87 85	Pierre Charon SA		372	O	
		108	17 32	Pierre Charon SA		373	O	
		109	1 97 25	Pierre Charon SA		374	O	
		110	35 65	Pierre Charon SA		375	O	
		111	1 32 95	Pierre Charon SA		376	O	
		112	3 61 75	Pierre Charon SA		377	O	
		113	2 93	Pierre Charon SA		378	O	
		114	3 26	Pierre Charon SA		379	O	
		115	6 92	Pierre Charon SA		380	O	
		116	1 05 10	Pierre Charon SA		381	O	
		117	2 43	Pierre Charon SA		382	O	
		118	74 00	Société des Carrières de Voutré		383	O	
		119	2 47 25	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°1-1 - Matrices	384	O	
		120	46 90	Société des Carrières de Voutré		385	O	
		128	1 17 55	Pierre Charon SA		386	O	
		129	1 46 65	Pierre Charon SA		387	O	
		130	14 85	Pierre Charon SA		388	O	
		131	35 20	Pierre Charon SA		389	O	
		137	3 27	Pierre Charon SA		390	O	
		138	52 97	Pierre Charon SA		391	O	
		139	1 85 10	Pierre Charon SA		392	O	
		140	43 65	Pierre Charon SA		393	O	
		141	18 52	Pierre Charon SA		394	O	
		201	23	Pierre Charon SA	Attestation n°3-1 - Matrices	395	O	
		202p2	8355	41 01	Pierre Charon SA	396	O	
		206p	10255	94 62	Pierre Charon SA	397	O	
		246	1 12 42	Pierre Charon SA		398	O	
		267	59 09	Pierre Charon SA		399	O	
		291p	7942	45 44	Pierre Charon SA	400	O	
		321p	2808	10 25	Pierre Charon SA	401	O	
		326p3	154055	6 08 99	Pierre Charon SA	402	O	
		339	7 44	Pierre Charon SA		403	O	
		340	54	Pierre Charon SA		404	O	
		4	1 64 56	Société des Carrières de Voutré		405	S	
		5	1 47 17	Société des Carrières de Voutré		406	S	
		16	4 35 10	Société des Carrières de Voutré		407	S	
		17	1 30 25	Société des Carrières de Voutré		408	S	
		61	1 32 40	Société des Carrières de Voutré		409	S	
		62	2 46 21	Société des Carrières de Voutré		410	S	
		190	44 00	Société des Carrières de Voutré		411	S	
		191	50	Société des Carrières de Voutré		412	S	
		192	25 68	Société des Carrières de Voutré		413	S	
		193	50	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°1-1 - Matrices	414	S	
		194	74 90	Société des Carrières de Voutré		415	S	
		197	12 40	Société des Carrières de Voutré		416	S	
		198	49 63	Société des Carrières de Voutré		417	S	
		201	1 11 93	Société des Carrières de Voutré		418	S	
		207	12 84	Société des Carrières de Voutré		419	S	
		250	1 55 31	Société des Carrières de Voutré		420	S	
		258	2 55 23	Société des Carrières de Voutré		421	S	
		262	3 15 37	Société des Carrières de Voutré		422	S	
		284p2	3 39 53	26010	Pierre Charon SA	423	S	
		285	5 11 82	Pierre Charon SA	Attestation n°3-1 - Matrices	424	S	
		286	6 28 15	Pierre Charon SA		425	S	
		82p2	11 16	565	SNCF	426	S	
		83	7 79	SNCF	Attestation n°15	427	S	
		84	64 46	SNCF		428	S	
		177	2 54	SNCF		429	S	
		Voie communale n°108 de la Templierie	n'est plus cadastré	53 39	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°14 - échange de parcelles-en cours d'achat par la Sté des Carrières de Voutré	430	S
Voutré et Saint Georges sur Erve		Chemin rural incommunal de la croix genevrais	n'est plus cadastré	32 07	Commune	Attestations n°11 et 12- délibération des conseils municipaux	432	E et O
		Chemin rural incommunal de la croix genevrais	n'est plus cadastré	6 54	Commune		433	E et O
		94		96 40	Société des Carrières de Voutré		434	O

Saint-Georges-sur- Erve	F	96	16 00	Société des Carrières de Voutré	Attestation n°1-4 - Matrices	435	O		
		97	1 92 60	Société des Carrières de Voutré		436	O		
		98	62 30	Pierre Charon SA		437	O		
		114	87 35	Pierre Charon SA		438	O		
		115	99 10	Pierre Charon SA		439	O		
		152p	7 09 58	4 61 01	Pierre Charon SA		440	O	
		156		6 10	Pierre Charon SA		441	O	
		157p2	1 55 90	80 92	Pierre Charon SA		442	O	
		159p2	79 70	22 89	Pierre Charon SA		443	O	
		272p2	1 59 30	16 59	Pierre Charon SA	Attestation n°3-3 - Matrices	444	O	
		274p2	5 41 75	33 54	Pierre Charon SA		445	O	
		359		35 80	Pierre Charon SA		446	O	
		360		41 20	Pierre Charon SA		447	O	
		363		64 05	Pierre Charon SA		448	O	
		365		1 32 38	Pierre Charon SA		449	O	
		368		1 39 75	Pierre Charon SA		450	O	
		369p2	3 01 72	2 39 84	Pierre Charon SA		451	O	
			<i>Chemin rural des Landes des Coévrons (ex A1069 à Voutré)</i>	n'est plus cadastré	6 00	Commune	Attestation n°13 - accord avec la commune	452	E
			<i>Chemin rural du Rocher (ancien F 1059)</i>	n'est plus cadastré	13 50	Commune		453	E
			<i>Chemin rural n°27</i>	n'est plus cadastré	46 00	Commune		454	E
	<i>Chemin rural n°29 (ancien F 1061)</i>	n'est plus cadastré	3 50	Commune	455	E			
	<i>Chemin rural n° 23 (ancien F 1062)</i>	n'est plus cadastré	16 00	Commune	456	E			
	<i>Chemin rural n°30</i>	n'est plus cadastré	10 30	Commune	457	E			
	<i>Chemin rural du fait (ancien F 1070 et F1071)</i>	n'est plus cadastré	36 00	Commune	458	E			
	<i>Chemin rural n° 28 (ancien F 1073)</i>	n'est plus cadastré	9 50	Commune	459	E			
TOTAL			303 79 88						

NB : Les références 209 et 431 dans la numérotation des parcelles n'existent pas. (La parcelle référencée 209 était déjà intégrée dans une parcelle plus grande (208 - CRn°32)).

ANNÉE DE MAJ		2012	DEP DIR	53 0	COM	276 VOUTRE	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL	+00027													
Propriétaire RTE DE SILLÉ 53600 VOUTRE																									
STE DES CARRIERES DE VOUTRE																									
PBBCPY																									
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				IDENTIFICATION DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL																	
AN	SECTION	N° PLAN	N° PART VOIRIE	C	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S	M	AF	NAT LOC	CAT	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXOM	TX COEF
96	A	271	5363			LE DOUET DROIT	B257	B	01	00	01001	0159086	I	A	T	U			9394						E
04	AC	124	5361			LES PAUMERIES	B451	A	01	00	01001	0100428	J	A	C	MA	6		297337						RA
96	AC	255	5347			BEAU SOLEIL	B022	E	01	00	01001	0115765	F	A	C	MA	6		614						P
03	AC	317	5342			BEAU SOLEIL	B022	A	01	00	01002	0121851	D	A	C	MA	7		428						P
REV IMPOSABLE 308016 EUR COM													R EXO		0 EUR		R INP		308016 EUR						

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS													EVALUATION											LIVRE FONCIER	
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS													EVALUATION											LIVRE FONCIER	
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	PARC	PP	DP	S	TAR	CLASSE	NAT CULT	CONTE	HA	CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille
04	A	185		LA LANDE	B377							01					171		A	TA			0	100	
04	A	186		LE JARDIN	B369							01	POTAG				89		G	TA			0	20	
96	A	232		LE PRE DU GRAND ENCLUS	B625							04					72.50		G	TA			0.2	20	
96	A	262		LE PETIT CARRE	B461							03					120.70		G	TA			8.54	20	
96	A	263		LE CHEMIN	B196							03					12.58		G	TA			20.78	20	
96	A	264		LE PETIT CARRE	B461							03					110.97		G	TA			10.83	100	
																			G	TA			2.17	20	
																			A	TA			95.51	100	
																			C	TA			19.1	20	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ 2012		DEP DIR 53 0	COM 276 VOUTRE	ROLE A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMÉRO COMMUNAL +80027										
Propriétaire: RTE DE SILLE 53600 VOUTRE PBBC19 STE DES CARRIÈRES DE VOUTRE																	
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				PROPRIÉTÉS NON BÂTIES					LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC/PP/PRIM	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT AN EXOPRET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet
7	A	265	LE CHAMP DE LA PANNERIE	B107	1	A	T	04		1 42,37	77,4	G-C	TA	19,1	20		
8	A	266	LE PRE DE DEVANT DOUET DRO	B549	1	A	P	02		87,97 84,37	87,9	A	TA	77,4	100		
9	A	267	LE DOUET DROIT	B257	1	A	S	04		3,60 1,95	0	G-C	TA	15,48	20		
10	A	268	LE DOUET DROIT	B257	1	A	J	01	POTAG	4,58	5,19	G-C	TA	15,48	20		
11	A	269	LE CLOSEAU	B219	1	A	P	01		5,86	6,89	A	TA	87,9	100		
12	A	270	LE CHAMP ROUILLE	B182	1	A	T	04		1 90,49	103,58	G-C	TA	17,58	20		
13	A	271	LE DOUET DROIT	B257	1	A	S			6,45 19,44 16,64	0	A	TA	1,15	100		
14	A	272	LE DOUET DROIT	B257	1	A	P	04		2 80 40 25 39 05	9,8	C	TA	0,23	20		
15	A	273	LE DOUET DROIT	B257	1	A	S			1 20 45 50	0	G-C	TA	0,23	20		
17	A	334	LE CLOSEAU DE LA BUTTE	B226	1	A	S	04			26,8	A	TA	1,96	20		
							P					C	TA	1,96	20		
														9,8	100		
														1,96	20		
														1,96	20		
														0,14	100		
														0,03	20		
														0,03	20		
														26,8	100		
														5,36	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 2

ANNEE DE MAJ 2012		DEP DIR 53 0	COM 276 VOUTRE	ROLE A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL +00027										
Propriétaire RTE DE SILLÉ 53600 VOUTRE																	
STE DES CARRIERES DE VOUTRE																	
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS					EVALUATION					LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT AN EXORET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC
96	A	336		LE PRE DE LA BUTTE	B562	0237	A	P	03		78 20	67,3	G-C	TA	5,36	20	
96	A	408		LA GRANDE BUTTE	B327	0275	A	T	04		91 16	49,56	G-C	TA	13,46	20	
96	A	410		LE DOUET DROIT	B257	0274	A	T	02		15 52	14,94	G-C	TA	9,91	20	
94	A	412		LA BUTTE DU PATIS DES EGOL	B049	0246	A	S	04		52	0	G-C	TA	14,94	100	
94	A	414		LA LANDE	B377	0247	A	L	01		33 21	0,12	G-C	TA	54,78	20	
89	AC	118		LA RAIMONNIERE	B683		A	T	04		74 00	40,23	G-C	TA	0,02	20	
89	AC	119		LE DOUET DROIT	B257		A	P	04		2 47 25	72,81	G-C	TA	8,05	20	
89	AC	120		LE DOUET DROIT	B257		A	T	03		1 23 62	106,4	G-C	TA	72,81	100	
96	AC	121		LE DOUET DROIT	B257		A	S	04		32	0	G-C	TA	14,56	20	
96	AC	122		LE DOUET DROIT	B257		A	P	04		9 62	5,66	G-C	TA	14,56	20	
											46 900	38,24	G-C	TA	106,4	100	
											46 900	38,24	G-C	TA	21,28	20	
											32	0	G-C	TA	38,24	100	
											9 62	5,66	G-C	TA	7,65	20	
													G-C	TA	7,65	20	
													G-C	TA	5,66	100	
													G-C	TA	1,13	20	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 3

ANNEE DE MAJ		2012	DEP DIR	53 0	COM	276 VOÛTRE	ROLE		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL		+00027					
Propriétaire																		
RTE DE SILLE 53600 VOÛTRE																		
STE DES CARRIERES DE VOÛTRE																		
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																		
EVALUATION																		
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS																		
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL EXO RET	NAT AN EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER
04	AC	123		LA POMMIERIE	B514		1 A	VE	01	POMME	58 89	53,34	GC TA	TA	1,13	20		
33 →	04	AC	124	LA POMMIERIE	B514		1 A	S			22,30	0	A TA	TA	53,34	100		
34 →	04	AC	125	LA POMMIERIE	B514		1 A	S			7,60	0	C TA	TA	10,67	20		
35 →	04	AC	126	LA POMMIERIE	B514		1 A	E	01	MARE	2,80	1,4	GC TA	TA	10,67	20		
36 →	04	AC	127	LA POMMIERIE	B514		1 A	A			3,43 55		A TA	TA	1,4	100		
											3,35 73	288,94	GC TA	TA	0,28	20		
													A TA	TA	0,28	20		
96	AC	255		BEAU SOLEIL	B022	0136	1 A	S		POTAG	7,82	0	GC TA	TA	288,94	100		
											3,72	4,22	A TA	TA	57,79	20		
03	AC	313		BEAU SOLEIL	B022	0154	1 A	L	01		14	0	GC TA	TA	57,79	20		
													A TA	TA	4,22	100		
03	AC	317		BEAU SOLEIL	B022	0151	1 A	S			1,44	0	C TA	TA	0,84	20		
97	B	4		LE GRAND CHAMP	B296		1 A	T			1 64 56	164,02	GC TA	TA	0,84	20		
													A TA	TA	164,02	100		
													GC TA	TA	32,8	20		
													A TA	TA	32,8	20		
													C TA	TA	153,32	100		
													A TA	TA	30,66	20		
													C TA	TA	30,66	20		
													GC TA	TA	7,08	100		
													A TA	TA	7,08	100		
													C TA	TA	1,42	20		
													GC TA	TA	1,42	20		
													A TA	TA	126,67	100		
													C TA	TA	25,33	20		
													GC TA	TA	25,33	20		
													A TA	TA	200,8	100		
													C TA	TA	200,8	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 4

ANNEE DE MAJ 2012		DEP DIR 530	COM 276 VOUTRE	ROLE A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL +00027										
Propriétaire RTE DE SILLE 53600 VOUTRE				STE DES CARRIERES DE VOUTRE													
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION					LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° PARC (F/DP/PRIM)	S	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille
407 → 97	B	16	0008	I	A	J	P	02	4 35 10 2 90 07	302,18	GC	TA		40,16 40,16	20 20		
408 → 97	H	17	B117	I	A	K	P	03	1 45 03	124,82	GC	TA		302,18 60,44 124,82	100 20 100		
409 → 97	B	61	B451	I	A	T	P	02	1 30 25	135,68	GC	TA		24,96 24,96 135,68	20 20 100		
410 → 90	D	62	B146	I	A	T	P	02	1 32 40	131,96	GC	TA		27,14 27,14 131,96	20 20 100		
413 → 90	B	100	B313	I	A	J	P	01	6 99 43 4 66 29	549,28	GC	TA		26,39 26,39 245,6 49,12	20 20 100 20		
47 → 97	B	180	B582	I	A	K	P	02	2 33 14	242,89	GC	TA		549,28 109,86 109,86 242,89	100 20 20 100		
50 → 97	B	183	B582	I	A	K	P	01	2 06	2,43	GC	TA		48,58 2,43 0,49	20 100 20		
411 → 97	D	190	B494	I	A	T	P	03	1 32 29	155,83	GC	TA		155,83 31,17 31,17 35,87	100 20 20 100		
									44 00	35,87	GC	TA		7,17 7,17	20 20		

ANNEE DE MAJ 2012		DEP DIR 53 0	COM 276 VOUTRE	ROLE A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL +00027											
Propriétaire PDBCP9																		
RTE DE SILLÉ 53600 VOUTRE																		
STF DES CARRIERES DE VOUTRE																		
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION				LIVRE FONCIER										
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	FRACTION RC EXO	%	TC
412	B 191		LES PETITES CYSES	B494	0014	1	A		T	03		50	0.41	A	TA	0.41	100	
413	B 192		LES PETITES CYSES	B494	0014	1	A		T	03		25.68	20.93	G-C	TA	0.08	20	
414	B 193		LES PETITES PAUMERIES	B496	0013	1	A		T	03		50	0.41	G-C	TA	4.19	20	
415	B 194		LES PETITES PAUMERIES	B496	0013	1	A		T	02		74.90	74.64	G-C	TA	0.08	20	
416	B 197		LE PRE DU PATIS	B634	0019	1	A		P	02		12.40	12.92	G-C	TA	14.93	20	
417	B 198		LE CHAMP DU PATIS	B151	0018	1	A		T	02		49.63	49.47	G-C	TA	2.58	20	
418	B 201		LES PAUMERIES	B451	0015	1	A		T	02		111.93	111.56	G-C	TA	9.89	20	
419	B 207		LE PATIS DES EGOUTIS	B448	0019	1	A		P	03		12.84	11.05	G-C	TA	22.31	20	
52	B 225		LE CHAMP DE DESSOUS	B083	0063	1	A		T	02		103.46	103.13	G-C	TA	11.05	100	
53	B 226		LE CHAMP DE DESSOUS	B083	0063	1	A		T	02		38.11	37.99	G-C	TA	2.21	20	
62	B 243		PASSAGE A NIVEAU	B443	0112	1	A		S	02		5.08	0	G-C	TA	7.6	20	
420	B 250		LE CHAMP DE L'ETANG DU BAS	B090	0094	1	A		T	02		154.8	154.8	G-C	TA	30.96	20	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 6

ANNÉE DE MAJ		2012	DEP DIR	53 0	COM	276 VOUTRE	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMÉRO COMMUNAL		+00027							
Propriétaire																		
RTE DE SILLE 53600 VOUTRE																		
STÉ DES CARRIÈRES DE VOUTRE																		
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																		
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						ÉVALUATION												
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° PARC PRIM	CODE RIVOLI	ADRESSE	N° PARC PRIM	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA À CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXORET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER
97	B	258	0001	B437	LA NOE LONGUE	0001	A	P	02		2 55 23	265,89	A	TA	265,89	100		Feuille
97	B	262	0003	B128	LE CHAMP DES GOUTS	0003	A	P	02		3 15 37	328,54	G:C	TA	53,18	20		
97	B	264	0027	B188	LES CHAMPS DES COUVRONS	0027	A	T	02		1 91 99	191,35	G:C	TA	65,71	20		
04	B	305	0071	B313	LE GRAND PRE	0071	A	P	02		79 20	82,51	G:C	TA	36,27	20		
04	B	307	0102	B475	LE PETIT PRE	0102	A	P	03		1 31 83	113,46	G:C	TA	16,5	20		
04	B	309	0079	B743	LA VIGNE	0079	A	J	03		81 01 60 75	49,54	A	TA	49,54	100		
91	C	232		B506	PIGEON BLANC		A	P	02		1 69	1,77	G:C	TA	4,04	20		
91	C	233		B506	PIGEON BLANC		A	P	02		3 44	3,58	G:C	TA	0,35	20		
09	C	328	0236	B086	LE CHAMP DE FONTENIROEUF	0236	A	P	01		1 70 13	200,41	G:C	TA	0,72	20		
91	C	538	0234	B506	PIGEON BLANC	0234	A	J	01	POTAG	2 09	2,37	G:C	TA	40,08	20		
													G:C	TA	2,37	100		
													G:C	TA	0,47	20		

421

422

64

65

69

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 7

ANNEE DE MAJ	2012	DEP DIR	53 0	COM	276 VOITRE	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ			NUMERO COMMUNAL	+00027								
Propriétaire RTE DE SILLE 53600 VOITRE STE DES CARRIERES DE VOITRE																				
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						PROPRIÉTÉS NON BÂTIES						LIVRE FONCIER								
AN/SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIMI	FP/DP	S TAR	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
HA A CA	66 57 49	REV IMPOSABLE	6005 EUR	COM	R EXO	R IMP	1201 EUR	4804 EUR			TAXE AD	R EXO	6005 EUR	0 EUR		MAJ TC				0 EUR
CONT					R EXO	R IMP														

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 8

Attestation 1-2 (2 pages)

ANNEE DE MAJ	2012	DEF DIR	53.0	COM	274 VIMARCE	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	+00008											
Propriétaire RTE DE SILLE 53600 VOUTRE S.TE. DES CARRIERES DE VOUTRE																					
<p style="text-align: center;">PROPRIETES BATIES</p>																					
<p style="text-align: center;">DESIGNATION DES PROPRIETES</p>																					
AN SECTION	N° PLAN/PART	C N° VOIRIE	ADRESSE		IDENTIFICATION DU LOCAL		EVALUATION DU LOCAL														
91	E 180	5000	LA COULEE	CODE RIVOLI B283	BAT NIV A 01	N° PORTE 01001	N° INVAR 0159089	S TAR A	M EVAL	AF T	NAT LOC U	CAT U	REVENU CADASTRAL 1265	COLL	NAT EXORET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXOM	TX COEF		
<p style="text-align: center;">PROPRIETES NON BATIES</p>																					
<p style="text-align: center;">DESIGNATION DES PROPRIETES</p>																					
AN SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° PARC PRIM	ADRESSE		CODE RIVOLI	S PARC/DP	TAR	S	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXORET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER
91	E 180		LA COULEE	B283	I	A		A		P	04		26.40	12.45	A	TA		12.45	100		Feuille
91	E 181		LA COULEE	B283	I	A		A		VE	01	POMME	34.00	30.81	GC	TA		2.49	20		
91	E 182		LA COULEE	B283	I	A		A		L	01		70.20	0.35	GC	TA		6.16	20		
91	E 183		LA COULEE	B283	I	A		A		L	01		62.60	0.31	GC	TA		0.07	20		
95	E 184		LA COULEE	B283	I	A		A		P	03		76.40	55.4	GC	TA		0.06	20		
90	E 185		LA BUTTE	B075	I	A		A		L	01		3.31.30	1.65	GC	TA		11.08	20		
91	E 261		LA COULEE	B283	I	A		A		P	03		13.65	9.9	GC	TA		0.33	20		
<p style="text-align: center;">REV IMPOSABLE 1265 EUR COM R IMP</p>																					
<p style="text-align: center;">R EXO 0 EUR</p>																					
<p style="text-align: center;">DEF R IMP 1265 EUR</p>																					
<p style="text-align: center;">R EXO 0 EUR</p>																					
<p style="text-align: center;">1265 EUR</p>																					

AN SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° PARC PRIM	ADRESSE	CODE RIVOLI	S PARC/DP	TAR	S	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXORET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER	
91	E 180		LA COULEE	B283	I	A		A		P	04		26.40	12.45	A	TA		12.45	100		Feuille
91	E 181		LA COULEE	B283	I	A		A		VE	01	POMME	34.00	30.81	GC	TA		2.49	20		
91	E 182		LA COULEE	B283	I	A		A		L	01		70.20	0.35	GC	TA		6.16	20		
91	E 183		LA COULEE	B283	I	A		A		L	01		62.60	0.31	GC	TA		0.07	20		
95	E 184		LA COULEE	B283	I	A		A		P	03		76.40	55.4	GC	TA		0.06	20		
90	E 185		LA BUTTE	B075	I	A		A		L	01		3.31.30	1.65	GC	TA		11.08	20		
91	E 261		LA COULEE	B283	I	A		A		P	03		13.65	9.9	GC	TA		0.33	20		

211 → 91
212 → 91
213 → 95
214 → 90

ANNÉE DE MAJ		2012	DEP DIR	53 0	COM	274 VIMARCE	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ			NUMERO COMMUNAL	+000008						
Propriétaire RTE DE SILLÉ 53600 VOUTRE																			
PHBCTP9 STE DES CARRIERES DE VOUTRE																			
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							PROPRIÉTÉS NON BÂTIES												
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC/PP/PRIM	S TAR	SUF	GRASS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE IIA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXORET	FRACTION R EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER
5	01	F 267		LA BUTTE	8075	0185	I A		I	01		12 50	0 06	A	TA	0 06	100		
CONT		6 27 05	IIA A CA	REV IMPOSABLE	111 EUR	COM	RENO	R IMP		TAXE AD	R IMP	111 EUR	0 EUR			MAJ TC	0 EUR		

215

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 2

ANNEE DE MAJ		2012	DEP DIR	72 0	COM	255 ROUESSE VASSE	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL	+00028																								
Propriétaire																																				
RTE DE VOUTRE 53600 EVRON																																				
PBBF33																																				
STE DES CARRIERES DE VOUTRE																																				
PROPRIÉTÉS BATIES																																				
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				IDENTIFICATION DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL																												
AN	SECTION	N° PLAN/PART	N° VOIRIE	C	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N°	N°INVAR	S	M	AF	NAT LOC	CAT	REYENU CADASTRAL	COLL	NAT AN EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF										
04	D	423			5101	LA BUTTE	B068	A	01	00	01001	0101088	C	A	C	II	MA	8	246																	
97	F	48			5122	LE ROCHER	C185	A	01	00	01001	0101113	N	A	C	H	MA	8	96																	
91	F	230			5112	LA PETITE VILLE	C004	A	01	00	01001	0101126	U	A	C	II	MA	7	183																	
REV IMPONABLE													0 FUR	REXO	0 FUR	515 EUR	COMI	R IMP	515 EUR	DEP	R IMP	515 EUR	SISEUR													

PROPRIÉTÉS NON BATIES																									
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION																					
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	PARC PRIM	N°	FP/DP	S	TAR	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTEANCE HA A CA	REYENU CADASTRAL	COLL	NAT AN EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER	
04	D	411		LES ROTTES	C194			1	A			S	01		5 25	144,45	A	TA				144,45	100		
04	D	412		LA NOUETTE	B886			1	A			P			94 83							28,89	20		
04	D	423		LA BUTTE	B068			1	A			S	01		3 47	15,76	A	TA				15,76	100		
04	D	424		LA BUTTE	B068			1	A			J			8 38							3,15	20		
04	D	425		JARDIN DE LA BUTTE	B760			1	A			P	04		6 90	2,78	A	TA				2,78	100		
04	D	428		JARDIN DE LA FONTAINE	B762			1	A			J	01		9 20	17,31	A	TA				17,31	100		
04	D	429		LA FONTAINE	B535			1	A			J	01		1 01	1,89	A	TA				3,46	20		
04	D	620		CHAMP DES ROTTES	B263	0410		1	A			P	01		11 46	17,45	A	TA				17,45	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNÉE DE MAJ		2012	DEP DIR	72 0	COM	255 ROUESSE VASSÉ	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL	+00028								
Propriétaire							ROLE	A										
RTE DE VOUTRE							STE DES CARRIERES DE VOUTRE											
PBBF31							PROPRIÉTÉS NON BÂTIES											
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION											
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER
04	D	780		LA BAYÉE	B019	0426	A	P	03		1 111,14	84,67	GC	TA	3,49	20		
04	D	782		LE PIARD	C 009	0427	A	P	01		68,82	104,83	GC	TA	16,93	20		
91	F	7		LES FAITES	B527		A	L	01		83,85	0,74	GC	TA	20,97	20		
91	F	8		LES FAITES	B527		A	L	01		41,32	0,37	GC	TA	0,15	20		
91	F	9		LES FAITES	B527		A	L	01		44,13	0,39	GC	TA	0,07	20		
97	F	19		LES ENCLOS	B513		A	T	04		62,10	22,27	GC	TA	0,08	20		
97	F	20		LES ENCLOS	B516		A	BT	04		26,05	0,12	GC	TA	4,45	20		
97	F	21		LES ENCLOS	B516		A	P	04		80,15	32,31	GC	TA	0,02	20		
97	F	22		LE CHAMP DU HAUT	B304		A	T	04		80,63	28,91	GC	TA	6,46	20		
96	F	23		LES ENCLOS	B516		A	P	04		51,24	20,66	GC	TA	5,78	20		
94	F	29		LE CHAMP D ACOTE	B106		A	P	04		46,40	18,71	GC	TA	4,13	20		
													GC	TA	3,74	20		

72 →
73 →
74 →
76 →
77 →
78 →
99 →
80 →
86 →

ANNEE DE MAJ 2012		DEP DIR 72 0	COM 255 ROUELLES VASSE	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		ROLE A	NUMERO COMMUNAL +10028												
Propriétaire: RTE DE VOUTRE 53600 EVRON STE DES CARRIERES DE VOUTRE																			
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION					LIVRE FONCIER										
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI PRIM	N° PARC	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC
87	91	F 30		LE PETIT CHAMP DU DERRIERE	B945		I	A		T	04		24,39	8,75	A	TA	8,75	100	
91	91	F 34		BARBOINAY	B010		I	A		S			4,00	0	C	TA	1,75	20	
92	94	F 35		BARBOINAY	B010		I	A		S			2,25	0	G	TA	1,75	20	
93	91	F 36		LE JARDIN	B747		I	A		J	01		4,40	8,27	A	TA	8,27	100	
94	94	F 37		LE JARDIN	B747		I	A		J	01		7,20	13,54	C	TA	1,65	20	
95	97	F 38		LE CHAMP D ACOTE	B106		I	A		T	04		85,00	30,48	G	TA	1,65	20	
96	97	F 39		LE CHAMP D ACOTE	B106		I	A		P	04		59,30	23,91	A	TA	23,91	100	
97	97	F 40		LE CHAMP DU JONC	B309		I	A		P	04		1 48 70	59,95	C	TA	4,78	20	
12	12	F 41		LE PARC	B890		I	A		P	04		2 71 00	109,26	G	TA	11,99	20	
12	12	F 42		LE PARC	B890		I	A		P	04		2 04 33	82,38	C	TA	21,85	20	
97	97	F 43		LE ROCHER	C185		I	A		P	04		1 03 55	41,76	A	TA	16,48	20	
98	97	F 44		LE CHAMP DU MILLEU	B315		I	A		P	04		80 00	32,25	G	TA	8,35	20	
99	97	F 45		LE ROCHER	C185		I	A		S			4 00	0	C	TA	6,45	20	
100	97	F 46		LE CLOTEAU	B445		I	A		V/E	01	CIDRE	12 05	11,42	A	TA	11,42	100	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 3

ANNEE DE MAJ		2012	DEP DIR	72 0	COM	255 ROUESSE VASSE	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL		+00028						
Propriétaire																	
RTE DE VOUTRE 53600 EVRON																	
STE DES CARRIERES DE VOUTRE																	
DESIGNATION DES PROPRIETES						EVALUATION						LIVRE FONCIER					
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	ADRESSE	CODE RIVOL	N° PARC PRIM	SUF	GRASS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL EXO RET	NAT AN EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC
97	F	47		LE CLOTEAU	B445	1	A	J	01		7 99	15,02	C TA	TA	2,28	20	
97	F	48		LE ROCHER	C185	1	A	S	04		3 20	0	C TA	TA	2,28	20	
97	F	49		LE CHAMP DE DERRIERE	B116	1	A	P	04		1 47 01	59,27	C TA	TA	15,02	100	
97	F	50		LA GRANDE BUTTE	B672	1	A	BT	04		6 43	0,04	C TA	TA	3	20	
97	F	51		LA GRANDE BUTTE	B672	1	A	P	04		1 42 57	57,48	C TA	TA	59,27	100	
12	F	54		LA NOUVE	B879	1	A	L	01		4 03	0,04	C TA	TA	11,85	20	
04	F	129		LE JARDIN	B747	1	A	P	04		8 79	3,54	C TA	TA	11,85	20	
04	F	130		MONTIUDIN	B825	1	A	L	01		2 91	0,02	C TA	TA	0,01	20	
04	F	131		LE GRAND CHAMP DE MONTIUDI	B599	1	A	T	04		1 40 20	50,26	C TA	TA	0,01	20	
04	F	132		LE PETIT MOUVRON	B969	1	A	P	04		68 00	27,41	C TA	TA	3,54	100	
04	F	133		LE GRAND CHAMP	B581	1	A	P	04		2 19 50	88,49	C TA	TA	0,71	20	
04	F	136		CHP DE DESSUS LE GRAND CIE	B415	1	A	P	04		59 70	24,08	C TA	TA	0,02	100	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 4

ANNÉE DE MAJ		2012	COM	255 ROUESSÉ VASSE	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMÉRO COMMUNAL		+0028											
Propriétaire		RTE DE VOUTRE																		
PBBF33		STF DES CARRIÈRES DE VOUTRE																		
53600 FVRON																				
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS					EVALUATION					LIVRE FONCIER										
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	S	TAR	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille
04	F	137		LA LANDE A NANETTE	B778		I	A		I	01		1 08 90	0,97	C	TA	4,82	20		
04	F	138		PRE DE LA BUTTE	C059		I	A		P	04		24 00	9,67	C	TA	0,19	20		
04	F	139		LA BUTTE	B068		I	A		L	01		1 40 00	1,23	C	TA	1,93	20		
04	F	140		LES PRISES	C162		I	A		L	01		41 00	0,37	C	TA	0,25	20		
04	F	141		LES PRISES	C162		I	A		T	04		1 06 55	38,2	C	TA	0,07	20		
04	F	142		LE CHIAMP DU MILIEU	B315		I	A		P	04		1 48 20	59,74	C	TA	7,64	20		
97	F	143		LE CHIAMP DE BEL AIR	B108		I	A		T	04		82 32	29,51	C	TA	11,95	20		
94	F	151		LE PRE DE LA BOULANGERIE	C057		I	A		VE	01	CIDRE	53 50	50,75	C	TA	5,9	20		
94	F	152		BARBOINAY	B010		I	A		S	04		2 36	0	A	TA	50,75	100		
91	F	155		LE PRE SEC	C149		I	A		P	04		57 00	22,99	C	TA	10,15	20		
91	F	157		BARBOINAY	B010		I	A		P	04		84 40	34,02	A	TA	10,15	20		
94	F	158		LE CHIAMP DE DERRIERE	B116		I	A		P	04		5 63 68	227,24	A	TA	22,99	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 5

107 →
108 →
111 →
113 →
114 →

ANNÉE DE MAJ		2012	DEF DIR	72 0	COM	255 ROUESSE VASSE	ROLE		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL		+00028						
Propriétaire																			
RTE DE VOUTRE																			
PBBF31																			
STE DES CARRIERES DE VOUTRE																			
53600 EVRON																			
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																			
EVALUATION																			
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS																			
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	S	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE IIA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT AN EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER
115	97	F 159		LE CHAMP DU HAUT	B304	1	A	A	L	01		23 00 15 09	0.12	C GC	TA TA	-5.45 -5.45	20 20		
118	91	F 162		LE CHAMP FOUSIN	B344	1	A	Z	S	04		3.69 1 03 50	0	C GC	TA TA	0.01 0.01	20 20		
119	91	F 163		LE CHAMP D'ACOTE	B106	1	A	A	P	04		58 97	23.77	C GC	TA TA	8.35 8.35	20 20		
120	96	F 164		LE CHAMP D'ACOTE	B106	1	A	A	T	04		68 53	24.57	C GC	TA TA	4.75 4.75	20 20		
121	97	F 165		LE JARDIN	B747	1	A	A	J	01		3 98	7.49	C GC	TA TA	4.91 4.91	20 20		
122	97	F 166		LE JARDIN	B747	1	A	A	T	04		5 97	2.14	C GC	TA TA	1.5 1.5	20 20		
123	97	F 167		LA LANDE	B777	1	A	A	S			10 75	0	C GC	TA TA	2.14 0.43	100 20		
124	97	F 168		LE JARDIN DE LA LANDE	B764	1	A	A	P	04		15 92	6.42	C GC	TA TA	6.42 1.28	100 20		
125	97	F 169		LE GRAND JARDIN	B626	1	A	A	S			82	0	C GC	TA TA	76.83 15.37	100 20		
126	97	F 170		LE CHAMP DE DEVANT	B121	1	A	A	P	04		1 90 58	76.83	C GC	TA TA	15.37 15.37	20 20		
127	97	F 171		LE PETIT CHAMP TOUTBOBOUT	B951	1	A	A	P	04		98 70	39.8	C GC	TA TA	39.8 39.8	100 100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 6

ANNEE DE MAJ 2012		DEP DIR 72 0	COM 255 ROUESSE VASSE	ROLE A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL +0028											
Propriétaire: RTE DE VOITRE 53600 EVRON																		
STE DES CARRIERES DE VOITRE																		
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION					LIVRE FONCIER									
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT AN EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC
97	F	172	LE GRAND PRE	B643		I	A		J	01		176	8,95	C	TA	7,96	20	
97	F	173	BARBOINAY	B010		I	A		S	04		396	0	C	TA	7,96	20	
94	F	174	LE GRAND PRE	B643		I	A		P			39 23	15,83	C	TA	8,95	100	
97	F	175	LE GRAND CHAMP	B581		I	A		P	04		2 64 70	106,71	C	TA	1,79	20	
97	F	176	LE CHAMP DE BEL AIR	B108		I	A		P	04		77 07	31,08	C	TA	15,83	100	
97	F	177	LE CHAMP DE BEL AIR	B108		I	A		P	04		1 49 73	60,36	C	TA	3,17	20	
97	F	180	LA NOUE	B879		I	A		P	04		37 70	15,21	C	TA	3,17	20	
97	F	181	LE CHAMP DE BEL AIR	B108		I	A		P	04		1 15 50	46,57	C	TA	106,71	100	
97	F	182	LE CHAMP DE BEL AIR	B108		I	A		T	04		65 00	23,3	C	TA	21,34	20	
97	F	185	LE CHAMP DU POIRIER	B326		I	A		T	04		74 48	26,69	C	TA	31,08	100	
91	F	186	LE MOUVRON	B831		I	A		T	04		98 22	35,21	C	TA	6,22	20	
91	F	187	LE CHAMP DU POIRIER	B326		I	A		T	04		80 09	28,71	C	TA	60,36	100	

128 →
129 →
130 →
131 →
132 →
133 →

ANNEE DE MAJ 2012		DEP DIR 720	COM 255 ROI ESSE VASSE	ROLE A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL +00028										
Propriétaire																	
RTE DE VOUTRE 53600 EYRON																	
PBBF3																	
STE DES CARRIÈRES DE VOUTRE																	
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION					LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° ADRESSE	CODE RIVOLI PRIM	N° PARC FP/DP TAR	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT AN EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER
97	F	188	LE GRAND CHAMP	B561	1	A	T	04		64.70	23.19	C	TA	5.74	20		Feuillet
97	F	189	LE CHAMP DU MILIEU	B315	1	A	T	04		47.00	16.86	C	TA	5.74	20		
97	F	190	LE CHAMP DU ROCHER	B331	1	A	P	04		33.07	13.34	C	TA	23.19	100		
97	F	191	LE CHAMP DU ROCHER	B331	1	A	L	01		17.93	0.16	C	TA	4.64	20		
04	F	192	LE MOUVRON	B831	1	A	L	01		67.00	0.6	C	TA	4.64	20		
04	F	193	VACHE VIEUX CHIEM	0140	1	A	L	01		12.00	0.1	C	TA	16.86	100		
04	F	194	LES BUTTES	B080	1	A	L	01		30	0	C	TA	3.37	20		
04	F	195	LE PETIT CLOTEAU	B952	1	A	S	04		1.05	0	C	TA	13.34	100		
04	F	196	LE PETIT CLOTEAU	B952	1	A	T	04		7.75	2.78	C	TA	2.67	20		
04	F	197	LE QUART DE LA LANDE	C168	1	A	T	04		57.50	20.62	A	TA	0.16	100		
04	F	198	LE QUART DE LA LANDE	C168	1	A	L	01		36.60	0.33	C	TA	0.03	20		
04	F	199	LA BUTTE	B068	1	A	L	01		1.2742	1.13	C	TA	0.03	20		
												C	TA	0.12	20		
												C	TA	0.12	20		
												C	TA	0.02	20		
												C	TA	0.02	20		
												C	TA	0	20		
												C	TA	0	20		
												C	TA	0	20		
												C	TA	2.78	100		
												C	TA	0.56	20		
												C	TA	0.56	20		
												C	TA	20.62	100		
												C	TA	4.12	20		
												C	TA	4.12	20		
												C	TA	0.33	100		
												C	TA	0.07	20		
												C	TA	0.07	20		
												C	TA	1.13	100		

ANÉE DE MAJ	2012	DEP DIR	72 0	COM	255 ROUESSE VASSE	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	+00028										
Propriétaire																				
RTE DE VOUTRE 53600 EVRON																				
STÉ DES CARRIÈRES DE VOUTRE																				
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						EVALUATION						LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	S	TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL. EXO RET	NAT AN EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille
04	F	200		LA BUTTE	B068		I	A		L	01		1 20 58	1,07	GC TA	TA	0,23	20		
04	F	201		LA BUTTE DE MOUVRON	B074		I	A		T	04		1 13 72	40,77	GC TA	TA	0,21	20		
04	F	202		LA BUTTE DE MOUVRON	B074		I	A		L	01		3 00 33	2,65	GC TA	TA	8,15	20		
04	F	203		LA NOUE	B879		I	A		P	04		20 90	8,42	GC TA	TA	0,53	20		
04	F	208		LA BUTTE DE LA LANDE	B073		I	A		L	01		66 67	0,6	GC TA	TA	1,68	20		
04	F	209		LA BUTTE DE LA LANDE	B073		I	A		P	04		83 44	33,65	GC TA	TA	0,12	20		
91	F	210		LE CHAMP DU BAS	B276		I	A		P	04		79 40	32	GC TA	TA	6,73	20		
91	F	211		LE MOUVRON	B831		I	A		P	04		16 10	6,48	GC TA	TA	6,4	20		
91	F	212		LE MOUVRON	B831		I	A		S	04		2 64	0	GC TA	TA	35,54	100		
91	F	213		LE MOUVRON	B831		I	A		P	04		88 15	35,54	GC TA	TA	7,11	20		
91	F	214		LE CHAMP DE LA PRISE	B197		I	A		P	04		2 06 47	83,25	GC TA	TA	83,25	100		
91	F	215		LES ROSIERS	C193		I	A		P	04		91 72	36,98	GC TA	TA	16,65	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 9

136 →
137 →
138 →
139 →
140 →

ANNEE DE MAJ 2012		DEP DIR 720	COMI 255 ROUESSÉ VASSE	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMÉRO COMMUNAL +00028													
Propriétaire RTE DE VOUTRE				STE DES CARRIÈRES DE VOUTRE															
PBBF33 53600 EVRON				ROLE A															
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION				LIVRE FONCIER											
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	S TAR	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXORET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille	
93	F	216	BEL AIR	B021	1	A		P	04		39 20	15,81	C	TA	7,4	20			
141																			
93	F	217	LES ROSIERS	C193	1	A		S			1 34	0	G:C	TA	7,4	20			
142																			
91	F	218	LES ROSIERS	C193	1	A		S			1 18	0	A	TA	15,81	100			
143																			
93	F	219	LES ROSIERS	C193	1	A		S			63	0	C	TA	3,16	20			
144																			
91	F	220	LES ROSIERS	C193	1	A		S			65	0	G:C	TA	3,16	20			
145																			
91	F	221	LES ROSIERS	C193	1	A		J	01		3 21	6,03	A	TA	6,03	100			
146																			
93	F	222	LES ROSIERS	C193	1	A		J	01		4 50	8,46	G:C	TA	1,21	20			
147																			
91	F	223	LE PATURA	B902	1	A		S			4 10	0	A	TA	17,7	100			
148																			
93	F	224	LE PATURA	B902	1	A		S			3 35	0	C	TA	3,54	20			
149																			
91	F	225	LE PETIT CHAMP DU DEVANT	B946	1	A		P	04		43 88	17,7	G:C	TA	3,54	20			
150																			
91	F	226	LE MOUVRON	B831	1	A		S	04		80	50,48	A	TA	50,48	100			
151																			
91	F	227	LE CHAMP DE DEVANT	B121	1	A		P	04		1 19 15	48,03	G:C	TA	10,1	20			
152																			
91	F	228	LE CHAMP DE L'AIRE	B129	1	A		S			65	0	A	TA	17,95	100			
153																			
91	F	229	L'A NOUE	B879	1	A		VE	01	CIDRE	18 92	17,95	C	TA	3,59	20			
154																			
91	F	230	L'A PETITE VILLE	C104	1	A		S			10 06	0	G:C	TA	3,59	20			
155																			
91	F	231	LE CHAMP DE DERRIERE	B116	1	A		P	04		3 22	1,3	A	TA	1,3	100			
156																			

ANNEE DE MAJ	2012	DEP DIR	72 0	COM	255 ROUESSE VASSE	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	+00028
Propriétaire RTE DE VOÛTRÉ 53600 EYRON STE DES CARRIERES DE VOÛTRÉ										

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																				
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						EVALUATION					LIVRE FONCIER									
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FF/DP	TAR	SUF	GR/SS	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE IA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN RC EXO	FRACTION RC EXO	% EXO	TC
91	F	232		LE PATURA	B902		1	A		P	04		8.45	3.42	GC	TA		0.26	20	
93	F	233		LE PATURA	B902		1	A		P	04		-13.47	17.53	GC	TA		0.26	20	
93	F	234		LA PETITE VILLE	C004		1	A		P	04		116.44	46.9	GC	TA		0.68	20	
04	F	235		CHAMP DE LA MAISON NEUVE	B184		1	A		L	01		15.97	0.14	GC	TA		17.53	100	
91	F	236		CHAMP DE LA MAISON NEUVE	B184		1	A		P	04		82.64	33.32	GC	TA		3.51	20	
04	F	237		LE PATIS	B892		1	A		P	04		87.83	35.42	GC	TA		46.9	100	
04	F	238		LE PATIS	B892		1	A		S	01	CIDRE	5.19	0	GC	TA		7.08	20	
04	F	239		LA PETITE DRAY	B986		1	A		VE	01		10.78	10.23	GC	TA		7.08	20	
04	F	240		LA PETITE DRAY	B986		1	A		P	04		66.67	26.88	GC	TA		10.23	100	
04	F	241		LE CHAMP DU CHATAIGNIER	B287		1	A		P	04		1.35.74	54.72	GC	TA		2.05	20	
04	F	242		LES BUTTES	B080		1	A		P	04		2.16.84	87.42	GC	TA		2.05	20	
04	F	243		LA LANDE DE LA VALLEE	B783		1	A		L	01		67.07	0.6	GC	TA		26.88	100	

157 →
158 →
159 →
160 →
161 →

ANNEE DE MAJ		2012	DEP DIR	72 0	COM	255 ROUESSE VASSE	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL	+00028									
Propriétaire																					
RTE DE VOUTRE 53400 EVRON																					
STE DES CARRIERES DE VOUTRE																					
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																					
EVALUATION																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS																					
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	S	TAR	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER
04	F	244		LA LANDE DE LA VALLEE	B783		I	A		P	04		21.56	8,68	GC TA	TA		0.12	20		Feuille
04	F	246		LA BASSE VALLEE	B017		I	A		P	04		64.28	25,91	GC TA	TA		1.74	20		
04	F	248		LA LONGERE	B799		I	A		L	01		1.18.17	1,05	GC TA	TA		5.18	20		
04	F	249		LE QUARRE A LA LANDE	C167		I	A		P	04		1.03.80	41,84	GC TA	TA		0.21	20		
04	F	250		LES LANDES	B791		I	A		L	01		53.62	0,47	GC TA	TA		8.37	20		
04	F	251		LES LANDES	B791		I	A		P	04		1.99.16	80,3	GC TA	TA		0.09	20		
04	F	252		LES LANDES	B791		I	A		P	04		2.35.30	94,87	GC TA	TA		16.06	20		
04	F	253		LE GRAND CHAMP	B581		I	A		P	04		1.35.50	54,62	GC TA	TA		16.06	20		
04	F	254		LE PETIT CHAMP LONG	B949		I	A		T	04		1.85.63	66,56	GC TA	TA		94.87	100		
04	F	255		LA GRANDE DRAY	B674		I	A		P	04		1.25.75	50,69	GC TA	TA		18.97	20		
04	F	256		LA VALLEE	C237		I	A		P	04		2.54.80	102,74	GC TA	TA		10.92	20		

162 →

163 →

164 →

ANNEE DE MAJ		DEP DIR	72.0	COM	255 ROUESSE VASSE	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL		+00028									
Propriétaire																			
RTE DE VOUTRE 53600 EYRON																			
STE DES CARRIERES DE VOUTRE																			
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																			
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						EVALUATION													
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	S	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL EXO RET	NAT AN EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER
165 →	04	F 257		LE PETIT CHAMP LONG	B949		I	A	T	04		132.77	47.6	GC TA	TA	20.55	20		Feuille
168 →	93	F 260		LE CHAMP MIL	B378		I	A	P	04		142.90	57.6	GC TA	TA	9.52	20		
169 →	93	F 261		LE CHAMP DE DERRIERE	B116		I	A	T	04		53.40	19.14	GC TA	TA	11.52	20		
170 →	93	F 262		LE CHAMP DE LA ROTTE	B202		I	A	P	04		46.95	18.93	GC TA	TA	3.83	20		
171 →	91	F 264		LE PATURE	B902		I	A	P	04		35.15	14.18	GC TA	TA	3.79	20		
172 →	91	F 265		LE CHAMP DE DERRIERE	B116		I	A	P	04		34.60	13.95	GC TA	TA	2.84	20		
173 →	96	F 266		LE DOUETAURAY	B500		I	A	P	04		56.40	22.74	GC TA	TA	2.79	20		
174 →	91	F 267		LE PETIT CHAMP	B925		I	A	T	04		33.20	11.9	GC TA	TA	4.55	20		
175 →	91	F 268		LE PRE	C027		I	A	P	04		29.13	11.75	GC TA	TA	2.38	20		
176 →	91	F 269		LA LOGE	B796		I	A	L	01		4.35	0.04	GC TA	TA	2.35	20		
177 →	91	F 270		LE PETIT CHAMP	B925		I	A	P	04		34.40	13.87	GC TA	TA	0.01	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 13

ANNEE DE MAJ 2012		DEP DIR 720	COM 255	ROUËSSE VASSE		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMÉRO COMMUNAL +00028												
Propriétaire																				
RUE DE VOUTRE 53600 EVRON																				
PBBF33																				
STE DES CARRIÈRES DE VOUTRE																				
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS					EVALUATION					LIVRE FONCIER										
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PRIM	PP/DP	S TAR	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN EXO	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet
178	91	F 271		LE CHAMP DE DERRIERE	B116		I	A	P	04		95.31	38.42	A	TA		38.42	100		
179	96	F 272		LE CHAMP GAUVIN	B347		I	A	L	01		89.80	0.8	G	TA		7.68	20		
180	91	F 273		LE CHAMP DU POIRIER	B326		I	A	L	01		62.90	0.56	G	TA		0.16	20		
181	91	F 274		LE PAYS	B892		I	A	L	01		4.70	0.04	G	TA		0.11	20		
182	91	F 275		LE CHAMP DE LA CROIX	B158		I	A	P	04		38.50	15.52	G	TA		0.01	20		
183	94	F 276		LE GRAND ENCLOS	B615		I	A	P	04		1.21	48.86	G	TA		3.1	20		
184	91	F 277		LE CHAMP JOFARD	B360		I	A	T	04		28.60	10.25	G	TA		9.77	20		
185	91	F 278		LA PRUNERIE	C163		I	A	S	04		1.64	0	G	TA		2.57	100		
186	91	F 279		LA NOUE	B879		I	A	T	04		7.15	2.57	G	TA		0.51	20		
187	94	F 280		LA PRUNERIE	C163		I	A	S	04		4.78	0	G	TA		0.51	20		
188	94	F 281		LE CHAMP DE DEVANT	B121		I	A	P	04		54.90	22.12	G	TA		22.12	100		
189	94	F 283		LE CHAMP DE DERRIERE	B116		I	A	P	04		46.55	18.77	G	TA		4.42	20		
190	94	F 284		LE PETIT CHAMP	B925		I	A	P	04		29.40	11.85	G	TA		4.42	20		
														C	TA		18.77	100		
														C	TA		3.75	20		
														C	TA		11.85	100		
														C	TA		2.37	20		

ANNÉE DE MAJ		2012	DEP DIR	72 0	COM	255 ROUESSE VASSE	ROLE		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMÉRO COMMUNAL		+00028								
Propriétaire																					
RTÉ DE VOUTRE																					
PBBF33																					
STE DES CARRIÈRES DE VOUTRE																					
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																					
EVALUATION																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS																					
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	PP/DP	S	TAR	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER
04	F	289		LOGE SERGENT	B797			I	A		L	01		1.58	0.02	GC	TA	2.37	20		Feuille
04	F	290		LE JARDIN	B747			I	A		T	04		3.57	1.28	GC	TA	0	20		
04	F	291		LE JARDIN	B747			I	A		T	04		11.15	3.99	GC	TA	0.26	20		
91	F	424		LE MOUVRON	B831	0186		I	A		L	01		89.35	0.78	GC	TA	0.8	20		
97	F	440		LE CHAMP DU HAUT	B304	0159		I	A		L	01		5.16	0.04	GC	TA	0.16	20		
91	F	497		LA PRUNERIE	C163	0282		I	A		P	04		117.32	47.29	GC	TA	0.01	20		
93	F	498		LA PRUNERIE	C163	0282		I	A		P	04		81.53	32.87	GC	TA	9.46	20		
91	F	499		LE CHAMP DE LA ROTTE	B202	0263		I	A		P	04		5.67	2.28	GC	TA	6.57	20		
93	F	500		LE CHAMP DE LA ROTTE	B202	0263		I	A		P	04		9.98	4.03	GC	TA	2.28	100		
91	F	502		LE CHAMP PLUMIAT	B392	0005		I	A		P	04		8.62	3.48	GC	TA	0.81	20		
91	F	504		LE CHAMP DE DEVANT	B121	0006		I	A		L	01		55.60	0.49	GC	TA	0.7	20		

195 →
196 →
197 →
201 →
202 →
203 →
204 →
205 →
206 →

ANNEE DE MAJ		2012	DEP DIR	72 0	COM	255 ROUESSE VASSE	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL	+00028							
Propriétaire RTE DE VOUTRE 53600 EYRON STE DES CARRIERES DE VOUTRE																			
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						PROPRIÉTÉS NON BÂTIES						LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC/PRIM	S TAR	SUF	GRASS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	FRACTION R EXO	% EXO	TC	Feuille
91	F	506		I.E CHAMP PLUMAT	B492	0010	1	A	P	04		54 16	21,84	A	TA	21,84	100		
12	F	513		LE VAR	C239	0147	1	A	L	01		7 74 45	6,85	GC	TA	4,37	20		
IIA A CA REV IMPOSABLE 4255 EUR COM CONT 125 63 76 R IMP						R EXO 851 EUR TAXE AD 3404 EUR R IMP						R EXO 4255 EUR MAJ TC 0 EUR							

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 16

Attestation 1-4 (1 page)

ANNÉE DE MAJ 2012	DEP DIR 53 0	COM 221 ST GFORGES SUR ERVE	ROLE A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL +00014
Propriétaire					
RTE DE SILLÉ 53600 VOUTRE PBCP)					
STE DES CARRIERES DE VOUTRE					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS			PROPRIÉTÉS BÂTIES		
IDENTIFICATION DU LOCAL			EVALUATION DU LOCAL		
AN SECTION	N° PLAN/PART VOIRIE	N° C	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI
95	F 94	5000	LA LANDE DE LA BUTTE		B614
REV IMPOSABLE 660 EUR			COM	R EXO	0 EUR
REV IMP 660 EUR			COM	R IMP	660 EUR

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																				
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS																				
EVALUATION																				
LIVRE FONCIER																				
AN SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	S	TAR	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN RC EXO	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille
95	F 94		LA LANDE DE LA BUTTE	B614		I	A	J	L	01		96.40	0.33	A	TA		0.33	100		
95	F 95		LA BUTTE DU HAUT	B091		I	A	K	S	01		10.00	0	C	TA		0.07	20		
95	F 96		LA LANDE DE LA FETRE	B616		I	A	L	L	01		16.00	0.06	C	TA		0.07	20		
90	F 97		LA COULÉE	B382		I	A	L	L	01		192.60	0.72	C	TA		0.01	20		
HA A CA 33488			REV IMPOSABLE 1 EUR	COM	R EXO 0 EUR	TAXE AD		R IMP 1 EUR		R EXO 1 EUR		R IMP 0 EUR		MAJ TC		0 EUR				

434
435
436

Attention n° 2-1 (4 pages)

ANNEE DE MAJ	2012	DEP DIR	530	COM	276 VOITRE	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	+00070																		
Propriétaire 57 RUE PIERRE CHARRON 75008 PARIS																												
PBMV4 BASALTES																												
PROPRIÉTÉS BÂTIES																												
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS					IDENTIFICATION DU LOCAL			EVALUATION DU LOCAL																				
AN	SECTION	N° PLAN	C N° PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC	% EXO	TX	COEF				
07	A	261		556	LE PATIS DES EGOUTS	B448	A	01	00	01001	0099989	G	A	C	II	7	171											
REV IMPOSABLE											171 EUR	COM	R EXO	0 EUR	DEP	R IMP	171 EUR											

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																							
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS											EVALUATION										LIVRE FONCIER		
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PRIM	S	TAR	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTEANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC	% EXO	TC	Feuille	
227	07	A	178	LA LANDE	B377		I	A		L	01		14 74	0.06		A	TA			0.06	100		
228	07	A	179	LA LANDE	B377		I	A		L	01		43 09	0.16		G	TA			0.01	20		
229	07	A	180	LE ROCHER BLANC	B691		I	A		P	04		31 20	18.38		G	TA			0.03	20		
249	07	A	200	LE PRE DU DEVANT	B622		I	A		P	04		1 08 84	64.11		G	TA			3.68	20		
250	07	A	201	LE GRAND CHAMP	B296		I	A		T	04		72 35	39.33		G	TA			12.82	20		
251	07	A	202	LA LONGERIE	B386		I	A		P	04		48 28	28.44		G	TA			7.87	20		
252	07	A	203	LA LANDE	B377		I	A		L	01		61 92	0.23		G	TA			5.69	20		

ANNÉE DE MAJ		DEP DIR	COM	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		ROLE		NUMERO COMMUNAL									
2012		53 0	276	VOUTRE		A		+00070									
Propriétaire 57 RUE PIERRE CHARRON 75008 PARIS																	
BASALTES																	
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS					EVALUATION												
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT AN EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER
→ 07	A	204	LE CHAMP DU HAUT	B147		A	T	04		75 53	41.08	A	TA	41.08	100		
→ 07	A	205	LE CLOSEAU	B219		A	T	04		13 56	7.37	GC	TA	8.22	20		
→ 07	A	206	LA RENARDIERE	B686		A	VE	01	POMME	12 67	11.48	GC	TA	1.47	20		
→ 07	A	207	LA RENARDIERE	B686		A	S			1 98	0	GC	TA	2.3	20		
→ 07	A	208	LE PRE DU HAUT	B626		A	P	04		1 00 02	58.92	A	TA	58.92	100		
→ 07	A	212	LE PRE RAGOT	B663		A	P	04		99 00	58.3	GC	TA	11.78	20		
→ 07	A	213	LE PRE MAINE	B654		A	P	04		62 05	36.53	GC	TA	58.3	100		
→ 07	A	214	LE CHAMP DE DERRIERE	B082		A	T	04		89 42	48.61	GC	TA	11.66	20		
→ 07	A	215	LES PRUNIER	B680		A	T	04		1 77	0.97	GC	TA	7.31	20		
→ 07	A	217	LES PRUNIER	B680		A	J	01	POTAG	2 23	2.53	GC	TA	9.72	20		
→ 07	A	218	LES PRUNIER	B680		A	J	01	POTAG	2 12	2.41	GC	TA	0.97	100		
→ 07	A	219	LES PRUNIER	B680		A	T	04		10 71	5.82	GC	TA	0.19	20		
→ 07	A	219	LES PRUNIER	B680		A	T	04		10 71	5.82	GC	TA	2.53	100		
→ 07	A	219	LES PRUNIER	B680		A	T	04		10 71	5.82	GC	TA	0.51	20		
→ 07	A	219	LES PRUNIER	B680		A	T	04		10 71	5.82	GC	TA	2.41	100		
→ 07	A	219	LES PRUNIER	B680		A	T	04		10 71	5.82	GC	TA	0.48	20		
→ 07	A	219	LES PRUNIER	B680		A	T	04		10 71	5.82	GC	TA	1.16	20		
→ 07	A	219	LES PRUNIER	B680		A	T	04		10 71	5.82	GC	TA	1.16	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 2

ANNEE DE MAJ 2012		DEP DIR	53 0	COM	276 VOUTRE		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		ROLE A	NUMERO COMMUNAL		+00070							
Propriétaire 57 RUE PIERRE CHARRON 75008 PARIS																			
PBBMV4 BASAULTES																			
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																			
EVALUATION																			
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS																			
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC/PP/DP/PRIM	S TAR	SUP	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE IIA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT AN EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER
07	A	220		LE GRAND CHAMP MOINE	B299		I A		T	04		1 43 70	78 14	A	TA	78 14	100		Feuille
07	A	221		L.F. PRE BRULE	B531		I A		P	04		60 42	35 58	GC TA	TA	15 63	20		
07	A	222		L.F. PRE DE LA BRUYERE	B561		I A		P	04		68 87	40 56	GC TA	TA	7 12	20		
07	A	223		L.F. CHAMP DE LAIRE	B087		I A		T	03		1 17 75	96 01	GC TA	TA	8 11	20		
07	A	224		L.F. PRE AUX GRIONS	B526		I A		P	03		1 21 06	104 2	GC TA	TA	19 2	20		
07	A	225		L.F. CHAMP DU CHAT	B140		I A		T	04		45 55	24 76	GC TA	TA	20 84	20		
07	A	226		LA BUTTE DU PATIS DES EGOU	B049		I A		T	04		93 90	51 06	GC TA	TA	4 95	20		
07	A	227		LA BUTTE DU PATIS DES EGOU	B049		I A		T	04		90 00	48 94	GC TA	TA	10 21	20		
07	A	228		LE PRE DE LA BUTTE	B562		I A		P	04		26 00	15 31	GC TA	TA	9 79	20		
07	A	229		LA BUTTE DU PATIS DES EGOU	B049		I A		T	04		97 70	53 12	GC TA	TA	3 06	20		
07	A	230		L.F. CHAMP DES ORMEIARDS	B132		I A		T	04		1 19 25	64 85	GC TA	TA	10 62	20		
07	A	231		L.F. CHAMP DE LA ROUTE	B112		I A		T	04		56 60	30 77	GC TA	TA	12 97	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 3

ANNÉE DE MAJ		DEP DIR	COM	276 VOUTRE		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMÉRO COMMUNAL											
2012		530		BASALTES				+000710											
Propriétaire																			
57 RUE PIERRE CHARRON 75008 PARIS																			
PBBM4																			
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS																			
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																			
EVALUATION																			
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	S TAR	SUF	GRS GR	CLASSE CULT	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER
07	A	241		LE PRE DE LA LANDE	B579		I A		P	04		97 60	57.48	C	TA	6.15	20		Feuille
07	A	242		LE CHAMP DES LANDES	B130		I A		T	04		1 22 60	66.66	C	TA	11.5	20		
07	A	243		LE PRE DE LA BUTTE	B562		I A		P	03		79 80	68.68	C	TA	13.33	20		
07	A	258		LA BUTTE DU PATIS DES EGOUTS	B049		I A		P	04		44 86	26.42	C	TA	13.74	20		
07	A	259		LE PATIS DES EGOUTS	B448		I A		J	01	POTAG	5 60	6.34	C	TA	5.28	20		
07	A	260		LE PATIS DES EGOUTS	B448		I A		T	01		7 00	7.92	C	TA	1.27	20		
07	A	261		LE PATIS DES EGOUTS	B448		I A		S	04		7 40	0	C	TA	1.58	20		
07	A	386		LE GRAND CHAMP MOINE	B299	0220	I A		T			17 00	9.24	A	TA	9.24	100		
07	A	387		LE CHAMP DE LAIRE	B087	0223	I A		T	03		46 30	37.74	C	TA	1.85	20		
07	A	452		LES PRUNIERS	B680	0216	I A		S			7 02	0	C	TA	7.55	20		
07	A	453		LES PRUNIERS	B680	0216	I A		S			60	0	C	TA	7.55	20		
CONT		HA A CA		REV IMPOSABLE	1349 EUR	COM	R EXO		TAXE AD		R IMP		R EXO		MAJ TC		0 EUR		0 EUR
		23 28 04				270 EUR							1349 EUR						0 EUR

308

309

310

311

Attestation n° 3

Pierre Charron

Je soussigné, Fernand DUBOIS, agissant en tant que Président du Directoire de la société PIERRE CHARRON SA, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 2.807.760 €, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 304 187 677 dont le siège social est à PARIS (75008) 57, rue Pierre Charron,

Autorise la SA Carrières de Voutré, Société Anonyme au capital de 263 340 €, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Laval sous le numéro 331 192 252 dont le siège social est à VOUTRE (53600), Le Beausoleil,

A occuper et exploiter les parcelles dont la société PIERRE CHARRON SA est propriétaire, telles que ces parcelles sont définies dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposé par la SA Carrières de Voutré,

Donne mon accord pour la remise en état de ces parcelles suivant les conditions présentées dans le dossier de demande d'autorisation précité.

Fait à ...Paris...

Le ...08/07/2014...



ANNEE DE MAJ		DEP DIR	COM	COM 276 VOUTRE	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL	+00022													
Propriétaire 57 RUE PIERRE CHARRON PBRJG4 75008 PARIS PIERRE CHARRON																							
PROPRIÉTÉS BÂTIES																							
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS					IDENTIFICATION DU LOCAL					EVALUATION DU LOCAL													
AN SECTION	N° PLAN/VOIRIE	C	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TARIEVAL	M AF	NAT LOC	CAT	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT AN EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TX	COEF	
AC	131		5393	LA KARYLIE	B375	A	01	00	01001	0100429 E	A	T	U		1328							F	
AC	131		5393	LA KARYLIE	B375	B	01	00	01001	0112359 C	A	B	U		2716							E	
AC	133		5348	BEAU SOLEIL	B022	A	01	00	01003	0100432 D	A	C	GP	B	40							P	
AC	157		5341	BEAU SOLEIL	B022	01	01	00	01002	0100485 II	A	C	GP	R	56							P	
AC	157		5341	BEAU SOLEIL	B022	01	01	00	02001	0100486 D	A	C	GP	B	56							P	
AC	318		5342	BEAU SOLEIL	B022	01	01	00	03001	0100487 Z	A	C	GP	B	56							P	
AC	318		5342	BEAU SOLEIL	B022	01	01	00	01001	0100473 Y	A	C	GP	B	25							P	
AC	318		5342	BEAU SOLEIL	B022	01	01	00	02001	0100474 U	A	C	GP	B	25							P	
AC	318		5342	BEAU SOLEIL	B022	01	01	00	03001	0100475 P	A	C	GP	B	25							P	
AC	318		5342	BEAU SOLEIL	B022	01	01	00	05001	0100476 N	A	C	GP	B	25							P	
AC	318		5342	BEAU SOLEIL	B022	01	01	00	01001	0100477 F	A	C	GP	B	80							P	
AC	318		5342	BEAU SOLEIL	B022	C	01	00	01001	0100465 W	A	C	GP	B	155							P	
AC	318		5342	BEAU SOLEIL	B022	C	01	00	01001	0100466 S	A	C	GP	B	128							P	
AC	318		5342	BEAU SOLEIL	B022	C	01	00	03001	0100467 M	A	C	GP	B	75							P	
AC	318		5342	BEAU SOLEIL	B022	C	01	00	05001	0100469 D	A	C	GP	B	75							P	
AC	318		5342	BEAU SOLEIL	B022	C	01	00	06001	0100470 I	A	C	GP	B	89							P	
AC	318		5342	BEAU SOLEIL	B022	D	01	00	01002	0100472 C	A	C	GP	B	125							D	
AC	318		5342	BEAU SOLEIL	B022	E	01	00	01001	0100471 G	A	C	GP	B	191							D	
REV IMPOSABLE 17270 EUR COM 17270 F UR R EXO 0 EUR																							
R IMP 17270 F UR R IMP 17270 EUR																							

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS					EVALUATION					LIVRE FONCIER											
AN SECTION	N° PLAN/VOIRIE	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	S	PPDP	TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTEANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT AN EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	
	A 155		LA LANDE	B377		1	A			1	01		3 06 20	1.13	A	TA			1.13	100	
	A 161		LA LANDE	B377		1	A			1	01		62 09	0.23	GC	TA			0.23	20	
														0.23	A	TA			0.23	100	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ANNEE DE MAJ 2012		DEP DIR 53 0	COM 276 VOUTRE	ROLE A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL +00022										
Propriétaire 57 RUE PIERRE CHARRON PIERRE CHARRON 75008 PARIS																	
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				PROPRIÉTÉS NON BÂTIES					LIVRE FONCIER								
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	SUF TAR	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT AN EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille
	A	163	LA GRANDE BUTTE	B327	1	A	BR	01		3 48 60	32,43	C TA	TA	0,05	20		
	A	164	LA GRANDE BUTTE	B327	1	A	P	04		31 55	18,58	G C TA	TA	0,05	20		
	A	167	LE TAILLIS	B713	1	A	BT	03	CHAT	5 45 71 4 69 51	35,36	A TA	TA	35,36	100		
	A	168	LA CROIX JANIN	B252	1	A	L	01		76 20	0,29	G C TA	TA	7,07	20		
	A	169	LA CROIX JANIN	B252	1	A	L	01		38 48	0,14	G C TA	TA	0,06	20		
	A	170	LA CROIX JANIN	B252	1	A	S	01		3 52 1 34 55	0	A TA	TA	0,1	20		
	A	171	LE PRE DA COTE	B539	1	A	P	04		52 75	31,08	G C TA	TA	31,08	100		
	A	172	LA MASSOTRIE	B399	1	A	L	01		10 61	0,04	G C TA	TA	6,22	20		
	A	173	LA MASSOTRIE	B399	1	A	L	01		17 18	0,06	G C TA	TA	0,01	20		
	A	174	LA MASSOTRIE	B399	1	A	L	01		5 14	0,02	G C TA	TA	0,01	20		

216 →
217 →
218 →
219 →
220 →
221 →
222 →
223 →

ANNEE DE MAJ 2012		DEP DIR 530	COM 276	VOITRE	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		ROLE A	NUMERO COMMUNAL +00022											
Propriétaire 57 RUE PIERRE CHARRON PBBJG4 75008 PARIS PIERRE CHARRON																			
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS					EVALUATION					LIVRE FONCIER									
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE PARC RIVOLI PRIM	N°	FP/DP	S TAR	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXORET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC
224	A	175		LA MASSOTRIE	B399		I	A		L	01		11.31	0.04	A	TA	0.04	100	
225	A	176		LA MASSOTRIE	B399		I	A		L	01		6.65 72	2.47	G:C	TA	2.47	100	
226	A	177		LA MASSOTRIE	B399		I	A		L	01		3.85	0.02	G:C	TA	0.49	20	
230	A	181		LE ROCHER BLANC	B691		I	A		P	04		59.00	34.76	G:C	TA	34.76	100	
231	A	182		LA LANDE	B377		I	A		L	01		76.05	0.29	G:C	TA	6.95	20	
232	A	183		LE ROCHER BLANC	B691		I	A		P	04		67.20	39.58	G:C	TA	0.06	20	
233	A	184		LE PRE DU DEVANT	B622		I	A		P	04		112.15	66.06	G:C	TA	7.92	20	
236	A	187		LE PRE DE DERRIERE	B543		I	A		P	04		84.80	49.95	G:C	TA	13.21	20	
237	A	188		LE PRE DU BAS	B616		I	A		P	04		26.15	15.39	G:C	TA	9.99	20	
238	A	189		LE PRE DU BAS	B616		I	A		P	04		43.40	25.56	G:C	TA	3.08	20	
239	A	190		LA BONNETTE	B030		I	A		P	04		18.55	10.93	G:C	TA	5.11	20	
240	A	191		LE CHEMIN	B196		I	A		P	04		3.46	2.04	G:C	TA	2.19	20	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 3

ANNEE DE MAJ 2012		DEP DIR 530	COM 276 VOUTRE	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL +00022												
Propriétaire 57 RUE PIERRE CHARRON				PBBIGJ4 75008 PARIS				PIERRE CHARRON										
AN		N° SECTION	N° PLAN VOIRIE	DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION				LIVRE FONCIER						
				ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC/PP/DP/PRIM	S TAR	SUP	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN FRACTION RC EXO	% EXO	TC
241	→	A 192		LE PETIT CHAMP	B462		I A		T	04		55.64	30.25	C TA	TA	0.41	20	
242	→	A 193		LE CHAMP DE FONTAINE	B085		I A		T	04		111.78	60.77	C TA	TA	30.25	100	
243	→	A 194		LE PRE DU PATIS	B634		I A		P	04		97.15	57.21	C TA	TA	6.05	20	
244	→	A 195		LE PRE DU DEVANT	B622		I A		P	04		90.30	53.18	C TA	TA	60.77	100	
245	→	A 196		LE PRE	B518		I A		P	04		54.00	31.8	C TA	TA	12.15	20	
246	→	A 197		LES PRUNIERS	B680		I A		J	01	POTAG	8.75	9.92	C TA	TA	12.15	20	
247	→	A 198		LES PRUNIERS	B680		I A		S	04		14.63	0	C TA	TA	57.21	100	
248	→	A 199		LES PRUNIERS	B680		I A		P	04		7.34	4.32	C TA	TA	11.44	20	
258	→	A 209		LE CHAMP GAFFARD	B158		I A		T	04		112.31	61.06	C TA	TA	53.18	100	
259	→	A 210		LA LANDE	B577		I A		L	01		32.73	0.12	C TA	TA	10.64	20	
260	→	A 211		LE CHAMP RAGOT	B179		I A		T	04		71.34	38.79	C TA	TA	31.8	100	
		A 238		LA BUTTE BLANCHE	B047		I A		P	03		125.65	108.15	C TA	TA	6.36	20	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 4

ANNEE DE MAJ		2012	DEP DIR	530	COM	276 VOUTRE	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		ROLE	A	NUMERO COMMUNAL		+00022					
Propriétaire 57 RUE PIERRE CHARRON PBBIG4 75008 PARIS PIERRE CHARRON																		
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																		
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION							LIVRE FONCIER				
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLVI	N° PRIM	S	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT AN EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC
	A	239		LES PETITS ENCILOS	B501		I	A	S			1 79	0	C	TA	21,63	20	
	A	240		LES PETITS ENCILOS	B501		I	A	J	01	POTAG	5 32	6,03	G:C	TA	21,63	20	
272 →	A	278		L'E GRAND PRE	B313		I	A	P	04		3 04 46	116,17	C	TA	116,17	100	
273 →	A	279		L'E CHAMP DE SOUS LE PRE	B120		I	A	T	04		1 97 23	169,74	G:C	TA	23,23	20	
274 →	A	280		L'E CHAMP CHABLE	B078		I	A	T	04		1 97 23	169,74	G:C	TA	23,23	20	
275 →	A	281		L'E CHAMP DE DEVANT	B084		I	A	T	04		56 05	30,48	C	TA	33,95	20	
276 →	A	282		L'E GRAND PRE	B313		I	A	P	04		89 07	48,42	G:C	TA	48,42	100	
277 →	A	283		L'A NOE	B417		I	A	P	04		95 38	51,86	C	TA	9,68	20	
278 →	A	284		L'E BAS HERMITAGE	B014		I	A	VE	01	POMME	1 09 14	64,29	G:C	TA	10,37	20	
279 →	A	285		L'E BAS HERMITAGE	B014		I	A	J	01	POTAG	25 12	14,8	G:C	TA	12,86	20	
												2 4 82	22,49	C	TA	22,49	100	
												2 38	2,7	G:C	TA	4,5	20	
														C	TA	4,5	20	
														C	TA	2,7	100	
														C	TA	0,54	20	
														G:C	TA	0,54	20	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 5

ANNEE DE MAJ 2012		DEP DIR 53 0	COM 276 VOUTRE	ROLE A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL +000122											
Propriétaire 57 RUE PIERRE CHARRON PBBJG-J 75008 PARIS PIERRE CHARRON																		
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				PROPRIÉTÉS NON BÂTIES					EVALUATION		LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI PRIM	N° PARC FP/DP/TAR	S	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC
280	A	286		LE BAS HERMITAGE	B014	I	A		P	04		9.94	5.84	A	TA	5.84	100	
281	A	287		LE CHAMP DE DERRIERE	B082	I	A		T	04		75.60	41.1	GC	TA	1.17	20	
282	A	288		LE BAS HERMITAGE	B014	I	A		P	04		6.14	3.62	GC	TA	8.22	20	
283	A	289		LES BOU RBES	B035	I	A		P	04		1.41.25	83.2	GC	TA	0.72	20	
284	A	290		LA BUTTE CARREE	B048	I	A		L	01		14.00	0.12	GC	TA	16.64	20	
285	A	291		LE GRAND VALLOIN	B323	I	A		L	01		90.05	0.33	GC	TA	0.02	20	
286	A	292		LA PETITE BUTTE	B479	I	A		L	01		14.28	0.06	GC	TA	0.07	20	
287	A	293		LE PRE DE DERRIERE	B543	I	A		L	01		57.98	0.21	GC	TA	0.01	20	
288	A	294		L. HERMITAGE	B365	I	A		P	04		11.65	6.85	GC	TA	0.04	20	
289	A	295		LE PRE DE L. HERMITAGE	B557	I	A		P	04		2.62	1.54	GC	TA	1.37	20	
290	A	296		L. HERMITAGE	B365	I	A		VE	01	POMME	14.57	13.19	GC	TA	0.31	20	
291	A	297		LE PRE DE LAIRE	B552	I	A		P	04		3.14	1.85	GC	TA	2.64	20	

ANNEE DE MAJ 2012		DEP DIR 53 0	COM 276 VOUTRE	ROLE A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL +00022									
Propriétaire 57 RUE PIERRE CHARRON PBBIG-4 75008 PARIS				PIERRE CHARRON												
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				PROPRIÉTÉS NON BATIES					EVALUATION		LIVRE FONCIER					
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° ADRESSE	CODE RIVOL	N° PARC PRIM	SUF	GRASS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL EXO RET	NAT AN RC EXO	FRACTION EXO	% EXO	TC
292	A	298	L HERMITAGE	B365		I A	J	01	POTAG	6 83	7.74	C TA		0.37	20	
293	A	299	LE CHAMP DE LAIRE	R087		I A	L	01		64 94	0.25	GC TA		7.74	100	
294	A	300	LE PRE DU MILIEU	B629		I A	L	01		53 89	0.21	GC TA		0.05	20	
295	A	301	LA LANDE	B377		I A	L	01		25 23	0.1	GC TA		0.04	20	
296	A	302	LE PRE DU DEVANT	B622		I A	L	01		19 37	0.06	GC TA		0.02	20	
297	A	303	LE CHAMP MEZIERES	B173		I A	L	01		18 72	0.06	GC TA		0.06	100	
298	A	304	LE PRE MEZIERES	B657		I A	L	01		34 40	0.12	GC TA		0.01	20	
299	A	305	LE HAUT HERMITAGE	B361		I A	L	01		2 98	0.02	GC TA		0.02	20	
300	A	306	LE HAUT HERMITAGE	B361		I A	L	01		9 37	0.04	GC TA		0	20	
301	A	307	LA LANDE	B377		I A	L	01		82 00	0.31	GC TA		0.04	100	
302	A	308	LES VIEILLES LOGES	B740		I A	L	01		15 80	0.06	GC TA		0.01	20	

ANNEE DE MAJ 2012		DEP DIR 530	COM 276 VOUTRE	ROLE A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL											
Propriétaire		75008 PARIS		PIERRE CHIARRON		401022												
57 RUE PIERRE CHIARRON		75008 PARIS		PIERRE CHIARRON														
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																		
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS					EVALUATION													
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	S TAR	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT AN EXO RET	FRACTION R EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER
303	A	309	LA LANDE	B377		1	A	L	01		10.30	0.04	GC	TA	0.01	20		
304	A	310	LA LANDE	B377		1	A	L	01		-4.02	0.02	GC	TA	0.01	20		
305	A	315	L ANCIEN CHEMIN	B007	0170	1	A	T	04		43.66	23.73	GC	TA	23.73	100		
306	A	321	L ANCIEN CHEMIN	B007	0167	1	A	L	01		6.68	0.02	GC	TA	4.75	20		
307	A	322	L ANCIEN CHEMIN	B007	0209	1	A	T	04		13.08	7.12	GC	TA	7.12	100		
312	AC	3	LES GRANDES SOURCES	B345		1	A	BT	03	CHAT	4.92	37.11	GC	TA	1.42	20		
313	AC	4	LA KABYLIE	B375		1	A	L	01		3.03	0.88	GC	TA	7.42	20		
314	AC	5	LA KABYLIE	B375		1	A	B	01		2.38	0.88	GC	TA	7.42	20		
315	AC	6	LA KABYLIE	B375		1	A	CA	01		64.68	38.09	GC	TA	0.88	100		
316	AC	7	LA KABYLIE	B375		1	A	CA	01		16.53	973.99	GC	TA	0.18	20		
317	AC	8	LA KABYLIE	B375		1	A	CA	01		9.28	5.47	GC	TA	0.18	20		
318	AC	9	LA KABYLIE	B375		1	A	CA	01		17.25	10.17	GC	TA	0.18	20		
319	AC	10	LA KABYLIE	B375		1	A	CA	01		33.30	19.61	GC	TA	0.18	20		
320	AC	11	LA KABYLIE	B375		1	A	CA	01		16	0.1	GC	TA	0.18	20		
321	AC	12	LA KABYLIE	B375		1	A	CA	01		38	0.23	GC	TA	0.18	20		
322	AC	13	LA CANTINE	B051		1	A	L	01		2.33	1.38	GC	TA	0.18	20		
											64.80	38.18	GC	TA	0.18	20		
											1.50	0	GC	TA	0	100		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 8

ANNÉE DE MAJ		2012	DEP DIR	53 0	COM	Z76 VOUTRE	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ			NUMERO COMMUNAL	+00022									
Propriétaire 57 RUE PIERRE CHARRON 75008 PARIS PIERRE CHARRON																						
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																						
EVALUATION																						
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	S	TAR	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE IIA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER	
				LA KABYLIE	B375		1	A		CA	01		82	0.47	GC	TA			0	20		
				LA KABYLIE	B375		1	A		CA	01		29.35	17.29								
				LA KABYLIE	B375		1	A		S			54	0								
				LA KABYLIE	B375		1	A		CA	01		23.65	13.93								
				LA KABYLIE	B375		1	A		CA	01		182.15	107.28								
				LA KABYLIE	B375		1	A		CA	01		419.10									
				LA KABYLIE	B375		1	A		L	01		98.62	0.37								
				LE PATIS VERT	B439		1	A		B	03		3.20	188.76								
				LE PATIS VERT	B439		1	A		T			1.21	99.4								
				LE PATIS VERT	B439		1	A		J	01	POTAG	3.90	4.42								
				FONTAINE BLEAU	B273		1	A		P	04		2.26	1.34								
				FONTAINE BLEAU	B273		1	A		P	03		1.19	102.43								
				FONTAINE BLEAU	B273		1	A		L	01		10.55	0.04								
				FONTAINE BLEAU	B273		1	A		L	01		2.45	0								
				FONTAINE BLEAU	B273		1	A		VE	01	POMME	36.65	33.2								
				FONTAINE BLEAU	B273		1	A		J	01	POTAG	12.70	14.39								

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 9

ANNÉE DE MAJ		2012	DEP DIR	530	COM	276 VOUTRE	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ			NUMERO COMMUNAL		+00022						
Propriétaire 57 RUE PIERRE CHARRON PBBJG4 75008 PARIS PIERRE CHARRON																				
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																				
EVALUATION																				
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS																				
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER
	AC	29		FONTAINE BLEAU	B273			1	A	S			4.89	0	GC	TA	2.88	20		
	AC	30		FONTAINE BLEAU	B273			1	A	J	01	POTAG	7.93	8.99	GC	TA	2.88	20		
	AC	32		LE PATIS VERT	B449			1	A	T	03		77.30	63.04	GC	TA	8.99	100		
	AC	33		LE PATIS VERT	B449			1	A	P	03		3.78	3.25	GC	TA	1.8	20		
	AC	44		LE PATIS VERT	B449			1	A	P	03		17.78	15.31	GC	TA	1.8	20		
	AC	45		LE PATIS VERT	B449			1	A	T	04		113.25	61.58	GC	TA	63.04	100		
	AC	49		LA MARTINIÈRE	B398			1	A	P	03		8.66	7.45	GC	TA	12.61	20		
	AC	61		LANDROU	B382			1	A	P	03		90.25	77.67	GC	TA	12.61	20		
	AC	62		LA MARTINIÈRE	B398			1	A	P	03		57.65	49.62	GC	TA	7.45	100		
	AC	63		LA MARTINIÈRE	B398			1	A	P	03		43.70	37.62	GC	TA	1.49	20		
	AC	64		LE PATIS VERT	B449			1	A	P	03		2.34	2.02	GC	TA	1.49	20		
	AC	65		LE PATIS VERT	B449			1	A	P	03		84.30	72.54	GC	TA	77.67	100		

338 →
 339 →
 340 →

ANNEE DE MAJ 2012		DEP DIR 530	COM 276 VOUTRE	ROLE A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL +00022											
Propriétaire 57 RUE PIERRE CHARRON 75008 PARIS				PIERRE CHARRON														
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				PROPRIÉTÉS NON BÂTIES					LIVRE FONCIER									
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC/PRIM	S TAR	SIF	GRASS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL EXO	NAT AN EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille
	AC	66	I.E. PAVIS VERT	B449		I A		P	03		79 90	68.76	C TA	TA	14.51	20		
341 →	AC	68	BEAU SOLEIL	B022		I A		E	02	ETANG	10 22	3.58	C TA	TA	14.51	20		
342 →	AC	69	I.E. PAVIS VERT	B449		I A		P	03		89 40		C TA	TA	13.75	20		
	AC	70	I.A. KARYLIE	B375		I A		L	01		81 40	70.05	C TA	TA	14.01	20		
343 →	AC	70	I.A. KARYLIE	B375		I A		L	01	ETANG	8 00	2.82	C TA	TA	2.82	100		
	AC	71	I.A. KARYLIE	B375		I A		L	01		4 03 30	1.09	C TA	TA	0.56	20		
344 →	AC	71	I.A. KARYLIE	B375		I A		L	01		2 94 60		C TA	TA	1.09	100		
	AC	72	I.E. PAVIS VERT	B449		I A		E	01	MARE	1 08 70	64.02	C TA	TA	0.22	20		
345 →	AC	72	I.E. PAVIS VERT	B449		I A		E	01		2 21 45		C TA	TA	0.22	20		
	AC	73	I.E. PAVIS VERT	B449		I A		S	04		1 88 63	0.7	C TA	TA	0.7	100		
346 →	AC	74	I.E. PAVIS VERT	B449		I A		P	04		32 82	19.32	C TA	TA	0.14	20		
347 →	AC	74	I.E. PAVIS VERT	B449		I A		P	04		3 12	1.56	C TA	TA	0.14	20		
	AC	74	I.E. PAVIS VERT	B449		I A		P	04		22	0	C TA	TA	1.56	100		
	AC	74	I.E. PAVIS VERT	B449		I A		P	04		3 05	1.79	C TA	TA	0.31	20		
	AC	74	I.E. PAVIS VERT	B449		I A		P	04				C TA	TA	0.31	20		
	AC	74	I.E. PAVIS VERT	B449		I A		P	04				C TA	TA	1.79	100		
	AC	74	I.E. PAVIS VERT	B449		I A		P	04				C TA	TA	0.36	20		
	AC	74	I.E. PAVIS VERT	B449		I A		P	04				C TA	TA	0.36	20		

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 11

ANNÉE DE MAJ 2012		DEP DIR 53.0	COM 376 VOUTRE	ROLE A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMÉRO COMMUNAL +00022												
Propriétaire 57 RUE PIERRE CHARRON 75008 PARIS				PIERRE CHARRON															
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																			
EVALUATION																			
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS																			
AN SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC/PP/DP/PRIM	S TAR	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN RC EXO	FRACTION EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER
→	AC	75	LE PATIS VERT	B449	1	A	J	01	01	POTAG	6.47	7.33	A	TA	7.33	100			Feuillet
→	AC	76	LE PATIS VERT	B449	1	A	P	04	04		2.58	1.52	GC	TA	1.47	20	1.47	20	
→	AC	77	LE PATIS VERT	B449	1	A	J	01	01	POTAG	2.46	2.78	GC	TA	0.3	20	0.3	20	
→	AC	78	LE PATIS VERT	B449	1	A	J	01	01	POTAG	3.20	3.62	GC	TA	0.56	20	0.56	20	
→	AC	79	LA CANTINE	B051	1	A	CA	01	01		3.56	2.1	GC	TA	0.04	100	0.04	100	
→	AC	80	LA CANTINE	B051	1	A	CA	01	01		42.85	25.23	GC	TA	0.01	20	0.01	20	
→	AC	81	LA CANTINE	B051	1	A	CA	01	01		3.70	2.18	GC	TA	51.12	100	51.12	100	
→	AC	82	LA CANTINE	B051	1	A	S				2.08	0	GC	TA	10.22	20	10.22	20	
→	AC	83	LA CANTINE	B051	1	A	CA	01	01		6.56	3.87	GC	TA	4.32	100	4.32	100	
→	AC	84	LA CANTINE	B051	1	A	L				8.98	0.04	A	TA	0.86	20	0.86	20	
→	AC	85	LA CANTINE	B051	1	A	P	04	04		86.80	51.12	GC	TA	0.01	20	0.01	20	
→	AC	86	LA CANTINE	B051	1	A	J	01	01	POTAG	3.82	4.32	GC	TA	10.22	20	10.22	20	
→	AC	87	LA CANTINE	B051	1	A	J	01	01	POTAG	11.17	12.66	GC	TA	0.86	20	0.86	20	
→	AC	88	LA CANTINE	B051	1	A	P	04	04		1.74	1.03	GC	TA	2.53	20	2.53	20	
→	AC	89	LA CANTINE	B051	1	A	P	04	04		27.65	16.28	GC	TA	1.03	100	1.03	100	
→	AC			B051	1	A	P	04	04				A	TA	0.21	20	0.21	20	
→	AC			B051	1	A	P	04	04				A	TA	16.28	100	16.28	100	
→	AC			B051	1	A	P	04	04				C	TA	3.26	20	3.26	20	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 12

ANNEE DE MAJ 2012		DEP DIR 53 0	COM 276 VOUTRE	ROLE A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL +00022												
Propriétaire 57 RUE PIERRE CHARRON PBRJG4 75008 PARIS PIERRE CHARRON																			
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				PROPRIÉTÉS NON BATIES				EVALUATION				LIVRE FONCIER							
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC/PP/PRIM	S TAR	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet
→	AC	90		LA CANTINE	B051		A		J	01	POTAG	26 10	29,57	GC	TA		3,26	20	
→	AC	91		LA CANTINE	B051		A		L	01		3,68	0,02	GC	TA		29,57	100	
→	AC	92		LA CANTINE	B051		A		L	01		1,63	0	GC	TA		5,91	20	
→	AC	93		LA CANTINE	B051		A		L	01		1 05 05	0,39	GC	TA		5,91	20	
→	AC	94		LA CANTINE	B051		A		L	01		13,95	0,06	GC	TA		0,02	100	
→	AC	95		L. HERMITAGE	B365		A		L	01		59 30	0,23	GC	TA		0	20	
→	AC	96		L. HERMITAGE	B365		A		L	01		1 92 25	0,72	GC	TA		0,01	20	
→	AC	97		L. HERMITAGE	B365		A		J	01	POTAG	5 48	6,22	GC	TA		0,23	100	
→	AC	98		L. HERMITAGE	B365		A		L	01		5 42	0,02	GC	TA		0,01	20	
→	AC	99		L. HERMITAGE	B365		A		J	01	POTAG	17 20	19,49	GC	TA		0,14	20	
→	AC	101		L. HERMITAGE	B365		A		P	04		4 17	2,45	GC	TA		6,22	100	
														GC	TA		1,24	20	
														GC	TA		0,02	100	
														GC	TA		0	20	
														GC	TA		19,49	100	
														GC	TA		3,9	20	
														GC	TA		3,9	20	
														GC	TA		2,45	100	
														GC	TA		0,49	20	
														GC	TA		0,49	20	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 13

ANNEE DE MAJ		2012	DEP DIR	530	COM	276	VOITRE	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ			NUMERO COMMUNAL	+00022							
Propriétaire 57 RUE PIERRE CHARRON 75008 PARIS PIERRE CHARRON																					
PROPRIÉTÉS NON BATIES																					
EVALUATION																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS																					
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	N° ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GRASS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL EXO RET	NAT AN EXO	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER	
→	AC	102		L. HERMITAGE	B365		I	A		L	01		2 74 55	1 01	A	TA	1 01	100			Feuillet
→	AC	103		L. HERMITAGE	B365		I	A		CA	01		1 01 80	59 97	C	TA	0 2	20			
→	AC	104		L. HERMITAGE	B365		I	A		CA	01		24 40	14 36	GC	TA	0 2	20			
→	AC	105		L. HERMITAGE	B365		I	A		CA	01		30 60	18 03							
→	AC	106		LA KABYLIE	B375		I	A		CA	01		10 14	5 97							
→	AC	107		LA KABYLIE	B375		I	A		CA	01		187 85	110 64							
→	AC	108		LA KABYLIE	B375		I	A		P	04		17 32	10 21	A	TA	10 21	100			
→	AC	109		L. HERMITAGE	B365		I	A		L	01		1 97 25	0 74	GC	TA	2 04	20			
→	AC	110		L. HERMITAGE	B365		I	A		P	04		35 65	20 99	GC	TA	0 15	20			
→	AC	111		LA RAIMONNIERE	B683		I	A		T	04		1 32 95	72 3	GC	TA	4 2	20			
→	AC	112		LA RAIMONNIERE	B683		I	A		P	03		3 61 75	311 33	GC	TA	14 46	20			
→	AC	113		LA RAIMONNIERE	B683		I	A		S			2 93	0	GC	TA	62 27	20			
→	AC	114		LA RAIMONNIERE	B683		I	A		J	01	POTAG	3 26	3 68	A	TA	3 68	100			
→	AC	115		LA RAIMONNIERE	B683		I	A		T	04		6 92	3 77	GC	TA	0 74	20			
→	AC	116		LA KABYLIE	B375		I	A		S			1 05 10	0	GC	TA	3 77	100			
→	AC	117		LA KABYLIE	B375		I	A		S			2 43	0	C	TA	0 75	20			
→	AC	128		LA POMMERIE	B514		I	A		P	03		1 17 55	101 17	A	TA	101 17	100			
															C	TA	20 23	20			

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 14

ANNÉE DE MAJ 2012		DEP DIR 530	COM 276 VOUTRE	ROLE A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMÉRO COMMUNAL +00022											
Propriétaire 57 RUE PIERRE CHARRON 75008 PARIS PIERRE CHARRON																		
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS					PROPRIÉTÉS NON BÂTIES													
AN	SECTION	N° PLAN/VOIRIE	N°	ADRESSE	CODE RIVOLJ	N° PARC PRIM	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT AN EXO RET	FRACTION RCEXO	% EXO	TC
→	AC	129		BEAU SOLEIL	B022		A		S			1 46 65		GC	TA	20 23	20	
→	AC	130		BEAU SOLEIL	B022		A		S			1 4 85						
→	AC	131		BEAU SOLEIL	B022		A		S			35 20						
	AC	132		BEAU SOLEIL	B022		A		J	01	POTAG	4 58	5 19	A	TA	5 19	100	
	AC	133		BEAU SOLEIL	B022		A		S			3 60						
	AC	134		BEAU SOLEIL	B022		A		J	01	POTAG	12 25	13 87	A	TA	13 87	100	
→	AC	137		BEAU SOLEIL	B022		A		J	01	POTAG	3 27	3 7	GC	TA	2 77	20	
→	AC	138		BEAU SOLEIL	B022		A		L	01		52 97	0 21	GC	TA	0 74	20	
→	AC	139		BEAU SOLEIL	B022		A		CA			1 85 10	65 49	GC	TA	0 21	100	
							A		B			1 11 19	0 12	A	TA	0 12	100	
							A		L			3 4 18		C	TA	0 02	20	
→	AC	140		BEAU SOLEIL	B022		A		S			39 73	0	GC	TA	0 02	20	
							A		L	01		43 65	0 16	A	TA	0 16	100	
	AC	141		BEAU SOLEIL	B022		A		L			18 52	0 06	C	TA	0 03	20	
	AC	143		BEAU SOLEIL	B022		A		J	01	POTAG	3 12	3 54	GC	TA	0 03	20	
	AC	144		BEAU SOLEIL	B022		A		J	01	POTAG	1 97	2 22	GC	TA	0 06	100	
							A		J					A	TA	0 01	20	
							A		J					A	TA	0 01	20	
							A		J					GC	TA	0 71	20	
							A		J					A	TA	2 22	100	
							A		J					C	TA	0 44	20	

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 15

ANNEE DE MAJ 2012		DEP DIR 53 0	COM 276 VOUTRE	ROLE A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL +00022												
Propriétaire 57 RUE PIERRE CHARRON 75008 PARIS PIERRE CHARRON																			
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				PROPRIÉTÉS NON BATIES					EVALUATION										
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	SUF TAR	S	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE IIA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT AN EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER
	AC	145		BEAU SOLEIL	B022		I A	P	03			3,75	3,23	GC	TA	0,44	20		
	AC	146		BEAU SOLEIL	B022		I A	L	01			1,79	0	GC	TA	0,65	20		
	AC	147		BEAU SOLEIL	B022		I A	P	04			1,04	0,62	GC	TA	0	20		
	AC	155		BEAU SOLEIL	B022		I A	BT	04			3,09	0,02	GC	TA	0	20		
	AC	157		BEAU SOLEIL	B022		I A	S	03			2,41	0	GC	TA	2,94	100		
	AC	162		BEAU SOLEIL	B022		I A	P	03			3,43	2,94	GC	TA	0,59	20		
	AC	164		BEAU SOLEIL	B022		I A	J	01	POTAG		2,37	2,68	GC	TA	2,68	100		
	AC	165		BEAU SOLEIL	B022		I A	J	01	POTAG		12,45	14,1	GC	TA	0,54	20		
	AC	175		HAUTE RUE	B363		I A	J	01	POTAG		4,66	5,29	GC	TA	2,82	20		
	AC	194		BRICHARD	B041		I A	L	01			57,65	0,21	GC	TA	1,06	20		
	AC	195		BRICHARD	B041		I A	T	04			96,00	52,19	GC	TA	0,04	20		
	AC	196		BRICHARD	B041		I A	T	04			185,55	100,88	GC	TA	10,44	20		
													100,88	A	TA	100,88	100		
													20,18	C	TA	20,18	20		

ANNEE DE MAJ 2012		DEP DIR 53 0	COM 276 VOUTRE	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		ROLE A	NUMERO COMMUNAL +00022												
Propriétaire		PBRJG4 75008 PARIS		PIERRE CHARRON															
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				EVALUATION				LIVRE FONCIER											
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FPDP	S	SUF	GRASS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC
	AC	197		BRICHAUD	B041		I	A		BT	03	CHAT	2 17 55	16,38	GC	TA	20,18	20	
	AC	200		LA CANTINE	B051		I	A		CA	01		8 58	5,06	C	TA	16,38	100	
	AC	201		L.HERMITAGE	B365		I	A		P	04		23	0,14	GC	TA	3,28	20	
	AC	202		LA KABYLIE	B375		I	A		BT	04		83,55	0,31	A	TA	0,14	100	
	AC	203		BEAU SOLEIL	B022		I	A		J	01	POTAG	18 82	21,32	GC	TA	0,03	20	
	AC	206		LANCIEN CHEMIN	B007	0021	I	A		CA	01		1 02 55	60,4	C	TA	21,32	100	
	AC	231		LE PATIS	B445	0222	I	A		P	03		18 74	16,13	GC	TA	4,26	20	
	AC	241		BEAU SOLEIL	B022	0163	I	A		VE	01	POMME	25 11	22,74	C	TA	4,26	20	
	AC	244		BEAU SOLEIL	B022	0163	I	A		P	03		23 04	19,84	GC	TA	4,55	20	
	AC	246		BEAU SOLEIL	B022	0142	I	A		P	04		1 12 42	66,21	GC	TA	3,97	20	
	AC	267		BEAU SOLEIL	B022	0067	I	A		P	03		59 09	34,43	GC	TA	66,21	100	
										E	02	ETANG	19 09	6,71	C	TA	13,24	20	
										K					C	TA	13,24	20	
															GC	TA	34,43	100	
															C	TA	6,89	20	
															GC	TA	6,89	20	
															C	TA	6,71	100	
															C	TA	1,34	20	
															GC	TA	1,34	20	

37 →
395 →
396 →

397 →

398 →
399 →

ANNEE DE MAJ 2012		DEP DIR 53 0	COM 276 YOUTRE	ROLE A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL		+00022											
Propriétaire 57 RUE PIERRE CHARRON 75008 PARIS																				
PBRJG-4 PIERRE CHARRON																				
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS					PROPRIÉTÉS NON BÂTIES					EVALUATION										
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GRASS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER
→	AC	269		BEAU SOLEIL	B022	0161	I	A		S	04		1 09	46.78	0	A TA	46.78	100		
	AC	291		BEAU SOLEIL	B022	0136	I	A		P			79.42			C TA	9.36	20		
	AC	298		BEAU SOLEIL	B022	0156	I	A		BT	04		3.79	0.02		G C TA	9.36	20		
	AC	299		BEAU SOLEIL	B022	0248	I	A		P	04		15.04	8.85		C TA	0	20		
	AC	300		BEAU SOLEIL	B022	0158	I	A		J	01	POTAG	1.18	1.34		A TA	8.85	100		
	AC	307		BEAU SOLEIL	B022	0161	I	A		S			74	0		C TA	1.77	20		
	AC	312		BEAU SOLEIL	B022	0306	I	A		S			15.41	0		G C TA	1.34	100		
	AC	315		BEAU SOLEIL	B022	0154	I	A		L	01		8.88	0.04		C TA	0.27	20		
	AC	318		BEAU SOLEIL	B022	0151	I	A		S			26.06	0		A TA	0.04	100		
	AC	321		FONTAINE BLEAU	B273	0031	I	A		T	03		28.08	22.91		G C TA	0.01	20		
	AC	323		LA MARTINIÈRE	B398	0060	I	A		J	01	POTAG	9.34	10.58		A TA	22.91	100		
	AC	324		LA MARTINIÈRE	B398	0047	I	A		J	01	POTAG	5.42	6.13		C TA	4.58	20		
	AC	326		LA KABYLIE	B375	0198	I	A		J	01	POTAG	15.40 55	276.27		A TA	2.12	20		
										CA	01		4.69 04	3.97		C TA	10.58	100		
										L	01		10.71 51			G C TA	2.12	20		
	AC	339		L. HERMAUTAGE	B365	0100	I	A		P	04		7.41	4.38		A TA	6.13	100		

400

401

402

403

ANNÉE DE MAJ		2012	DEP DIR	53 0	COM	276 VOUTRE	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL	+0022							
Propriétaire 57 RUE PIERRE CHARRON 75008 PARIS																			
PBBIG4 PIERRE CHARRON																			
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																			
EVALUATION																			
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS																			
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOL.	N° PARC/PP/PRIM	S TAR	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	FRACTION R EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER
	AC	340		L HERMITAGE	B365	0100	A		P	04		54	0.31	GC	TA	0.88	20		
	B	108		LE PORT SEC	B516		A		S					GC	TA	0.88	20		
	B	109		LE PORT SEC	B516		A		S					GC	TA	0.31	100		
	B	111		LA TEMPLERIE	B720		A		VE	01	POMME	22	7.96	GC	TA	0.06	20		
	B	181		LE PORT SEC	B516	0107	A		S			20 91	0	GC	TA				
	B	182		LE PORT SEC	B516	0107	A		S			2 06	0	GC	TA				
	B	184		LE PORT SEC	B516	0110	A		S			2 25	0	GC	TA				
	B	284		LE PORT SEC	B516	0080	A		S			3 39 53	0	GC	TA				
	B	285		ROLAND	B692	0085	A		S			5 11 82	0	GC	TA				
	B	286		ROLAND	B692	0093	A		T	02		6 28 15	626.06	GC	TA	626.06	100		
	C	235		LE PORT SEC	B516		A		S			1 00	0	GC	TA	125.21	20		
	C	315		LE PORT SEC	B516	0236	A		S			9 31	0	GC	TA	125.21	20		
	C	327		LE PORT SEC	B516	0236	A		S			5 27	0	GC	TA				
	C	330		LE PRE VILLEE	B676	0231	A		L	01		7 24	0.02	GC	TA	0.02	100		
	C	539		PIGEON BLANC	B506	0234	A		J	01	POTAG	1 55	1.75	GC	TA	0	20		
HA A CA		REV IMPOSABLE		6380 EUR	COM	859 EUR	R EXO		TAXE AD		R EXO		4296 EUR	R IMP		MAJ TC		0 EUR	
CONT		172 18 67		5521 EUR		R IMP		2084 EUR		0 EUR		0 EUR		0 EUR		0 EUR		0 EUR	

404 →
44 →
45 →
46 →
423 →
424 →
425 →
66 →
67 →
68 →

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 19

ANNEE DE MAJ	2012	DEP DIR	72 0	COM	255 ROUESSE VASSI	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	00073																	
Propriétaire		PBBZMR		PIERRE CHARRON																							
57 RUE PIERRE CHARRON		75006 PARIS																									
PROPRIÉTÉS BÂTIES																											
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				IDENTIFICATION DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL																			
AN	SECTION	N° PLAN	C PART	N VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVAL	AF	NAT LOC	CAT	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	AN UEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF		
RVA IMPOSABLE		0 EUR		COM		RFXO		RFXO		RFXO		RFXO		RFXO		RFXO		RFXO		RFXO		RFXO		RFXO		RFXO	

75
81
82
83
84
85
88
89

PROPRIÉTÉS NON BÂTIES											EVALUATION											LIVRE FONCIER		
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS																								
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	G/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TX	TC	Fenêtr		
10	F	18		LA COU DE COUVAIN	B477			1	A			04	68 50	24,58	A	FA			24,58	100				
															C	FA			4,91	20				
															G	FA			4,91	20				
10	F	24		LE GRAND BOUILLER	B331			1	A			03	5123	21,46	A	FA			21,46	100				
															C	FA			4,28	20				
															G	FA			4,28	20				
10	F	25		LE GRAND BOUILLER	B666			1	A			03	58 20	22,28	A	FA			22,28	100				
															C	FA			4,45	20				
															G	FA			4,45	20				
10	F	26		LE PETIT CHAMP DU ROIZ	B947			1	A			03	96 50	14,71	A	FA			14,71	100				
															C	FA			2,94	20				
															G	FA			2,94	20				
10	F	27		LE PETIT CHAMP	B925			1	A			03	28 40	11,44	A	FA			11,44	100				
															C	FA			2,29	20				
															G	FA			2,29	20				
10	F	28		LE CHAMP DU MILLET	B315			1	A			03	1 02 00	36,57	A	FA			36,57	100				
															C	FA			7,31	20				
															G	FA			7,31	20				
10	F	31		LE JARDIN	B747			1	A			S	78	0	A	FA			1,44	100				
10	F	32		LE JARDIN	B747			1	A			T	4 00	1,44	C	FA			0,29	20				
															G	FA			0,29	20				

Source : Direction Générale des Finances Publiques - page 1

ANNEE/DEMAJ		2012	DEP DIR	75 0	COM	255 ROUESSE VASSE	ROLE	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMÉRO COMMUNAL		410073					
Propriétaire			PIERRE		PIERRE CHARRON															
77 RUE PIERRE CHARRON			75000 PARIS																	
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES										EVALUATION						LIVRE FONCIER				
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS																				
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXCRET	FRACTION RC EXO	% EXO	TU	FruitNet
90	10	F 33		BARBOINAY	B010			A		S	04		1,20	0	A	TA				
106	10	F 150		LE PRENEC	C140			A		P	04		1 06,90	43,09	C	TA		43,09	100	
110	10	F 154		BARBOINAY	B010			A		T	04		3,20	1,15	A	TA		8,62	20	
112	10	F 156		BARBOINAY	B010			A		T	04		3,90	1,4	A	TA		1,15	100	
116	10	F 160		LES ECHASSES	B505			A		P	04		74,50	90,15	A	TA		0,23	20	
117	10	F 161		LES ECHASSES	B505			A		P	04		90,50	34,05	A	TA		1,4	104	
166	10	F 258		DEVANT DE LA PORTE A SERGE	B496			A		P	04		72,60	29,20	A	TA		0,25	20	
167	10	F 259		LA PETITE LANDE	B991			A		P	04		19,40	15,80	A	TA		0,28	20	
191	10	F 285		LE CHAMP DU HAUT	B304			A		P	04		92,67	37,44	A	TA		1,4	104	
192	10	F 286		LE CHAMP DU MILIEU	B315			A		T	04		85,13	30,53	A	TA		1,4	104	
193	10	F 287		LA PETITE LANDE	B991			A		F	04		54,30	21,9	A	TA		6,93	100	
194	10	F 288		PRE DE DERRIERE	C042			A		T	04		16,70	6,73	A	TA		0,25	20	

Source: Direction Générale des Finances Publiques page 2

ANNEE DE MAJ		2012	DEP DIR	719	COM	255 ROUSSE VASSE	ROLE	1	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ				NUMERO COMMUNAL		100673						
Propriétaire		PIBZAIR		PIERRE CHARRON																	
57 RUE PIERRE CHARRON		75009 PARIS																			
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES													LIVRE FONCIER								
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							ÉVALUATION														
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	PP/DP	S	TAR	SUF	CH/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLI	NAT EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuillet
198	10	F	292		C 145			1	A		F	04		35,80	12,84	A	TA	12,84	100		
199	10	F	293		B 742			1	A		P	04		68,90	27,74	A	TA	27,74	100		
																C	TA	5,55	20		
																C	TA	5,55	20		
HA A CA		REV IMPOSABLE		426 EUR		COM		R EXO		855 EUR		TAXE AD		R EXO		426 EUR					
CONI		109291		H IMP		8411 EUR		R IMP								S U J E T		0 EUR			

Source : Direction Générale des Finances Publiques page 3

Attestation 3-3 (7 pages)

ANNEE DE MAJ	2012	DEP DIR	530	COM	221 ST GEORGES SUR ERVE	ROLF	A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ	NUMERO COMMUNAL	+00016															
Propriétaire 57 RUE PIERRE CHARRON PIERRE CHARRON 75008 PARIS																									
PROPRIÉTÉS BATIES																									
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS			IDENTIFICATION DU LOCAL			EVALUATION DU LOCAL																			
AN	SECTION	N° PLAN	C PART	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° PORTE	N° INVAR	S TAR	M AF	NAT LOC	CAT	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	
					R EXO											R EXO									
					COM											DEP									
					0 EUR											R IMP									
					0 EUR											R IMP									

DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS													EVALUATION										LIVRE FONCIER	
PROPRIÉTÉS NON BATIES													PROPRIÉTÉS NON BATIES										LIVRE FONCIER	
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP/DP	S TAR	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	LIVRE FONCIER			
78	F	98		LE BOIS AUX EDARDS	B053	1	A		BT	06			62.30	0.23	A	TA		0.23	100		Feuille			
78	F	99		LE PRE AUX EDARDS	B824	1	A		P	04			18.20	11.55	G:C	TA		0.05	20					
78	F	100		LE CHAMP EDARD	B260	1	A		T	04			57.80	31.43	G:C	TA		2.31	20					
78	F	101		LE CHEMIN DU MELET	B323	1	A		T	04			2.30	1.26	G:C	TA		6.29	20					
78	F	108		LE CHAMP DU BAS	B216	1	A		T	04			55.45	30.15	G:C	TA		0.25	20					
78	F	109		LE CHAMP DU MELET	B244	1	A		T	04			36.40	19.8	G:C	TA		6.03	20					
78	F	110		CHAMP DE DESSUS LE FETRE	B141	1	A		T	04			43.73	23.77	G:C	TA		3.96	20					
78	F	111		CHAMP DE DESSUS LE FETRE	B141	1	A		T	04			22.50	12.22	G:C	TA		23.77	100					
																			4.75	20				
																			12.22	100				

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

437

ANNEE DE MAJ		2012	DEP DIR	53 0	COM	221 ST GEORGES S R ERVE	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL		+00016										
Propriétaire							PBBIG4		PIERRE CHIARRON												
57 RUE PIERRE CHIARRON							75008 PARIS														
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																					
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS							EVALUATION					LIVRE FONCIER									
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC/PP/DP PRIM	S	TAR	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT. CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL. EXO RET	NAT AN EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC		
78	F	112		LE PRE DE DESSUS LE FETRE	B844	1	A			BR	08		27 10	2.41	GC	TA	2.44	20			
78	F	113		LE PRE DE DESSUS LE FETRE	B844	1	A			BR	08		23 10	2.06	TC	PB	2.41	100			
78	F	114		LA LANDE DU FETRE	B631	1	A			L	01		87 35	0.33	A	TA	0.33	100			
78	F	115		LA LANDE CARREE	B610	1	A			L	01		99 10	0.37	GC	TA	0.07	20			
78	F	116		LE PRE DE LA PIERRE	B900	1	A			BR	08		24 53	2.18	GC	TA	0.07	20			
78	F	117		LE PRE DU MELET	B970	1	A			P	04		20 62	13.09	TC	PB	2.18	100			
78	F	118		LE PRE DE DEVANT	B845	1	A			P	04		29 40	18.65	GC	TA	2.62	20			
78	F	119		RUELLE DE LA LANDE CARREE	C038	1	A			P	04		9 60	6.09	GC	TA	18.65	100			
78	F	120		LE GRAND PRE	B482	1	A			BR	08		53 00	4.69	GC	TA	1.22	20			
78	F	121		LE CHAMP DU BAS	B216	1	A			T	04		39 30	21.36	TC	PB	4.69	100			
78	F	122		LE CHAMP DE LA FONTAINE	B169	1	A			T	04		36 20	19.67	GC	TA	4.27	20			
78	F	123		LE CHEMIN DE MALABRIE	B316	1	A			P	04		5 35	3.4	GC	TA	3.93	20			
78	F	124		LE PRE DE LA FONTAINE	B876	1	A			P	04		39 55	25.09	GC	TA	0.68	20			
78	F	125		LE COIN DU PRE	B370	1	A			P	03		26 10	22.47	GC	TA	25.09	100			

438

439

ANNEE DE MAJ 2012		DEP DIR 530	COM 221 ST GEORGES SUR ERVE	ROLE A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMERO COMMUNAL +00016											
Propriétaire 57 RUE PIERRE CHARRON PBBJC4 75008 PARIS PIERRE CHARRON																		
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS					PROPRIÉTÉS NON BÂTIES					ÉVALUATION					LIVRE FONCIER			
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI PRIM	N° PARC FP/DP	S TAR	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC
78	F	135		L.F. PRÉ DE DERRIÈRE	B842		A		P	03		41.73	35.91	C	TA	4.49	20	
78	F	136		MALABRIE	B647		A		S	04		60	0	G:C	TA	4.49	20	
78	F	137		LE PRÉ DU JARDIN	B967		A		P	04		2.70	1.71	C	TA	35.91	100	
78	F	138		L.F. PRÉ DE DEVANT	B845		A		P	03		11.37	9.78	C	TA	7.18	20	
78	F	140		L.AIRE DE MALABRIE	B013		A		T	04		4.59	2.49	G:C	TA	1.71	100	
78	F	141		L.F. JARDIN DE MALABRIE	B589		A		J	01		5.50	6.48	C	TA	0.34	20	
78	F	142		L.F. CHAMP DU BAS DU FÊTRE	B219		A		T	04		42.85	23.3	G:C	TA	0.34	20	
78	F	143		LE GRAND CILAMP	R457		A		T	04		36.50	19.84	C	TA	1.3	20	
78	F	144		L.F. PRÉ LONG	B990		A		P	04		23.50	14.9	G:C	TA	4.66	20	
78	F	145		LE CHAMP DU BAS DU FÊTRE	B219		A		T	04		61.92	33.67	C	TA	19.84	100	
78	F	150		PRÉ DE LA LANDE AU MONNIER	B888		A		P	04		25.80	16.36	G:C	TA	3.97	20	
78	F	151		L.A. LANDE AU MONNIER	B609		A		L	01		28.60	0.1	C	TA	2.98	20	

ANNÉE DE MAJ		DEP DIR	COM	221 ST GEORGES SUR ERVE		RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		N° NUMERO COMMUNAL									
Propriétaire		57 RUE PIERRE CHARRON		PBBJG4		PIERRE CHARRON		+00016									
		75008 PARIS															
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																	
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS					EVALUATION												
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N° ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN FRACTION RC EXO	%	TC	LIVRE FONCIER
78	F	152	TAILLIS DE LA LANDE AU MON	C056		I	A	BT	01	7 09 58	53,45		C TA		0,02	20	
78	F	153	LE PETIT PRE	B750		I	A	P	04	1 53 60	97,43		G C TA		0,02	20	
78	F	155	LA LANDE DU GRAND HOUX	B633		I	A	BF	04	3 72 10	50,38		C TA		10,69	20	
78	F	156	LA LANDE DU PATIS	B635		I	A	L	01	6 10	0,02		G C TA		10,69	20	
78	F	157	LE PRE DU PATIS	B974		I	A	BF	04	1 55 90	21,12		C TA		97,43	100	
78	F	159	LE PRE DU FOUR	B958		I	A	BF	04	79 70	10,78		G C TA		19,49	20	
78	F	160	LE PRE DE LA CROIX	B875		I	A	P	04	72 80	46,18		TC PB	22	50,38	100	
78	F	259	LE TAILLIS DU CHAMP DU BAS	C063		I	A	BT	06	11 35	0,04		C TA		0,02	20	
78	F	260	LE GRAND CHAMP	B457		I	A	P	02	2 91 65	317,03		C TA		0	20	
78	F	261	LE PRE DU HAUT	B966		I	A	P	02	88 90	96,64		TC PB	22	21,12	100	
78	F	262	LA PETITE PRISE	B791		I	A	P	03	78 00	67,13		C TA		10,78	100	
78	F	263	LE CHAMP DE LA CHAISE	B160		I	A	T	02	1 13 50	113,13		C TA		46,18	100	
78	F	264	LE CHAMP DU CHAT	B227		I	A	T	02	62 24	62,03		C TA		9,24	20	

440 →
441 →
442 →
443 →

ANNÉE DE MAJ		DEP DIR	COM	221 ST GEORGES SUR ERVE		ROLE	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NOMBRE COMMUNAL		+00016							
Propriétaire		57 RUE PIERRE CHARRON 75008 PARIS																
		PBBJG4 PIERRE CHARRON																
PROPRIÉTÉS NON BÂTIES																		
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS						ÉVALUATION						LIVRE FONCIER						
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	AN	FRACTION RC EXO	% EXO	TC
78	F	265		LE PRE DU CHAT	B949	1	A	P	02		1 79 03	194,6	GC	TA		12,41	20	
78	F	266		LE VERGER DE COTE	C094	1	A	VE	01		24 20	24,12	GC	TA		38,92	20	
78	F	267		LE GRAND HOUX	B477	1	A	S	03		13 33	0	GC	TA		4,82	20	
78	F	268		LE CLOSEAU PLAT	B363	1	A	T	03		10 75	8,77	GC	TA		4,82	20	
78	F	270		L AIRE DU GRAND HOUX	B016	1	A	T	03		8 90	7,26	GC	TA		1,75	20	
78	F	271		LE JARDIN DU GRAND HOUX	B598	1	A	J	01		7 00	8,25	GC	TA		1,45	20	
78	F	272		LE PRE DE LA MOUTONNERIE	B895	1	A	RF	04		1 59 30	21,57	GC	TA		1,65	20	
78	F	274		LE GRAND CARRE DU PETIT HO	B456	1	A	BT	06		5 41 75	2,02	GC	TA	22	21,57	100	
78	F	275		LE PRE DU CHENE	B952	1	A	P	04		1 01 10	64,13	GC	TA		0,4	20	
78	F	276		LE TABILLIS DES BOIS	C060	1	A	BT	06		17 40	0,06	GC	TA		12,83	20	
78	F	277		LE CHAMP DU BAS	B216	1	A	T	04		2 09 40	113,85	GC	TA		0,01	20	
78	F	278		LE PRE DU HAUT	B966	1	A	P	04		1 88 22	119,38	GC	TA		0,01	20	
78	F	279		LE PRE MERVEILLE	B993	1	A	P	04		80 80	51,24	GC	TA		113,85	100	

644
645

ANNÉE DE MAJ 2012		DEP DIR 53 0	COM 221 ST GEORGES SUR ERVE	ROLE A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMÉRO COMMUNAL +00016													
Propriétaire 57 RUE PIERRE CHARRON 75008 PARIS				PIERRE CHARRON																
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				PROPRIÉTÉS NON BÂTIES					EVALUATION		LIVRE FONCIER									
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	S	TAR	SUF	GRSS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	Feuille
78	F	284		LE GRAND CHAMP	B457		I	A		T	03		1 59 00	129,65	GC	TA	10,25	20		
78	F	285		LE PETIT CHAMP NEUF	B736		I	A		T	03		76 50	62,38	GC	TA	25,93	20		
78	F	286		LE PETIT CHAMP DU HAUT	B733		I	A		T	04		71 10	38,65	GC	TA	12,48	20		
78	F	288		LA PETITE PRISE	B791		I	A		P	03		96 00	82,63	GC	TA	7,73	20		
78	F	302		LE PETIT CHAMP DU HAUT	B733		I	A		T	03		57 58	46,94	GC	TA	16,53	20		
78	F	305		LA MARE DE LA ROUTE	B653		I	A		E	01	MARE	55	0,27	GC	TA	9,39	20		
78	F	310		LA LANDE DE LA PETITE RUTTE	B620		I	A		L	01		83 50	0,31	GC	TA	0,05	20		
78	F	311		LA BUTTE DE LA CROIX	B087		I	A		L	01		9 98 25	3,7	GC	TA	0,06	20		
78	F	359		LA LANDE DU PATIS	B635	0156	I	A		L	01		35 80	0,12	GC	TA	0,12	100		
78	F	360		LE PRE DU PATIS	B974	0157	I	A		P	04		41 20	26,14	GC	TA	0,02	20		
78	F	363		LA LANDE DU FOUR	B632	0158	I	A		L	01		64 05	0,25	GC	TA	5,23	20		

446 →
447 →
448 →

ANNÉE DE MAJ 2012		DEP DIR 53 0	COM 221 ST GEORGES SUR ERVE	ROLE A	RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ		NUMÉRO COMMUNAL +00016												
Propriétaire 57 RUE PIERRE CHARRON 75008 PARIS				PIERRE CHARRON															
DESIGNATION DES PROPRIÉTÉS				PROPRIÉTÉS NON BÂTIES					LIVRE FONCIER										
AN	SECTION	N° PLAN VOIRIE	N°	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	PP/DP	S TAR	SUF	GR/SS GR	CLASSE	NAT CULT	CONTENANCE HA A CA	REVENU CADASTRAL	COLA	NAT EXO RET	AN FRACTION RC EXO	% EXO	TC
78	F	365	1	LA LANDE DE LA SAPINIÈRE	B623	0273	1	A		BT	01	CHAT	132,38	9,98	GC TA	TA	0,05	20	
78	F	368	1	LA LANDE DU FOIR	B632	0158	1	A		1	01		139,75	0,51	GC TA	TA	2	20	
78	F	369	1	LA LANDE DE LA SAPINIÈRE	B623	0273	1	A		BT	01	CHAT	301,72	22,72	GC TA	TA	0,1	20	
78	F	376	1	LE PRÉ DE LA NOF	B896	0287	1	A		P	03		47,97	41,28	GC TA	TA	22,72	100	
78	F	454	1	MALABRIE	B647	0139	1	A		S			5,15	0	C TA	TA	4,54	20	
78	F	455	1	MALABRIE	B647	0139	1	A		S			84	0	C TA	TA	4,54	20	
78	F	460	1	LE GRAND HOUX	B477	0269	1	A		S			1,28	0	C TA	TA	41,28	100	
78	F	461	1	LE GRAND HOUX	B477	0269	1	A		S			57	0	C TA	TA	8,26	20	
H A CA		REV IMPOSABLE		2453 EUR	R EXO		583 EUR		TAXE AD		RENO		2453 EUR		MAJ TC		0 EUR		
CONT 71 54 43		R IMP		1870 EUR	R IMP						R IMP								

449
450
451

Commune de Voutré

**Extrait des délibérations du Conseil Municipal
23 mai 2014**

05 JUIN 2014

Date convocation
13/05/2014

Le 23 mai 2014 à 20h30
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BOURDIN Jean-Pierre, Le Maire.

Date d'affichage :
13/05/2014

Etaient présents : Mrs BOURDIN J.P. - RICHARD D. - POIRIER L. - MERCIER L. - Y. BUARD - J. CLAUSSE - A. GOUSSET - LEMOINE C. - GAZE J. - FOUQUET A. Mmes POLAK L. - C. BOURAYON J. - DESLAURIERS V. - THIBEAU V.

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14

Absents excusés : VOVARD R.

Votants : 14

Secrétaire de Séance : POIRIER Loïc

Contrat de forage avec les Carrières de Voutré

Un droit d'extraction sera donné au profit de la société des Carrières sur les chemins privés appartenant au domaine privé de la commune, soit une partie du chemin communal n°32 pour une surface de 188,5m² et le chemin non numéroté accédant aux Grands Enclos pour une surface de 1 848m².

← 70
← 71

Le contrat restera en vigueur pendant la durée de l'activité de la carrière et pendant au minimum 30 ans.

En contrepartie, la société des Carrières de Voutré s'engage à verser à la commune de Voutré une redevance forfaitaire annuelle de 2.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition et autorise Mr Le Maire à signer le contrat de forage.

Extrait certifié conforme

Le Maire,
Jean-Pierre BOURDIN



Accusé de réception en préfecture
053-215302761-20140523-2014-05-23-02-DE
Date de réception préfecture : 02/06/2014

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217202555-20140206-01DELIB20140206-DE
en date du 25/02/2014 ; REFERENCE ACTE : 01DELIB20140206

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE DE ROUESSE-VASSE

3, PLACE DE LA MAIRIE

72140

TEL. : 02.43.20.14.51.

FAX : 02.43.20.06.47.

E-MAIL : COMMUNE.DE.ROUESSE-VASSE@WANADOO.FR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :

31 janvier 2014

L'an deux mil quatorze, le six février à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Michel Quillet, Maire.

Date d'affichage :

10 février 2014

Etaient présents : Nathalie Rio, Bernard Charpentier, Daniel Péan, Marie-Christine Ambery-Supéra, Michel Quillet, Alphonse Chaumont, Anne-Marie Nouard, Serge Allaine, Marc Pottier, Rémy Sillé, Maryvonne Blanchard et Laurent Joyau.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

Absent(s) excusé(s) : Jean-Luc Février, Thierry Rousseau et Josselyne Peltier
Josselyne Peltier donnant pouvoir à Maryvonne Blanchard

Formant la majorité des membres en exercice.

Anne-Marie Nouard a été élue secrétaire de séance.

Objet : Contrat de foretage aux Carrières de Voutré :

Monsieur le Maire explique que suite aux discussions entre la mairie et la société des carrières, il est proposé d'établir un contrat de foretage entre les deux parties.

Un droit d'extraction doit être donné au profit des Carrières de Voutré sur les chemins ruraux appartenant au domaine privé de la commune, soit une partie du chemin communal n°23 entre « Bel-Air » et « les Poiriers » pour une surface de 1 023m² ainsi qu'une partie du chemin rural n°32 (chemin intercommunal) pour une surface de 188.5m². Il restera en vigueur pendant la durée de l'activité de la carrière et pendant au minimum 30 ans. En contrepartie la société des Carrières s'engage à verser une redevance forfaitaire annuelle de €.

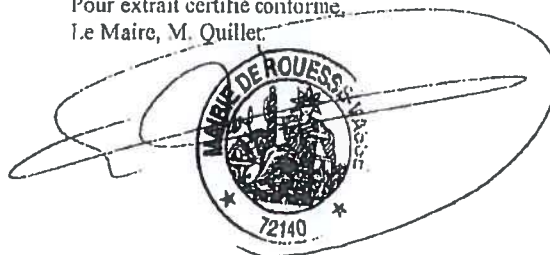
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

Décide d'accepter le contrat de foretage tel qu'il est défini ci-dessus,

Autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

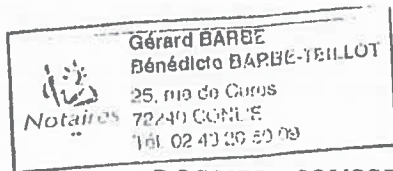
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, M. Quillet.



207 →
208 →

Attestation n° 6
(3 pages)



DOSSIER : JOUSSE/SOCIETE DES CARRIERES de VOUTRE
NATURE : Vente d'immeuble entier
DATE : 10 AOUT 2012
REFERENCES : JP/VA20120199

L'AN DEUX MIL DOUZE

Le DIX AOUT,

Maître Gérard BARBE, notaire soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle dénommée "Gérard BARBE et Bénédicte BARBE-TEILLOT, Notaires Associés", titulaire d'un office notarial dont le siège est à CONLIE (Sarthe), 25 rue de Cures.

A RECU le présent acte authentique à la requête des parties ci-après identifiées, contenant : **VENTE D'UNE PROPRIETE BATIE.**

IDENTIFICATION DES PARTIES

VENDEUR

Monsieur Jean-Yves Gervais Henri JOUSSE, Artiste peintre, demeurant à ROUESSE VASSE (Sarthe) lieudit "Bel Air", divorcé, non remarié, de Madame Fabienne Marguerite PORTE, suivant jugement du Tribunal de grande instance de LE MANS (Sarthe) en date du 11 juin 2010.

Né à MULSANNE (Sarthe) le 1er juin 1954.

De nationalité française.

Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.

N'ayant pas signé de pacte civil de solidarité, ainsi déclaré.

Ci-après dénommé 'LE VENDEUR'.

ACQUEREUR

La Société dénommée SOCIETE DES CARRIERES DE VOUTRE, Société Anonyme au capital de deux cent soixante trois mille trois cent quarante euros - 263.340,00 € ayant son siège social à VOUTRE (Mayenne) Route de Sillé, lieudit "Le Beausoleil" identifiée sous le numéro SIREN 331192252 au Registre du Commerce et des Sociétés de LAVAL.

Numéro de gestion : 1984 B 00106.

Immatriculation principale en date du 14 décembre 1984.

Dont les statuts mis à jour résultent de l'assemblée générale du 20 décembre 2001.

Ci-après dénommée 'L'ACQUEREUR'.

5/ 554 67



PRESENCE - REPRESENTATION

- Monsieur Jean-Yves JOUSSE, vendeur, est ici présent.
- La Société dénommée SOCIETE DES CARRIERES DE VOUTRE ,
acquéreur, est ici représentée par :
Monsieur Jean-Pierre MOTTIN, domicilié à VOUTRE (53600), aux Carrières,
Agissant en sa qualité de Directeur Technique du site de VOUTRE,
Ayant tous les pouvoirs pour agir à l'effet des présentes en vertu d'une
procuration sous signature privée en date à VOUTRE (Mayenne), du 26 juin 2012
demeurée ci-jointe, qui lui a été donnée par Monsieur Henry DARCY, Directeur
Général de la société des Carrières de VOUTRE.

Monsieur MOTTIN, ès-qualités, a justifié de la personnalité morale et
de l'existence juridique régulière de la société qu'il représente, par la
production :

- d'un exemplaire mis à jour des statuts,
- et d'un extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des
Sociétés de LAVAL (Mayenne) en date du 8 août 2012, où est immatriculée
ladite société. Un exemplaire dudit extrait est demeuré ci-joint et annexé après
mention.

Il déclare en tant que de besoin que depuis la date de délivrance dudit
extrait d'immatriculation, il n'est intervenu dans la société aucun événement
devant être publié pour être classé en annexe du Registre du Commerce et des
Sociétés, ou devant faire l'objet d'une inscription modificative.

Il est précisé que la dénomination "le vendeur" s'appliquera tant à la SOCIETE
DES CARRIERES DE VOUTRE qu'à son représentant.

PROJET D'ACTE

Les parties reconnaissent avoir reçu préalablement à ce jour un projet du
présent acte et déclarent avoir reçu toutes explications utiles.

VENTE

Par les présentes, LE VENDEUR s'obligeant à toutes les garanties ordinaires
de fait et de droit, vend à L'ACQUEREUR qui accepte, les biens dont la désignation
suit :

DESIGNATION

Sur la commune de ROUESSE VASSE (Sarthe) lieudit "Bel Air" .
UNE MAISON D'HABITATION située à ROUESSE VASSE (Sarthe), lieudit
"Bel Air", comprenant :

. au rez-de-chaussée : cuisine aménagée et équipée avec séjour, une chambre,
salle de bains, water-closets, buanderie, pièce à usage de rangement,

. à l'étage : mezzanine à usage de chambre, et autre chambre.

Garage bardé en bois couvert en tôles à un pignon.

Chaufferie à l'autre pignon (chauffage fuel).

Puits.

Eau et électricité.

Assainissement autonome.

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

SA 156

(2)



Gérard BARBE
 Notaire
 24 rue de la
 72400 CONLIE
 Tél. 02 43 22 11 13

134 →
 135 →

Sect.	Numéro	Lieu dit	Contenance		
			ha	a	ca
F	178	"Bel Air"		11	32
F	179	"Bel Air"		03	51
Contenance totale				14	83

Tel que cet immeuble se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques, sans exception ni réserve. et tel qu'il figure sous teinte rose sur le plan certifié exact par les parties demeuré ci-annexé.

Il est ici précisé que le mobilier se trouvant dans la cuisine fait partie de la vente : soit meubles hauts et bas, une cuisinière quatre feux gaz, hotte et four.

Ci-après dénommé « LE BIEN ».

NATURE ET QUOTITE

Nature et quotité des droits vendus

LE BIEN objet des présentes appartient à :

Monsieur Jean-Yves JOUSSE, à concurrence de la totalité en pleine propriété.

Nature et quotité des droits acquis

LE BIEN objet des présentes est acquis par la société dénommée SOCIETE DES CARRIERES DE VOUTRE à concurrence de la totalité en pleine propriété.

REFERENCES DE PUBLICATION

Effet relatif

Acquisition suivant acte reçu par Maître Gérard BARBE, notaire à CONLIE (Sarthe), le 31 mars 2011, dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de LE MANS (Sarthe), premier bureau, le 21 avril 2011, volume 2011 P, numéro 3182.

Les améliorations ont été effectuées sans qu'il soit conféré de privilège au profit d'architecte, d'entrepreneur ou d'ouvrier.

CHARGES ET CONDITIONS

Les charges et conditions générales du présent acte sont énoncées en seconde partie.

PROPRIETE - JOUISSANCE

L'ACQUEREUR sera propriétaire du BIEN vendu à compter de ce jour.

Il en aura la jouissance à compter de ce jour, par la prise de possession réelle, LE BIEN vendu étant entièrement libre de location ou occupation, ainsi que LE VENDEUR le déclare et que L'ACQUEREUR a pu le constater en le visitant.

PRIX

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix de

31
 65



Sophie MESLIER-LEMAIRE
Frédéric LEBRETON
NOTAIRES ASSOCIÉS

17, Place de la Basilique - 53600 EVRON
Téléphone 02 43 01 60 08 - Télécopieur (Fax) 02 43 01 63 02
etude53078.evron@notaires.fr

Attestation n° 7
(2 pages)

Dossier suivi par
Joëlle GARNIER
Ligne Directe : 02.43.01.88.08

VENTE SAUVAGE/CARRIERES DE VOUTRE
1001072/JG/

SERVICE CONSEIL
Droit de la famille
Droit rural
Droit des affaires
Fonds de commerce
Sociétés

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par l'office notarial de Maître Sophie MESLIER-LEMAIRE Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Sophie MESLIER-LEMAIRE & Frédéric LEBRETON», titulaire d'un Office Notarial à EVRON, 17, Place de la Basilique., le 30 décembre 2013 il a été constaté la VENTE,

SERVICE IMMOBILIER
Négociation - Expertise
Location
Gestion
Copropriété

Par :

Monsieur Paul Léon Armand SAUVAGE, Agriculteur Retraité, et Madame Bernadette Andrée Louise CÔME, Agricultrice Retraitée, son épouse, demeurant ensemble à EVRON (53600) 10 allée du Haut Busson.

Nés savoir :

Monsieur à IZE (53160), le 28 mai 1939,

Madame à SAINT PIERRE SUR ORTHE (53160), le 4 août 1941.

Au profit de :

La Société dénommée SOCIETE DES CARRIERES DE VOUTRE, Société anonyme à conseil d'administration au capital de 263340,00 €, dont le siège est à VOUTRE (53600), Route de Sillé "Le Beausoleil", identifiée au SIREN sous le numéro 331 192 252 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LAVAL.

Quotités acquises :

SOCIETE DES CARRIERES DE VOUTRE acquiert la pleine propriété du BIEN objet de la vente.

- Sophie MESLIER-LEMAIRE et Frédéric LEBRETON -
notaires associés

Bureau principal : 17, place de la Basilique - 53600 EVRON
Bureau annexe : 8, Bis Place Hubert II - 53270 SAINTE SUZANNE - Tél.: 02 43 014- 014-

RIB ETUDE

Code Banque : 40031 - Code Guichet : 00001

N° de compte : 0000144484X - Clé RIB : 37

IBAN : FR36 4003 1000 0100 0014 4484 X37 - BIC : CDCG FR PP XXX

Désignation

A VOUTRE (MAYENNE) 53600 Lieu-dit "La Basse Paumerie",

Diverses parcelles de terre avec un hangar en pierre et couvert en tôle.

Figurant à la matrice cadastrale sous les relations suivantes :

	Section	N°	Lieudit	Surface
42 →	B	65	La Noe de Dessous	00 ha 29 a 00 ca
54 →	B	227	L'Aire	00 ha 01 a 03 ca
55 →	B	228	L'Aire	00 ha 07 a 32 ca
56 →	B	229	Le Champ de Fontaine	00 ha 38 a 99 ca
57 →	B	230	Le Champ de Fontaine	00 ha 57 a 67 ca
58 →	B	231	Le Chemin de la Basse Paumerie	00 ha 01 a 34 ca
60 →	B	233	La Basse Paumerie	00 ha 00 a 69 ca
61 →	B	234	La Basse Paumerie	00 ha 00 a 12 ca

Total surface : 01 ha 36 a 16 ca

L'ACQUEREUR est propriétaire du BIEN vendu à compter du jour de la signature.
Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, le BIEN
vendu étant entièrement libre de location ou occupation.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que
de droit.

FAIT A EVRON (Mayenne),
LE 30 décembre 2013





Sophie MESLIER-LEMAIRE
Frédéric LEBRETON
NOTAIRES ASSOCIÉS

17, Place de la Basilique - 53600 EVRON
Téléphone 02 43 01 60 08 - Télécopieur (Fax) 02 43 01 63 02
etude53078.evron@notaires.fr

Attestation n° 8
(2 pages)

Dossier suivi par
Joëlle GARNIER
Ligne Directe : 02.43.01.88.08

VENTE COME ROBERT/CARRIERES DE VOUTRE
1001073/JG/

SERVICE CONSEIL
Droit de la famille
Droit rural
Droit des affaires
Fonds de commerce
Sociétés

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par l'office notarial de Maître Sophie MESLIER-LEMAIRE Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Sophie MESLIER-LEMAIRE & Frédéric LEBRETON», titulaire d'un Office Notarial à EVRON, 17, Place de la Basilique., le 30 décembre 2013 il a été constaté la VENTE,

Par :

Monsieur Robert Auguste Jean Baptiste CÔME, Retraité, demeurant à VOUTRE (53600) "La Basse Paumerie".
Né à SAINT PIERRE SUR ORTHE (53160), le 23 mars 1937.
Célibataire.

Au profit de :

La Société dénommée SOCIETE DES CARRIERES DE VOUTRE, Société anonyme à conseil d'administration au capital de 263340,00 €, dont le siège est à VOUTRE (53600), Route de Sillé "Le Beausoleil", identifiée au SIREN sous le numéro 331 192 252 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LAVAL.

SOCIETE DES CARRIERES DE VOUTRE acquiert la pleine propriété du BIEN objet de la vente.

DESIGNATION

A VOUTRE (MAYENNE) 53600 La basse Paumerie,
Un ancien corps de ferme comprenant une maison d'habitation, une dépendance en pierre et couverte en ardoise (en partie ardoises fibro), cour, aires, issues

- Sophie MESLIER-LEMAIRE et Frédéric LEBRETON -
notaires associés

Bureau principal : 17, place de la Basilique - 53600 ÉVRON
Bureau annexe : 8, Bis Place Hubert II - 53270 SAINTE SUZANNE - Tél.: 02 43 014- 014-

RIB ETUDE

Code Banque : 40031 - Code Guichet : 00001
N° de compte : 0000144484X - Clé RIB : 37
IBAN : FR36 4003 1000 0100 0014 4484 X37 - BIC : CDCG FR PP XXX

Figurant au cadastre savoir :

Section	N°	Lieudit	Surface
41 → 59 → 62 → B	64	LE JARDIN	00 ha 10 a 28 ca
B	232	LE CHEMIN DE LA BASSE PAUMERIE	00 ha 13 a 85 ca
B	235	LA BASSE PAUMERIE	00 ha 21 a 89 ca

Total surface : 00 ha 46 a 02 ca

PROPRIETE JOUISSANCE

L'ACQUEREUR est propriétaire des **BIENS** vendus à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance Il en aura la jouissance à compter au plus tard du 31 décembre 2014 par la prise de possession réelle.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A EVRON (Mayenne)
LE 30 décembre 2013





Notaires Associés

SOCIÉTÉ CIVILE PROFESSIONNELLE TITULAIRE D'UN OFFICE NOTARIAL
SUCCESSIONS DE M^{rs} LÉBOUC, BACLE, LAMBERT, RENAUT, CORNILLE ET L'HUISSIER, NOTAIRES A ALENÇON ET DE M^r GERMERIE, NOTAIRE A ST-PIERRE-DES-NIDS

ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par l'office notarial de Maître Thomas LE BORGNE Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée « Jacques GERMERIE, Annick GRAILLOT, Frédéric WEIL et Thomas LE BORGNE, notaires, associés d'une société civile titulaire d'un Office notarial », ayant son siège à ALENÇON (Orne), 17 Rue Sainte Thérèse, avec Bureau annexe à SAINT PIERRE DES NIDS (Mayenne), le 16 juin 2014 il a été constaté la **VENTE**,

Par :

Madame Nicole Andrée Christiane Charlotte **TOMBINI**, Retraitée, épouse de Monsieur Daniel Gérard Gilbert Marie Joseph **HAINS**, demeurant à ALENCON (61000) 67 Avenue de Courteille.
Née à ALENCON (61000), le 1er octobre 1950.

Madame Sybille Jacqueline **BARBIER**, Métallier, demeurant à SUNDHOUSE (67920) 10 Rue des Artisans.
Née à ALENCON (61000), le 14 novembre 1969.
Veuve de Monsieur Christophe Charles Roland **SCHWEIGERT** et non remariée.

Mademoiselle Mélina **BARBIER**, Assistante maternelle, demeurant à LE-MANS (72100) 9 Cours Paschal Grousset.
Née à ALENCON (61000), le 15 avril 1971.
Célibataire.

Monsieur Johanne **BARBIER**, Chef d'entreprise, demeurant à LE GRAND-QUEVILLY (76120) 139 rue Sadi Carnot.
Né à ALENCON (61000) le 12 janvier 1974.
Célibataire.

Ayant conclu un pacte civil de solidarité le 4 septembre 2013 avec Alexandra Ginette Madeleine **LEMONNIER**, enregistré au greffe du Tribunal d'Instance le 4 septembre 2013.

Au profit de :

La Société dénommée **SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE VOUTRE**, Société anonyme au capital de 263340,00 €, dont le siège est à VOUTRE (53600), Route de Sillé "le Beausoleil", identifiée au SIREN sous le numéro 331192252 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LAVAL.

M

E-mail : office.germerie@notaires.fr

Siège : 17, rue Sainte-Thérèse
B.P. 139
61004 ALENÇON CEDEX

Parking : 19 bis, Rue des capucins

☎ Standard	02 33 82 43 60
☎ Comptabilité	02 33 82 43 63
☎ Négociation	02 33 82 43 62
☎ Télécopieur	02 33 26 08 08



Bureau annexe : 6, Rue des
Avaloirs B.P. 9
53370 ST PIERRE-DES-NIDS

Parking : réservé à la clientèle

☎ Télécopieur 02 43 03 68 40

Bureaux ouverts de 9 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h. – Réception de la clientèle à Alençon le Samedi-matin sur rendez-vous

R.C.S Alençon 342 468 956 – Membre d'une association agréée – Le règlement des honoraires par chèque est accepté

Quotités acquises :

La SOCIETE DES CARRIERES DE VOUTRE a acquis la pleine propriété du BIEN ci-après désigné.

DESIGNATION

A VOUTRE (MAYENNE) 53600
"Les Grands Enclos" "Le Closeau de la Butte"

Un corps de bâtiment en ruine.
Terrain autour.
Figurant au cadastre comme suit :

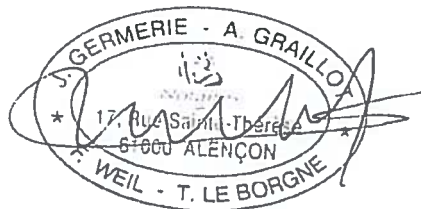
Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
4 → A	234	Le Closeau de la Butte	00 ha 21 a 90 ca	terre
5 → A	235	Les Grands Enclos	00 ha 06 a 29 ca	jardin
6 → A	236	Les Grands Enclos	00 ha 03 a 41 ca	sol
16 → A	333	Le Closeau de la Butte	00 ha 02 a 00 ca	pré
18 → A	335	Le Pré de la Butte	00 ha 07 a 50 ca	pré

Total surface : 00 ha 41 a 10 ca

PROPRIETE - JOUISSANCE

L'ACQUEREUR est devenu propriétaire du BIEN à compter du jour de la signature.
Il en a eu la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les parties déclarant que le BIEN était entièrement libre de location ou occupation.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.
FAIT A SAINT-PIERRE-DES-NIDS (Mayenne),
LE 7 août 2014



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE DE ROUESSE-VASSE
3, PLACE DE LA MAIRIE
72140

TEL. : 02.43.20.14.51.

FAX : 02.43.20.06.47.

E-MAIL : COMMUNE.DE.ROUESSE-VASSE@WANADOO.FR

Attestation n° 10
(2 pages)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
30 août 2014

L'an deux mil quatorze, le huit septembre à vingt heures minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Joël Barrier,

Date d'affichage :
9 septembre 2014

Etaient présents : Blanchard, Maryvonne, Rio Nathalie, Verrier Patrice Joyau Laurent, Rioul Sandra, Moullé Rémi, Berger Angélique, Péan Daniel, Nouard Gérard, Elouet Corinne, Coulon Magalie et Le Gouic Nadine.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Absent(s) excusé(s) : Jarry Romain et Bailleul David

Formant la majorité des membres en exercice.
Sandra Rioul a été élue secrétaire de séance.

Objet : Contrat de foretage

Monsieur le Maire explique au conseil que la commune est propriétaire de deux parcelles cadastrées section A n° 153 et 294. La société des Carrières de Voutré souhaitent les exploiter. Pour ce faire il est nécessaire d'établir un contrat de foretage entre les deux parties. Une proposition de contrat a été reçue en mairie, après lecture et

109
200

Après délibération le Conseil Municipal,

Décide d'accepter les propositions telles qu'elles sont établies sur le document ci-joint « Proposition de Contrat de Foretage » en date du 15 juillet 2014,

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Joël Barrier



[Handwritten signature]



CARRIERES DE VOUTRE

Exploitations de VOUTRE - ROUESSE VASSE

VOUTRE
Tél : 02.43.01.53.00
Fax : 02.43.01.53.10

Mairie de Rouessé-Vassé
3 Place de la Mairie
72140 ROUESSE-VASSE

Voutré, le 15 juillet 2014

Objet : Proposition de Contrat de Foretage

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à nos discussions nous vous proposons d'établir un contrat de foretage entre la commune de Rouessé-Vassé et la société des Carrières de Voutré.

L'objet du Contrat

Un droit d'extraction sera donné au profit de la société des Carrières de Voutré sur la parcelle N°153 pour une surface d'environ 372m² et la parcelle N°294 pour une surface d'environ 328m².

La Durée


Le contrat restera en vigueur pendant la durée de l'activité de la carrière et pendant au minimum 30 ans.

Le Prix

En contrepartie la société des Carrières de Voutré s'engage à verser à la commune une redevance forfaitaire annuelle de

Ce contrat sera conclu aux clauses et conditions usuelles en pareille matière et la société des Carrières de Voutré bénéficiera à titre indivisible du droit d'usage de tous les terrains et surfaces s'y rapportant.

Dans l'attente de votre réponse nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.


Thomas Roberts
Directeur Général

Attestation n° 11
(1 page)

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-ERVE
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 septembre 2014, s'est réuni le 23 septembre 2014 à 20 h 30 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Henri ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice 11 – Présents 10

Etaient présents : Mmes LEPINAY BRUNEAU ROCHE MRS WEIDENEDER
HUAULT BRUNET BLANCHARD MEZIERE BUARD

Etait excusée : Mme MONGAZON

Un scrutin a eu lieu, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire
Mr Fernand WEIDENEDER

OBJET : DCM 40/2014 – Chemin Rural Intercommunal n°5 : contrat de location avec la Société des Carrières de Voutré

432 →

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la société des Carrières de Voutré proposant d'établir un contrat de location du chemin rural intercommunal n° 5 de la Croix Genevrais pendant la durée de l'exploitation de la carrière. Ce chemin sera restitué au moment de la remise en état, permettant ainsi à la commune de récupérer l'usage du chemin en fin de vie de la carrière.

Le contrat restera en vigueur pendant la durée de l'activité de la carrière et pendant au minimum 30 ans.

En contrepartie, la société des Carrières de Voutré s'engage à verser à la commune une redevance forfaitaire annuelle de

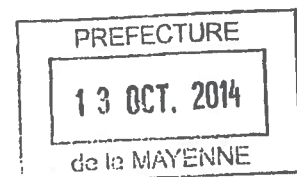
Ce contrat sera conclu aux clauses et conditions usuelles en pareille matière et la société des Carrières de Voutré bénéficiera à titre indivisible du droit d'usage de tous les terrains et surfaces s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de conclure un contrat de location du chemin rural intercommunal n° 5 de la Croix Genevrais avec la société des Carrières de Voutré aux conditions désignées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
H. ROCHE



**Extrait des délibérations du Conseil Municipal
en date du 23 septembre 2014**

Date convocation
19/09/2014

Le 23 septembre 2014 à 20h30
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de Monsieur BOURDIN Jean-Pierre, Le Maire.

Date d'affichage :
19/09/2014

Etaient présents : Mrs BOURDIN J.P. - RICHARD D. - MERCIER L. - Y.
BUARD - A. GOUSSET - GAZE J. - POIRIER L. - FOUQUET A.
Mmes POLAK L. - THIBEAU V. - VOVARD R. - DESLAURIERS
V. - BOURAYON C. -

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre conseillers :
En exercice : 15

Absents excusés : CLAUSSE J.- LEMOINE C.

Présents : 13

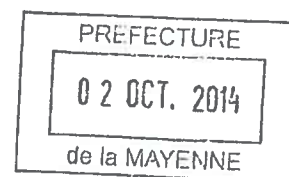
Votants : 13

Secrétaire de Séance : FOUQUET Alain

Location de chemins communaux

433 → Le Conseil municipal autorise Le Maire à signer le contrat de location à intervenir concernant la voie communal n°108 « La Templerie » qui traverse actuellement le périmètre des installations de la carrière ainsi que le chemin rural intercommunal n°5 de la Croix Genevrais au profit de la société des Carrières de Voutré. Ce contrat restera en vigueur pendant la durée de l'activité de la carrière et pendant au minimum 30 ans. En contrepartie, la société des Carrières de Voutré s'engage à verser à la commune une redevance forfaitaire annuelle de pour le chemin de la Templerie et pour le chemin rural de la Croix Genevrais.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre BOURDIN



**CONTRAT DE BAIL
ET D'EXPLOITATION DE CARRIÈRE**

ENTRE LES SOUSSIGNÉES

La Commune de ROUESSE VASSE (72)
représentée aux présentes par Monsieur Michel QUILLET, son maire spécialement
habilité à l'effet des présentes par délibérations du Conseil Municipal en date du 19
AOÛT 1999

ci-après éventuellement dénommée « **LE PROPRIÉTAIRE** »

D'UNE PART

La « SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE VOUTRE »
société anonyme au capital de 1 685 000 Francs
dont le siège social est situé à VOUTRE (53)
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LAVAL sous le numéro
331 192 252
représentée aux présentes par Monsieur Henri FUCHS, son Président du conseil
d'administration dûment habilité par délibérations du conseil d'administration du 30
SEPTEMBRE 1999

ci-après désignée « **L'EXPLOITANT** »

D'AUTRE PART

IL A ÉTÉ EXPOSÉ ET CONVENU CE QUI SUIT

EXPOSE

La Commune de ROUESSE VASSE est propriétaire des terrains ci-après désignés à
l'article 2.

La « SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE VOUTRE » exploite une carrière de granulats
sur les communes de VOUTRE (53) et de ROUESSE VASSE (72).



La « SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE VOUTRE » souhaite étendre l'exploitation de sa carrière, notamment sur divers terrains lui appartenant ou appartenant à son groupe et à la commune de ROUESSE VASSE (plan et légendes ANNEXÉS aux présentes faisant apparaître l'emprise foncière de la demande d'extension).

Un dossier de demande d'extension est en cours d'élaboration.

Dans ce cadre, les parties soussignées sont convenues du contrat de fortage ci-après.

CONVENTION

Article 1 - OBJET

Sous la condition suspensive ci-après stipulée, la Commune de ROUESSE VASSE donne à bail à la « SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE VOUTRE » les terrains ci-après désignés à l'article 2, en lui concédant le droit exclusif d'en extraire tous matériaux s'y trouvant et d'en disposer.

Article 2 - DÉSIGNATION

Les droits ci-dessus consentis ont pour objet diverses parcelles de terre figurant au cadastre révisé de la Commune de ROUESSE VASSE comme suit :

Section F :

- 453 → - CR dit « du ROCHER »
- 459 → - CR n° 28
- 454 → - CR n° 27 dit « de BARBOINE »
- 457 → - CR n° 30
- 455 → - CR n° 29
- 210 → - CR de liaison entre les CR n° 27 et n° 23
- 456 → - partie du CR n° 23 du GUE
- 458 → - CR dit « du FAIT »
- 452 → - CR DES LANDES DES COEVRONS

correspondant en fait à l'ensemble des chemins ruraux figurant dans l'emprise foncière de la demande d'extension de la « SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE VOUTRE », et identifiés au plan et à la légende ANNEXÉS aux présentes, le tout pour une surface approximative de 14 430 m².

Tels que lesdits immeubles existent, se poursuivent et comportent, avec toutes leurs dépendances, sans aucune exception, ni réserve, le représentant de l'EXPLOITANT déclarant connaître les lieux pour les avoir visités et examinés en vue des présentes.

Article 3 - CONDITION SUSPENSIVE

3.1 - La présente convention est conclue sous la condition suspensive que l'EXPLOITANT puisse effectivement exploiter les terrains, objet de la présente convention, et plus généralement, ceux faisant l'objet de sa demande d'extension (ANNEXE), à titre de carrière et obtienne à cet effet l'ensemble des autorisations administratives qui lui sont nécessaires incluant notamment, mais non exclusivement, les autorisations préfectorales au titre de la législation sur les installations classées, les

autorisations en cas de travaux de reconnaissance archéologique ou de fouilles complémentaires, les autorisations d'urbanisme, ...

Il est expressément précisé que la réalisation de cette condition suspensive s'entend non seulement de la délivrance des autorisations elles-mêmes, mais également du caractère définitif de ces autorisations résultant de l'écoulement des délais de recours des tiers contre ces autorisations, et en cas de recours, des délais nécessaires à l'obtention des décisions de justice rejetant les recours, en sorte que l'exploitation soit effectivement possible.

En conséquence, les présentes seraient considérées comme nulles et non avenues et chacune des parties déliée de ses engagements sans indemnité de part et d'autre pour le cas où l'une de ces autorisations serait refusée, retirée ou annulée.

La présente condition étant cependant arrêtée dans l'intérêt de l'EXPLOITANT, il est expressément convenu, dans le cas où l'autorisation serait accordée, mais, pour des motifs administratifs, sur une partie des terrains seulement, que l'EXPLOITANT aurait la faculté de bénéficier des dispositions de la présente convention.

L'EXPLOITANT avisera par lettre recommandée avec avis de réception le PROPRIÉTAIRE de la levée de cette condition suspensive.

3.2 - L'EXPLOITANT s'engage à déposer sa demande d'extension dans un délai de ¹⁰ ~~15~~ mois suivant la signature des présentes conventions.

Article 4 - DURÉE

La présente convention est conclue pour la durée des autorisations administratives et de leurs renouvellements éventuels, qui seront octroyés à l'EXPLOITANT dans le cadre de sa demande d'extension pour l'exploitation en carrière des terrains, objets des présentes.

Article 5 - REDEVANCE

5.1 - Le présent contrat de forage est accepté et consenti moyennant une redevance d'un montant global et forfaitaire de _____ Francs pour les terrains, objets des présentes conventions.

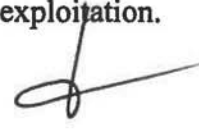
5.2 - Cette redevance sera versée en une seule fois par l'EXPLOITANT au PROPRIÉTAIRE, pour toute la durée des présentes conventions, dès réalisation de la condition suspensive y stipulée.

Article 6 - CHARGES ET CONDITIONS

Les présentes conventions sont faites aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et plus particulièrement, aux conditions suivantes que l'EXPLOITANT s'engage à respecter :

6.1 - L'EXPLOITANT prendra les terrains ci-dessus désignés dans leur état au jour de l'entrée en jouissance, sans aucun recours contre le PROPRIÉTAIRE, notamment relativement à la nature ou à la qualité des matériaux du gisement.

6.2 - L'EXPLOITANT n'occupera les terrains ci-dessus désignés qu'au fur et à mesure de son extraction et des besoins de son exploitation.

TR 

6.3 - L'EXPLOITANT aura le droit d'installer sur les terrains, objet des présentes conventions, et sous réserve du respect des prescriptions administratives, les appareils et outillages nécessaires à son exploitation ainsi que d'y édifier des constructions légères qui resteront sa propriété et pourront être enlevées en fin d'exploitation.

6.4 - L'EXPLOITANT se conformera exactement, tant pour l'exploitation que pour la remise en ordre des terrains, aux conditions de l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation, cette remise en ordre étant réalisée à ses frais.

Le PROPRIÉTAIRE s'engage d'ores et déjà à accepter la remise en état qui sera proposée dans l'étude d'impact et précisée dans l'arrêté préfectoral.

6.5 - L'EXPLOITANT devra se soumettre à toutes les prescriptions administratives et de police, et observera rigoureusement les lois, règlements et instructions existants, ou pouvant intervenir en matière d'exploitation de carrière, notamment pour ce qui concerne les précautions à prendre pour éviter tous accidents, et ce de telle façon que le PROPRIÉTAIRE ne puisse être ni recherché, ni inquiété, de quelque façon que ce soit, à raison de l'exploitation.

L'EXPLOITANT prendra toutes précautions utiles pour prévenir tous dommages aux tiers, et fera son affaire personnelle de toute réclamation éventuelle de ceux-ci, notamment pour cause de bruit, de poussière, ou de pollution, toujours de manière à ce que le PROPRIÉTAIRE ne soit jamais ni recherché, ni inquiété à ce sujet.

6.6 - L'EXPLOITANT acquittera à leur échéance, à partir du jour de l'entrée en jouissance, tous les impôts, taxes ou contributions auxquels pourra donner lieu l'exploitation de la carrière.

6.7 - L'EXPLOITANT ne pourra céder le droit aux présentes conventions, ni sous-louer la carrière en tout ou en partie qu'à un successeur qui continuera l'exploitation dans les conditions prévues aux présentes. En cas de cession ou sous-location, l'EXPLOITANT demeurera obligé solidairement avec les cessionnaires et sous-locataires à toutes les charges et conditions résultant des présentes.

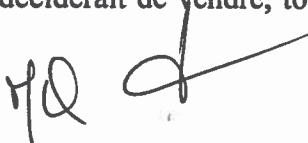
En outre, toute cession ou sous-location ne pourra intervenir que par acte authentique ou sous seings privés, auquel le PROPRIÉTAIRE sera appelé, une copie exécutoire ou un original de cet acte étant remis au PROPRIÉTAIRE.

Article 7 - ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE

Ainsi que s'y engage le propriétaire, ses ayants cause et / ou ayants droits, notamment en cas de transmission des terrains, objet des présentes, seront tenus de se conformer strictement aux différentes clauses des présentes conventions. En conséquence, le PROPRIÉTAIRE s'engage à imposer toutes les charges et conditions des présentes à ses ayants cause et / ou ayants droit, et restera solidairement tenu avec eux au respect des présentes conventions.

Article 8 - PACTE DE PRÉFÉRENCE

Le PROPRIÉTAIRE s'engage expressément à réserver à l'EXPLOITANT la préférence pour acquérir, dans le cas où il déciderait de vendre, tout ou partie des terrains faisant l'objet des présentes.



Le PROPRIÉTAIRE devra informer par lettre recommandée avec accusé de réception l'EXPLOITANT de la vente projetée avec indication du prix proposé, du nom et de l'adresse de l'acquéreur éventuel.

L'EXPLOITANT disposera de deux mois à compter de l'avis qui lui en sera donné pour indiquer s'il se porte acquéreur. Passé ce délai, sans que l'EXPLOITANT ait manifesté sa décision d'acquérir, le PROPRIÉTAIRE pourra céder librement ses terrains, le nouvel acquéreur s'engageant à respecter la présente convention.

Ce pacte de préférence s'impose aux ayants droit et ayants cause du PROPRIÉTAIRE.

Article 9 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

9.1 - Toutes notifications faites pour l'exécution des présentes devront être réalisées par lettre recommandée avec accusé de réception.

9.2 - Pour l'exécution des présentes, le PROPRIÉTAIRE fait élection de domicile à la mairie de ROUESSE VASSE (72), l'EXPLOITANT à son siège social.

9.3 - Tous différends ou litiges relatifs à l'interprétation ou l'exécution des présentes seront de la compétence du Tribunal de Grande Instance du MANS.

9.4 - Les frais, droits et honoraires attachés aux présentes et à leurs suites seront à la charge exclusive de l'EXPLOITANT qui s'y oblige.

9.5 - L'EXPLOITANT notifiera à Maître Philippe BOMPART une copie des autorisations administratives visées à l'article 3.1 ci-dessus dès que celles-ci seront devenues définitives.

Ces documents constatant la levée de la condition suspensive stipulée à l'article 3 ci-dessus permettront à Maître Philippe BOMPART de procéder à l'enregistrement des présentes conventions dont la prise d'effet sera ainsi constatée.

Maître Philippe BOMPART procédera également aux formalités de publicité foncière à la demande de l'EXPLOITANT.

Handwritten initials and scribbles

2 (deux) motifs rajoutés

Fait en deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties

A Rouessé Vassé
le 12 octobre 1999

A Rouessé Vassé
le 12 octobre 1999

La commune de ROUESSE VASSE
Monsieur Michel QUILLET

La « SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE VOUTRE »
Monsieur Henri FUCHS

Handwritten signature





VISÉ POUR TIMBRE ET ENREGISTRÉ A LA RECETTE
DU MANS NORD, LE 15 OCT 1999
F° 43 BORD. 565/1








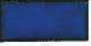

REÇU { Dts DE TIMBRE Trois cent quatre francs —
Dts D'ENREGt Cinq cents francs —

SIGNATURE *Handwritten signature*

Le Receveur Principal


Légende

-  Emprise des terrains demandés en extension
-  Limites communales de ROUESSE-VASSE
-  Zone d'exploitation actuelle
-  Zone EST dans l'extension

	Commune de ROUESSE-VASSE chemin dit du Rocher	1 350 m ²
	Commune de ROUESSE-VASSE chemin rural n° 28	950 m ²
	Commune de ROUESSE-VASSE chemin rural n° 27 dit de Barboine à St Georges sur Erve	4 600 m ²
	Commune de ROUESSE-VASSE chemin rural n° 30	1 030 m ²
	Commune de ROUESSE-VASSE chemin rural n° 29	350 m ²
	Commune de ROUESSE-VASSE chemin liaison entre n° 27 et 23	350 m ²
	Commune de ROUESSE-VASSE partie du chemin rural n° 23 du Gué	1 600 m ²
	Commune de ROUESSE-VASSE chemin du dit faite plus Commune de VIMARCE du dit faite	3 600 m ² (2 200 m ²)
	Communes de ROUESSE-VASSE chemin rural des Landes des Coëvrons Plus Commune de VOUTRE	600 m ² (600 m ²)

Surface totale pour la Mairie de ROUESSE-VASSE (environ)

14 430 m²


 le 12 octobre 99



Attestation n° 14

(1)

Commune de VOUTRE (Département de la Mayenne)

ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

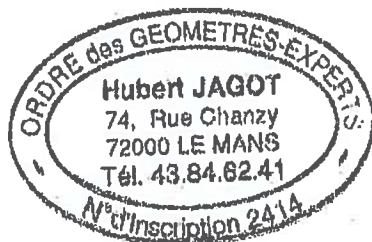
pour le déclassement de la V.C. 108
et la création d'un chemin rural

NOTICE EXPLICATIVE

L'expansion des CARRIERES DE VOUTRE a nécessité l'abandon de la V.C. 108 pour l'implantation de la nouvelle usine. Le tronçon de cette voie compris entre le C.D. 32 et la ligne SNCF Paris-Brest est donc cédé en échange à la Société Nouvelle des BASALTES.

A titre de contre-échange cette Société donne à la commune de VOUTRE un chemin qu'elle a aménagé sur la propriété des Consorts BARRIER, après avoir procédé avec ces derniers à un autre échange.

Ci-joint un plan de situation, un état parcellaire et un plan cadastral de ces échanges.

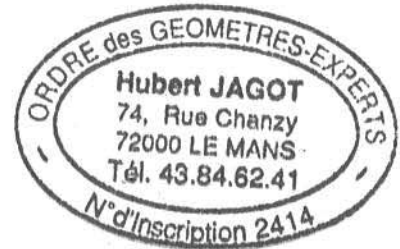


DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
VOUTRÉ

S.A. CARRIÈRES DE VOUTRÉ

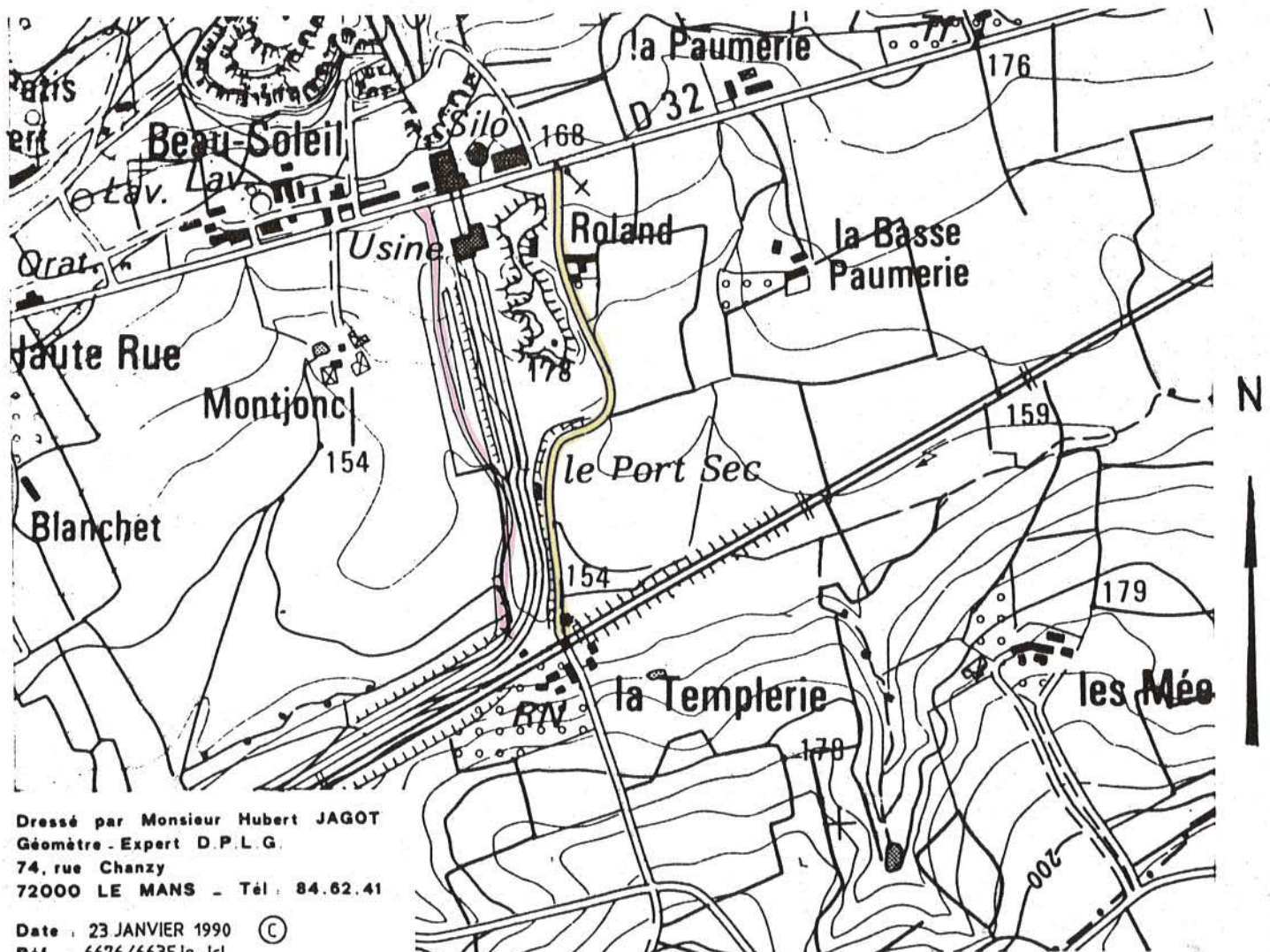
ECHANGES

- 1°) *entre les Consorts BARRIER Abel
et la Société Nouvelle des BASALTES*
- 2°) *entre la Commune VOUTRÉ
et la Société Nouvelle des BASALTES*



PLAN DE SITUATION

Echelle: 1/10 000



Dressé par Monsieur Hubert JAGOT
Géomètre - Expert D.P.L.G.
74, rue Chanzy
72000 LE MANS - Tél. 84.62.41

Date : 23 JANVIER 1990 ©
Réf. : 6676/6635Jg-jcl

22 FEV. 2016

*SOCIETE DES CARRIERES DE VOUTRE
Route de Sillé "Le Beausoleil"*

53600 VOUTRE

*Dossier suivi par
Joëlle GARNIER
Ligne Directe : 02.43.01.88.08*

*VENTE Commune de VOUTRÉ/Carrières de VOUTRÉ
1002768 /FL /JG /*

Evron, le 18 février 2016

Monsieur le Directeur,

SERVICE CONSEIL
Droit de la famille
Droit rural
Droit des affaires
Fonds de commerce
Sociétés

*La Commune de VOUTRÉ m'a fait part de votre accord pour l'acquisition de la
voie communale numéro 108 moyennant le prix de € Net Vendeur.*

*J'ai demandé à la Commune de me transmettre la décision de déclassement de
cette voie et ses nouvelles références cadastrales.*

SERVICE IMMOBILIER
Négociation - Expertise
Location
Gestion
Copropriété

*De votre côté, afin de me permettre de constituer le dossier d'usage, je vous
remercie de bien vouloir m'adresser :*

- Une copie des statuts de la S.A. des Carrières de Voutré ;*
- La copie de la décision du Conseil d'Administration vous nommant Directeur
Général ;*
- La copie de la décision du Conseil d'Administration autorisant ladite
acquisition et donnant pouvoir à son représentant de signer l'acte
authentique.*

Dans cette attente,

*Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sentiments
dévoués.*

**- Sophie MESLIER-LEMAIRE et Frédéric LEBRETON -
notaires associés**

Bureau principal : 1, Rue de Hertford - 53600 ÉVRON
Bureau annexe : 8, Bis Place Hubert II de Beaumont - 53270 SAINTE SUZANNE - Tél.: 02 43 014- 014

RIB ETUDE
Code Banque : 40031 - Code Guichet : 00001
N° de compte : 0000144484X - Clé RIB : 37
IBAN : FR36 4003 1000 0100 0014 4484 X37 - BIC : CDCG FR PP XXX

Direction Territoriale
Bretagne Pays de la Loire
Pôle Clients et Services
1, rue Marcel Paul – Bât Le Henner - BP 34112
44041 NANTES CEDEX 01



Le Pôle Clients et Services

23 JAN. 2017

Affaire suivie par : Jérémie CHATELLIER
Tél. : 02 40 08 60 56
Mél : jeremie.chatellier @reseau.sncf.fr

Société des Carrières de Voutré
Monsieur Tomos ROBERTS
Route de Sillé
53600 VOUTRE

Nantes, le

16 JAN. 2017

N/Réf : 0020-1701D0020PCS-JC-KL

Objet : attestation d'occupation du domaine public ferroviaire

Monsieur,

Je vous confirme que SNCF Réseau autorise l'occupation des parcelles 82, 83, 84 et 177 (section B) se situant sur la commune de Voutré par la société des Carrières de Voutré.

Cette occupation devra faire l'objet d'une régularisation de la convention de raccordement pour le même site.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Jérémie CHATELLIER

Chargé de mission fret

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jérémie Chatellier', written over a horizontal line.